



Programme des Nations Unies pour le Développement
Bureau Régional pour : (Cameroun, RCA, Guinée Equatoriale,
Gabon, Congo, République Démocratique du Congo)
DOCUMENT DE PROJET

Intitulé du projet : Partenariat pour la conservation de la biodiversité : Financement durable des systèmes d'aires protégées dans les pays du bassin du Congo

Résultats du PNUAD: **Cameroun:** le secteur rural est soutenu par la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural, afin de contribuer à la sécurité alimentaire d'ici 2012; **RCA:** D'ici 2011, la tendance de la dégradation des indicateurs sociaux de base est inversée avec la réduction de la pauvreté et le pays a amorcé un processus de développement durable avec une pleine participation communautaire; **Guinée équatoriale:** la capacité des institutions de l'État et de la société civile s'est considérablement améliorée dans leur exercice et leur efficacité; **Gabon:** d'ici 2011, l'efficacité et le rendement des institutions et des acteurs communautaires se sont améliorés; **République du Congo:** les institutions et les acteurs nationaux développent et mettent en œuvre des politiques sectorielles, y compris celle liée au genre, le VIH / sida, l'environnement, la gestion des risques et les catastrophes; **RDC:** les ressources naturelles sont gérées de manière durable sur la base des codes légaux.

Plan stratégique du PNUD sur l'Environnement et le développement durable. Résultat préliminaire : le financement de l'environnement est mobilisé

Résultats attendus: **Cameroun:** gestion efficace des ressources environnementales et énergétiques pour protéger les ressources environnementales et énergétiques conformément à la convention internationale sur les changements climatiques; **RCA:** Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles intégrée dans le développement national et sectoriel; **Guinée équatoriale:** renforcement des capacités nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement dans les domaines de l'eau, du sol, des forêts, de la gestion de l'assainissement et des déchets; **République du Congo:** les capacités de planification coordonnée, de gestion des problèmes environnementaux et de l'énergie à faible coût, y compris celles liées à l'adaptation au changement climatique sont renforcées; **Gabon:** Un cadre opérationnel et efficace pour le suivi écologique est mis en place;

Entité Exécutive / Partenaire de mise en œuvre : Commission des forêts d'Afrique centrale, COMIFAC

Entité de mise en œuvre / Partenaires responsables : PNUD, Banque africaine de développement

Description sommaire

La valeur économique des services écosystémiques générés par les ressources naturelles du bassin du fleuve Congo est immense, les coûts économiques et les pertes subies par la dégradation et la perte des écosystèmes sont donc importants. De tels coûts ont des implications à long terme tant pour les efforts nationaux de développement économique durable que pour la réduction de la pauvreté et les processus économiques dans d'autres parties du monde.

De telles valeurs élevées impliquent une forte valeur économique, de développement du processus de conservation des aires protégées (AP) dans la région. Dans de nombreux cas, cette valeur dépasse largement celles découlant d'options alternatives et moins durables d'utilisation des terres et des ressources. L'augmentation de la reconnaissance mondiale de la valeur des services écosystémiques, ainsi que le développement des mécanismes tels que REDD + visant à leur monétisation, créent de nouvelles opportunités pour capturer et conserver les valeurs naturelles du Bassin du Congo. Les bénéfices marginaux liés à l'investissement pour améliorer les capitaux et la gestion continue des aires protégées - en particulier à partir des bas niveaux d'investissement actuels, sont donc très élevés. Cependant, les niveaux de dépenses actuels sont faibles, l'efficacité de la gestion des dépenses existantes est faible et les pays manquent de modèles et d'outils pour profiter de nouvelles opportunités dans le but d'améliorer cette situation. Tous les 21 éléments de la durabilité financière des Aires Protégées évalués dans chaque pays de la région se sont avérés fonctionner à un niveau sous-optimal, c'est-à-dire qu'ils ont présenté un certain obstacle au financement durable des AP.

La conception du projet appelle à utiliser le financement du FEM pour faire face aux obstacles de la durabilité financière des AP dans six pays du bassin du Congo. Selon cette approche de démonstration, les approches visant à éliminer les barrières individuelles seraient démontrées dans un ou plusieurs pays et dans les AP pilotes, avec les leçons obtenues et partagées aux niveaux national et régional et mises à disposition pour la réplique. Cette approche sera encore renforcée grâce à une forte dépendance à l'égard des partenariats des donateurs et d'autres parties prenantes de la région qui sont actives pour soutenir et financer les AP, afin de couvrir une réplique plus importante et plus stimulante des terres. De cette façon, le projet offrira une approche globale et réaliste du défi du financement durable des AP dans la région et fournira ainsi un soutien tangible au plan régional de convergence

La présente proposition de projet offre une approche et une méthodologie pour relever le défi du financement de l'AP aux niveaux local, national et régional. Son objectif est de mettre en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la durabilité financière à long terme des systèmes des AP et des écosystèmes associés dans six pays du bassin du Congo. Il vise à atteindre cet objectif grâce à trois résultats interconnectés et complémentaires : (i) Résultat 1: cadres juridiques, politiques et institutionnels pour soutenir un financement durable de la conservation renforcée aux niveaux régional et national; (ii) Résultat 2: mécanismes de génération, de gestion et de décaissement améliorés / innovants des revenus mis à l'essai; (iii) Résultat 3: Business plan et outils de gestion rentables appliqués dans les AP et les paysages associés.

Période du programme :	2015-2020
Atlas Awards ID :	00081124
ID du Projet :	00090552
PIMS #	3447
Début :	Nov. 2015
Fin :	Nov. 2020
Gestion et arrangement :	NEX
Date de réunion de la commission :	06 Juin 2014

Ressources totales exigées	34,578,8 millions de dollars
Ressources totales allouées :	
• BAD	18,100,000 millions de dollars
• Autres (PNUD)	2,040,000 millions de dollars
FEM	8,181,818 millions de dollars
Gouvernements (y compris en nature)	1,500,000 millions de dollars
Autres (ONG et autres partenaires)	4,757,000 millions de dollars



Ngole Philip Ngwese

Agreed by (Government):

Date/Month/Year



ESTANISLAO DON MALAVO

Agreed by (Government):

GUINEE EQUATORIALE

Date/Month/Year

13-11-2015



Agreed by (Government):

Le Ministre

Date/Month/Year

Agreed by (Government):

[Signature]

13 OCT. 2015

Date/Month/Year

S.E. ROBERT BOPOLO MBONGEZA

Agreed by (Government):

Ministre MECNDD/RD CONGO

Date/Month/Year

07/OCTOBRE 2015



02 OCT 2015

Agreed by (Government):

[Signature]
Glac Pierre

Date/Month/Year

Agreed by (Government of Central African Republic): Désiré Florentin Ngaibona, National GEF Focal Point

18/04/2016

Date/Month/Year

Table des matières

Partie 1: Analyse de la situation	6
1.1 Contexte et importance mondiale.....	6
1.2 Menaces et causes profondes	20
1.3 Solutions à long terme et obstacles à leur réalisation.....	23
1.4 Analyse des parties prenantes	31
1.5 Analyse de base.....	33
Partie II: Strategie.....	46
2.1 Justification du projet et conformité aux politiques	46
2.2 Propriété, éligibilité du pays et conduite par pays.....	46
2.3 Principe de conception et considération stratégique	49
2.4 Objectif du projet, résultats et dispositifs/ activités	51
2.5 Principaux indicateurs, Risques et hypothèses.....	61
2.6 Modalité de financement.....	63
2.7 Effectivité des coûts	64
2.8 Durabilité	64
2.9 Replicabilité	65
2.10 Coordination avec l'aide des programmes pertinents	65
2.11 Raisonnement incrémental et profits mondiaux, nationaux et locaux attendus	66
2.12. Cadre des résultats du projet	71
Partie III: Budget total et plan de travail.....	79
1.1 Budget total et plan de travail	79
1.2 Notes budgétaires	82
PARTIE IV: Accords de gestion	84
PARTIE V: Cadre de suivi et évaluation	86
PARTIE VI: Contexte juridique	92
PARTIE VII: Annexes	94
7.1. Analyse des risques.....	94
7.2. Termes de Références des principaux responsables du projet.....	97
7.3. Structure organisationnel du projet	98 Erreur ! Signet non défini.
7.4. Evaluation de faisabilité des instruments en fonction des conditions requises.....	100

Liste des Tableaux

Tableau 1: Contribution économique du secteur forestier formel dans les pays du bassin du Congo (2007).....	9
20. Tableau 2: Valeur et volume consommation de viande de brousse dans les pays du Bassin du Congo ..	10
Tableau 3: Stock de carbone dans les forêts du bassin du Congo (millions de tonnes)	12
Tableau 4: Les aires protégées du Bassin du Congo classées par type.....	17
Tableau 5: Acteurs clés: Rôles et responsabilités.....	31
Tableau 6: Résultats par composante, élément et pays.....	35
Table 7: Financement total disponible par source (2009)	36
Tableau 8: Fond gouvernemental aux AP en pourcentage du budget total du gouvernement	36
Tableau 9: Coopération internationale en pourcentage de l'ODA (2009)	38
Tableau 10: Besoins financiers opérationnels et récurrentes des AP (USD/ an).....	40
Tableau 11: Niveau de besoins financiers institutionnels pour la reconstruction (USD)	41
Tableau 12: Besoins financier pour l'investissement (USD).....	41
Tableau 14: Démonstration des sites pilotes et priorisation des instruments de génération des revenus	55
Tableau 15: Indicateurs	60
Tableau 16: risques dont fait face le projet ainsi que les stratégies de mitigation de ces risques.....	62
Tableau 17: Plan de suivi / évaluation et budget	89

Liste des figures

Figure 1: Résumé des valeurs clés des écosystèmes forestières du bassin du Congo	15
Figure 2: Système d'aire protégée en pourcentage de surface nationale	16
Figure 3: Sources de financement par pays	37
Figure 4: Dépenses actuelles à l'ectare.....	38
Figure 5: Sources de revenus auto générés	39
Figure 6: Répartition des coûts d'investissement et des coûts opérationnels des budgets gouvernementaux	39

Liste des Acronymes et abréviations

ADB	Banque Africaine de Développement
RAP	Rapport Annuel du Projet
PTA	Plan de Travail Annuel
RCA	République Centrafricaine
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
RCD	Rapport combiné de Délivrance
CI	Conservation Internationale
CIFOR	Centre pour la recherche Internationale des forêts
CITES	Convention sur le commerce International des espèces fauniques et florales en voie de disparition
RDC	République Démocratique du Congo
GE	Guinée Equatoriale
AI	Agence de Mise en œuvre
PI	Partenaire de Mise en œuvre
IW	Atelier d'insertion
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
PA	Protocole d'Accord
S & E	Suivi - Evaluation
NBSAP	Stratégie Nationale sur la Biodiversité et Plan D'action
ONG	Organisation Non-Gouvernemental
PFNL	Produit forestier non ligneux
AP	Aire Protégé
PACEBCo	Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
PB	Schéma du Project
PSE	Payement des Services Environnementaux
PIR	Revue de Mise en œuvre du Projet
UGP	Unité de Gestion du Projet
PWS	Payement des Services Hydrauliques
REDD	Réduction de l'émission provenant de la déforestation et la dégradation
BM	Banque Mondiale
IMR	Institut Mondial des Ressources

Première Partie: Analyse de la situation

1.1 Contexte et importance mondiale

1. Cette section présente le contexte et l'importance mondiale pour le projet actuel, conçu pour renforcer la durabilité financière des systèmes des aires protégées (PA) du bassin du Congo. Il comprend les quatre sous-sections suivantes : contexte environnemental ; Contexte socio-économique¹; Contexte du système d'aire protégée et enfin le contexte institutionnel.

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ¹

2. Seules trois grandes régions de forêts tropicales relativement intactes restent dans le monde. Ce sont: (i) l'Amazonie, (ii) le bassin du Congo, et (iii) la Nouvelle-Guinée et certaines parties de l'Indonésie. Presque tous restent les zones de nature sauvage les plus importantes au monde. Chacun contient plus de cent millions d'hectares de forêt de feuilles larges humides et reste intact encore au moins à 70%; Chacun d'eux est encore capable de fournir une gamme complète de services éco systémiques aux niveaux national, régional et mondial. L'importance de ces forêts est celle qui, selon le FEM, porte sur de multiples domaines d'intervention, à savoir la biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des terres. Les cinq à dix prochaines années seront essentielles à la persistance des bénéfices mondiaux à long terme générés par ces régions, en particulier leur capacité à soutenir des niveaux élevés de biodiversité tout en contribuant à atténuer les changements climatiques. Leur importance pour les objectifs mondiaux dans ces domaines ne peut guère être surestimée.

3. Le bassin du Congo draine un bassin hydrographique d'environ 3,7 millions de km², dont la quasi-totalité de la République démocratique du Congo (RDC), ainsi que certaines parties de la République du Congo, du Cameroun, de la République centrafricaine, de la Guinée équatoriale, du Gabon, Burundi, Tanzanie, Zambie et Angola. Environ 90% de la superficie totale du bassin se trouve dans les six premiers pays répertoriés, qui font l'objet du reste de cette analyse et du projet.

4. Dans ce bassin se trouve environ 162 millions d'hectares de forêts denses. Ces forêts constituent un ensemble de puits de carbone récemment estimé à quelque 47 milliards de tonnes. Ces forêts représentent la deuxième plus grande zone de forêt tropicale dense au monde, formant un bloc vaste et largement contigu similaire à celui de l'Amazonie.

5. Environ 80% des forêts du bassin du Congo se trouvent à des altitudes allant de 300 à 1 000 mètres. Les forêts restantes sont celles du bassin sédimentaire côtier (7%), des forêts sous-montagnes entre 1 000 et 1 600 mètres (2,8%) et des forêts de montagne supérieures à 1600 mètres (0,8%). La zone centrale du bassin du Congo occupant de larges étendues de part et d'autre de la rivière Congo et ses principaux affluents est une zone de forêt de marécages et de mangrove couvrant quelque 200 000 km². Il y a 2 000 ans, les formations forestières du bassin étaient en retraite en raison des causes naturelles et étaient très fragmentées en raison de la propagation des prairies. La colonisation de la forêt en cours depuis cette époque est mise en évidence par la présence de forêts pionnières ainsi que par un processus naturel de reboisement de la savane qui a été observé dans divers endroits de la sous-région.

La région du bassin du Congo est largement remarquable en termes de biodiversité parce qu'une grande partie de la faune et de la flore de ses forêts n'existe nulle part ailleurs sur la terre. Cette singularité est apparente aux niveaux des espèces et des genres, ainsi que, dans une moindre mesure, au niveau de la famille. La flore dans les forêts à basse altitude est composée de plus de 10 000 espèces de plantes supérieures, dont 3 000 sont endémiques. Neuf familles sont endémiques : *Dioncophyllaceae*, *Huaceae*, *Hoplostigmataceae*, *Lepidobotryaceae*, *Medusandraceae*, *Octoknemaceae*, *Pandaceae*, *Pentadi-plandraceae* and *Sctopetalaceae*.

La flore des forêts afro-montagneuses est composée de seulement 4 000 espèces, mais au moins 70% d'entre elles sont endémiques, avec deux familles endémiques : *Barbeyaceae* et *Oliniaceae*. En ce qui concerne la faune, contrairement aux forêts du bassin amazonien, le bassin du Congo continue de soutenir un ensemble complet de méga faune terrestre, y compris les éléphants et les grands singes. Ces forêts abritent des formes forestières de

¹ Unless otherwise noted, this sub-section relies on de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. and P. Mayaux (eds). 2008. *The Forests of the Congo Basin - State of the Forest 2008*. Publications Office of the European Union, Luxembourg.

l'éléphant d'Afrique et du buffle, ainsi que des espèces endémiques à l'Afrique telles que l'okapi, le bongo, le bonobo et le gorille des plaines. La faune aviaire comprend le paon endémique du Congo et plusieurs familles endémiques à l'Afrique.

6. La flore et la faune de la région sont inégalement réparties dans toute la région, de même que la composition de diverses associations et communautés. En RDC, les niveaux d'endémisme les plus élevés se trouvent dans la forêt à l'est alors que les basses terres se déplacent dans le Rift d'Albertine. Il existe également des endémies locales dans le bassin central du Congo et des barrières spécifiques causées par les différents cours d'eau traversant le bassin. La répartition des mammifères est compartimentée, et donc particulièrement inégale, en raison des barrières géographiques posées par les différents grands cours d'eau. Dans l'ensemble, la biogéographie des forêts du bassin du Congo est considérée comme hautement complexe et reste, pour cette raison, mal comprise. On a tenté de mettre un « ordre » à cette situation en définissant 14 écorégions; Ce concept est largement utilisé, en particulier parmi les ONG de conservation travaillant dans la région. Cependant, un débat subsiste quant à l'utilité de ce système de classification, qui est généralement considéré comme plus utile en tant qu'outil de planification plutôt que de recherche scientifique.

CONTEXTE SOCIO –ECONOMIQUE ²

7. Il est essentiel de comprendre, dès le début, le lien important entre les facteurs économiques et la biodiversité du bassin du Congo, et en particulier ses AP. La valeur économique des services éco systémiques générés est immense et découle du micro niveau des moyens de subsistance locaux, à travers les économies nationales des pays hôtes jusqu'à l'économie mondiale. Les coûts économiques et les pertes subies par la dégradation et la perte des écosystèmes sont également importants et ont des implications à long terme tant pour les efforts nationaux de développement économique durable que pour la réduction de la pauvreté et les processus économiques dans d'autres parties du monde.

8. En même temps, les causes les plus répandues de la perte de biodiversité sont également économiques ou financières. Les activités économiques, allant de l'élimination locale des habitats naturels pour l'agriculture jusqu'aux industries extractives à grande échelle et les demandes mondiales de ressources, dégradent directement les écosystèmes naturels. Les politiques économiques, dans de nombreux cas, constituent les causes profondes de la perte de biodiversité parce qu'elles découragent ou présentent des incitations perverses à des utilisations durables des terres et des ressources, fournissant ainsi des incitations positives à des utilisations non durables et marginalisant la conservation de la biodiversité dans l'élaboration du budget et la prise des décisions.

9. Pour ces raisons, les facteurs économiques et financiers sont au cœur de ce projet du FEM en termes d'actions nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de la perte de biodiversité, ainsi que par rapport à leur grand potentiel pour encourager le développement durable et la conservation équitable et efficace de la biodiversité. Les valeurs économiques, socio-économiques et environnementales représentent une composante essentielle du contexte pour le projet actuel. Une meilleure compréhension de ces valeurs et, à l'inverse, les coûts associés à la déforestation et à la dégradation des forêts décrites ci-dessous offrent des arguments potentiellement critiques en faveur d'investissements accrus et plus efficaces dans la gestion des AP. De tels arguments ont le potentiel d'influencer les décideurs, notamment le ministère des Finances.

Les AP constituent bien plus qu'un stock statique de ressources biologiques et écologiques, elles représentent un atout naturel précieux, qui, si elles sont gérées de façon judicieuse et durable, continueront à produire ces valeurs économiques à perpétuité. Cependant, il existe peu de données quantitatives fiables sur la valeur économique des biens et des services éco systémiques des AP établis dans le bassin, ou plus généralement les forêts du bassin du Congo dans son ensemble. Bien que plusieurs études détaillées sur la valeur économique des biens et des services environnementaux forestiers aient été réalisées au cours de la dernière décennie au Cameroun³, il n'existe qu'une étude approfondie de la valeur économique des écosystèmes forestiers dans la région. Cela a été réalisé en 2007 par le Centre Internationale de Recherche Forestière (CIFOR), le CIRAD et la Banque mondiale et a porté exclusivement porté sur la République démocratique du Congo³. La discussion suivante tire sa source de l'analyse et les hypothèses clés de cette étude, les étend et les met à jour avec les données fournies par d'autres rapports, de

² Cette section est basée sur Emerton, L. and J.H. Nlom. Mai 2010. "Les AP du Bassin du Congo : Génération des revenus et options de décaissement." Etude préliminaire préparé pendant la phase PPG du présent projet.

la littérature afin de proposer des estimations générales de la valeur économique des AP du bassin du Congo. Des valeurs³ indicatives brutes sont présentées pour les biens et services importants. Comme les estimations s'appuient sur différentes données source et méthodes de calcul, elles représentent un mélange de valeurs réelles et potentielles (c'est-à-dire que ce ne sont pas toutes les valeurs présentées qui sont actuellement capturées) seuls les biens et les services clés sont considérés, les chiffres ne peuvent être résumés pour donner un Chiffre unique de la valeur économique totale des AP du bassin du Congo. En outre, les valeurs présentées ci-dessous ne couvrent inévitablement qu'une faible proportion de la valeur économique totale des AP du bassin du Congo. En effet, bon nombre des valeurs sont associées aux AP du bassin du Congo en particulier celles relatives aux valeurs culturelles, existantes et optionnelles qui ne peuvent pas être facilement quantifiées et, dans certains cas, représentent sans doute des valeurs bien supérieures à celles répertoriées ici. Contrairement à cela, il est important de souligner que les données présentées ci-dessous ne tiennent pas compte de la durabilité. Des données insuffisantes étaient disponibles pour évaluer cela - et, par conséquent, certaines des valeurs incluses peuvent faire référence à des utilisations forestières, foncières et de ressources qui ne sont pas durables à long terme.

10. L'information imparfaite actuellement disponible est incontestablement une valeur économique élevée (bien que largement non reconnue) et de développement pour la conservation des AP et, dans de nombreux cas, cette valeur dépasse de loin celles découlant d'options alternatives et moins durables d'utilisation des terres et des ressources. Les écosystèmes forestiers du bassin du Congo sont importants pour les processus économiques locaux, nationaux et même mondiaux d'une manière qui va bien au-delà des avantages (principalement en termes de grumes) qui se reflètent dans les analyses économiques conventionnelles et les statistiques officielles. Par exemple, la valeur économique totale d'une forêt tropicale dans la région Est du Cameroun a été estimée à 1 561 \$ US / ha³. En termes de grumes (exploitation forestière), les produits forestiers non ligneux (PFNL) et la séquestration du carbone. La valeur économique totale du parc national Ivindo au Gabon a été estimée à 76,6 millions⁴ de dollars (environ 255 dollars / ha), y compris l'écotourisme, la séquestration du carbone et les valeurs non utilisées. Cela se compare à une valeur en exploitation forestière de \$ 32,4 millions. Une valeur de 1 175 \$ US / ha a été attribuée à la conservation de la forêt tropicale au Cameroun³, où seule la récolte des PFNL et des médicaments est permise, ainsi que l'importante valeur de la séquestration du carbone.

11. Le reste de cette section décrit les principaux éléments de la valeur économique dans les forêts du bassin du Congo en général et ses AP en particulier. Ceux-ci sont divisés en deux catégories principales, c'est-à-dire les valeurs directes / les services d'approvisionnement et les valeurs indirectes / les services de soutien et de régulation. Il convient de noter que le manque de données complètes concernant les valeurs économiques environnementales, ainsi que le manque de compréhension ou de prise de conscience des données existantes contribuent à affaiblir le soutien politique et financier pour les AP et la conservation des forêts.

Valeurs directes / services d'approvisionnement

12. Le bois : des valeurs immenses ont été générées depuis l'exploitation des ressources forestières dans les pays du bassin du Congo - bien que la contribution du secteur forestier formel au PIB ait progressivement diminué au fil du temps, en particulier pour les pays où les secteurs du pétrole et des minéraux ont augmenté. À l'heure actuelle, on estime que le secteur forestier formel contribue entre 0,2% (en Guinée équatoriale) et 6,0% (au Cameroun) au PIB et gagne chaque année près de 120 millions d'euros de recettes fiscales pour les gouvernements des pays du bassin du Congo (voir le tableau 1 ci-dessous). En outre, cela génère une série d'autres avantages pour les économies nationales ; En RCA, par exemple, le bois contribue de près de 41% de tous les revenus d'exportation, et en RCA et au Gabon, le secteur forestier est le deuxième employeur après l'état. Les entreprises forestières jouent souvent un rôle important dans la construction et l'entretien des routes, des écoles, des puits d'eau et de l'électrification du village.

Tableau 1: Contribution économique du secteur forestier formel dans les pays du bassin du Congo (2007)

	Cameroun	RCA	Congo	RDC	Guinée Equatoriale	Gabon	Region
Production de tous types de grumes (m ³ '000)	3,164	630	1,595	396	423	3,963	10,171
Exportation de tous types de grumes, (m ³ '000)	967	96	778	362	716*	2,330	4,533
Valeurs exportées, tous types (US\$ '000)	556,934	60,971	268,102	178,203	517,071	1,017,114	2,598,395
Valeur de la consommation intérieure (US '000)	281,084	165,581	136,632	18,461	n.d.	373,682	975,439
Impôts (€ million)	62.1	--	10.0	1.7	13.8	31.3	118.9
Contribution au PIB (%)	6.0	6.3	5.6	1.0	0.2	4.3	

From de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. and P. Mayaux (eds). Les forêts du Bassin du Congo – Etat des forets 2008. Bureau de publication de L'Union Européenne, Luxembourg.

13. Le secteur forestier formel dans les pays du bassin du Congo produit plus de 10 millions de tonnes de bois par an, avec une production dominée par le Gabon (3,96 millions de tonnes) et le Cameroun (3,16 millions de tonnes). Une grande partie de ce bois est exporté - environ 50% dans l'ensemble, allant de 15% en République centrafricaine à plus de 90% en République démocratique du Congo. La valeur annuelle totale actuelle de ces exportations dépasse 2,5 milliards de dollars américains, tandis que la valeur marchande des bois et des produits dérivés du pays est estimée à près de 1 milliard de dollars. Au total, les gains forestiers du secteur formel représentent jusqu'à 6,3% du PIB officiel dans les pays du bassin du Congo.

14. Il est probable que, dans les pays du bassin du Congo, le secteur forestier informel soit au moins aussi important que le secteur formel - bien qu'il n'existe pas de données fiables sur le volume exact de bois extrait. Une estimation pour la République démocratique du Congo suggère que la récolte informelle de bois s'élève à environ 1,5 à 2,5 millions de m³ par an, soit entre quatre et six fois plus que la production officiellement enregistrée. Si nous prenons une estimation prudente de la récolte informelle au double du chiffre enregistré de la production de bois du secteur formel et appliquons les prix du marché intérieur, cela suggère une valeur annuelle minimale pour la région de quelque 4,3 milliards de dollars.

15. Le bois de chauffe est la source d'énergie la plus importante dans les zones rurales et urbaines du bassin du Congo, et la plupart proviennent des zones forestières naturelles. La consommation annuelle est enregistrée à environ 95 millions de m³, principalement en bois de chauffe, d'une valeur totale de quelque 2,8 milliards de dollars.

16. Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont sans doute la valeur d'utilisation directe la plus importante obtenue des forêts du bassin du Congo, car elles sont si vitales en termes de revenu, de nutrition et de santé d'une grande partie de la population rurale. Une étude dans les forêts tropicales de l'Est du Cameroun a, par exemple, trouvé une valeur économique pour la récolte des PFNL d'environ US \$ 54 / ha / an³.

17. Le PFNL le plus important en termes de valeur est sans aucun doute la viande de brousse qui fournit une source importante et directe de protéines aux communautés de la région. Dans l'ensemble, environ 80% du volume de viande mangée dans les pays du bassin du Congo provient d'animaux sauvages, ce qui contribue entre 30 et 80% de la protéine consommée par les familles⁴ des forêts. Dans de nombreux endroits, cela s'élève à 98%⁵. La viande de brousse fournit une source de nutrition économique et facilement accessible et joue un rôle essentiel dans les régimes alimentaires, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des ménages⁶ ruraux, en particulier pendant la saison de disette et dans les situations de stress et d'urgence⁷. Autour de la réserve faunique de Dja au Cameroun, par exemple, la viande de brousse contribue jusqu'à 98% de l'apport en protéines des communautés voisines et au Gabon jusqu'à 73%⁸. On estime que le revenu rural généré par la viande de brousse est au moins égal et peut-être plus que celui produit par l'industrie formelle de l'exploitation forestière⁹.

18. Une étude approfondie du volume total de la récolte de viande de brousse, à la fois pour la consommation et la vente à domicile estime que la consommation annuelle totale dépasse 1 million de tonnes par an, soit une

moyenne de 35 kg par habitant³ au prix du marché local, Cela se traduit par une valeur annuelle de près de 3 milliards de dollars. Il convient de noter que cela représente probablement une estimation prudente, car d'autres études ont placé ce chiffre à un niveau beaucoup plus élevé. Par exemple, uniquement en République démocratique du Congo, La consommation de viande de brousse a été estimée entre 1,1 et 1,7 million de tonnes par an, et il a été déduit que la récolte annuelle totale dans la sous-région dépasse 2 millions de tonnes. Cependant, il convient de noter que les niveaux actuels de consommation de viande de brousse semblent ne pas être durable, comme en témoignent les rapports sur la réduction de la faune fortement réduite en RDC et ailleurs.

19. D'autres PFNL prélevés dans les forêts du Bassin du Congo et les AP comprennent une gamme variée de produits utilisés comme revenu, l'abri, la nourriture, les médicaments et l'artisanat. Plus de la moitié de la population en Afrique centrale participe à la récolte des PFNL³. L'une des caractéristiques des PFNL est qu'elles sont souvent collectées et échangées par des femmes et contribuent ainsi à accroître leur revenu et leur statut de subsistance. Par exemple, dans la zone forestière humide du Cameroun, environ 94% des exploitants des PFNL sont des femmes⁴. Cependant, alors que les femmes ont tendance à dominer la collecte et le commerce de nombreux PFNL, les hommes sont plus impliqués dans la récolte de produits de grande valeur tels que les rattans, la viande de brousse et les plantes médicinales⁵.

20. **Tableau 2: Valeur et volume consommation de viande de brousse dans les pays du Bassin du Congo**

	Cameroun	RCA	Congo	RDC	Guinée Equatoriale	Gabon	Total
Consommation totale (tonnes/an)	78,077	12,977	16,325	1, 067,873	9,763	11,381	1,196,396
Récolte moyenne (kg/km ² forêt/an)	503	248	77	897	574	50	645
Consommation moyenne (kg/personne/an)	21	17	11	41	24	15	35
Valeur de la viande de brousse (US\$ '000/yr)	195,193	32,443	40,813	2, 669,683	24,408	28,453	2,990,990

Données de récolte source par Inamdar, A., Brown, D. and S. Cobb. 1999. Quelles spécificités à propos de la gestion faunique dans les forêts? Concepts et modèles de gestion basé sur les droits avec pour évidence les données provenant d'Afrique Centrale et de l'Ouest. Perspectives des Ressources naturelles, No. 44, ODI, London. Valeurs par prix moyen en RDC cité dans Debroux *et al* 2007.

21. Les PFNL représentent une source importante de revenus en espèces pour de nombreux ménages. Dans la province de l'Équateur en RDC, par exemple, les ménages qui vendent des PFNL (y compris les feuilles, les chenilles, les champignons, le charbon de bois et le vin de palme) gagnent un revenu mensuel de 84 \$ US, équivalent ou supérieur à celui d'un fonctionnaire ou Enseignant³ du secondaire. Pour les commerçants locaux, le bénéfice mensuel de la vente de la même gamme de produits est compris entre 130 \$ US et 216 \$ US, à peu près équivalent à celui d'un médecin, et ceux qui se négocient à Kinshasa peuvent atteindre jusqu'à 1 352 \$ US. Concernant les Azande en RDC, les aliments sauvages représentent environ un tiers de la production domestique équivalent au quart des ventes⁴ des ménages.

22. Les PFNL provenant des pays du Bassin du Congo alimentent également les marchés internationales avec cinq principaux produits (Miel, *Gnetum* spp. *Irvingia* spp., *Dacryodes edulis* et *Prunus Africana*) avec un chiffre annuel de 45 millions de dollars tant sur les marchés³. Une estimation de 32.0 tonnes de PFNL des pays du bassin du Congo. On estime que 32,0 tonnes de PFNL provenant de pays du bassin du Congo, d'une valeur de plus de 96 millions de dollars, sont exportés chaque année en France, au Royaume-Uni, en Belgique, en Espagne et au Portugal³.

23. Les plantes médicinales sont un autre les principaux PFNL issus des forêts du bassin du Congo. Plus de 80% des Camerounais utilisent des plantes médicinales sauvages pour répondre à tout ou partie de leurs besoins en soins de santé et plus de 90% en République démocratique du Congo. Par exemple, autour de la Réserve forestière de Mbalmayo, plus de 70% de la population dépend de médicaments à base de plantes qui coutent 50 à

³ Hoare, L. 2007 op. cit.

90% moins chers que leurs alternatives achetées en pharmacie⁴. Dans une enquête menée dans les provinces d'Equateur et de Bandundu en RDC, 85% des ménages utilisaient des plantes médicinales pour remédier aux maladies courantes⁶. Le revenu annuel des plantes médicinales a été estimé entre 0,70 \$ / ha / an et 18 \$ / ha / an au Cameroun.

24. Tourisme : Les AP du bassin du Congo soutiennent le tourisme naturel et la chasse récréative. Cependant, une infrastructure touristique médiocre, combinée à l'insécurité ambiante de la région, à l'histoire des troubles civils et à des niveaux élevés de corruption, ainsi que l'inaccessibilité relative de nombreuses AP, montre que le potentiel touristique de la région reste relativement non exploité - à l'exception notable du tourisme à gorille, En particulier au nord de la RDC

25. Il existe peu ou pas d'information sur l'échelle ou la valeur de la chasse ; Il n'y a pas de comptes publiés et peu de sources d'informations non publiées, et les sociétés de chasse au safari ne se sont pas enclinés à discuter de leurs opérations et de leur rentabilité. Il existe⁶ cependant des chiffres divers sur la valeur économique du tourisme des AP dans les pays du bassin du Congo. Au Cameroun, on estime que le tourisme lié à la biodiversité a contribué à hauteur de 1,35% de la balance commerciale et a généré des recettes fiscales d'environ 697 000 € en 2007. Le secteur du tourisme lié à la biodiversité est censé employer directement près de 800 personnes en RCA et fournir un revenu touristique de près d'un million d'euros. La valeur récréative du gorille dans la Réserve faunique de Dja a été estimée à 192 \$ / touriste⁷. La valeur économique du potentiel d'écotourisme dans le parc national Ivindo au Gabon a été calculée à 1,4 million de dollars pour les sites des chutes de Kongou et Baï de Langoué, Et entre 125 à 170 \$ par jour et par touriste pour les gorilles⁸

26. Le tourisme du gorille est l'une des sources de tourisme international les mieux développées et lucratives dans les AP du bassin du Congo. Des estimations récentes⁵ ont été réalisées par rapport à la valeur totale de ce tourisme pour les quatre AP de la région forestière de Bwindi / Virunga : Forêt impénétrable de Bwindi et Parc National en Ouganda, Parc des Volcans en Ouganda, Parc de Virunga Sud en RDC et Mgahinga Park à Gorilles en Ouganda. En regardant simplement les parties ougandaises et rwandaises de ce paysage, chaque visiteur international dépense en moyenne 1 254 \$ pour voyager et observer les gorilles ; En outre, chacun gagne en moyenne un excédent⁶ de consommation de 953 \$. On estime que le total dépensé, environ 36% est conservé dans le pays

27. L'étude ci-dessus estime également que le potentiel touristique international actuel de gorille du parc de Virunga Sud en RDC est d'environ 20 000 visiteurs par année. Bien que cela demande une rénovation et reconstruction de l'infrastructure touristique et le retour de la confiance internationale en RDC en tant que destination touristique, elle est basée sur des chiffres actuels de tourisme d'avant-guerre et sur le tourisme de gorilles dans les pays voisins et les AP. Sur la base de ces chiffres et sur les valeurs par habitant imputées au tourisme des gorilles au Rwanda et en Ouganda, cela suggère une valeur économique potentielle de 44,14 millions de dollars par an, dont 15,89 millions de dollars pourraient être conservés dans le pays.

Valeurs indirectes / Services de soutien et de régulation

28. Protection des bassins hydrographiques : Selon l'Institut des Ressources Mondiales (IRM)⁵, le bassin du fleuve Congo draine un bassin hydrographique de 3 730 474 km². Il couvre toute la République démocratique du Congo, ainsi que des régions du Congo, du Cameroun, de la République centrafricaine, de la Guinée équatoriale, du Gabon, du Burundi, de la Tanzanie, de la Zambie et de l'Angola. Les AP et les forêts en général fournissent des services de protection importants au bassin versant du Congo, ainsi qu'à plusieurs autres bassins majeurs - l'Ogoué, la Sanaga, la Croix et le bas Niger, et un certain nombre de bassins plus petits qui s'écoulent dans le golfe

⁴ Hoare, L. 2007 op. cit.

de Guinée⁶. Le bassin du Congo est cependant de loin le plus important, avec des ressources annuelles en eau renouvelables d'environ 1,3 milliard de mètres cubes, soutenant plus de 77 millions de personnes⁷.

29. Malheureusement, un grave manque de recherche et de données hydrologiques signifie que l'on sait peu de choses sur les relations exactes entre les forêts et les processus hydrologiques dans les pays du bassin du Congo. Cependant, il ne fait aucun doute que les AP forestières produisent un nombre d'importants de services éco systémiques liés à l'eau, y compris l'approvisionnement en eau, la régulation des flux, le contrôle de l'envasement et de la sédimentation et la qualité de l'eau pour l'utilisation domestique et industrielle, l'irrigation, l'hydroélectricité et d'autres activités. La protection des bassins hydrographiques est particulièrement importante pour l'industrie hydroélectrique qui représente actuellement la plus grande partie de la capacité installée pour la production d'électricité dans les pays du bassin du Congo. En 2008, la capacité opérationnelle totale installée pour l'énergie hydroélectrique alimentée par les rivières du bassin du Congo a été signalée à 6 490 MW⁵; 3 634 MW ou près de 56% de ce total est situé dans les pays du projet (principalement la RDC).

30. En ce qui concerne les coûts pour remplacer les fonctions de protection des bassins hydrographiques de la forêt naturelle par des infrastructures artificielles, et en supposant qu'une valeur par hectare tirée des zones forestières dans la région élargie avec des conditions similaires⁵ peut être calculée en moyenne dans toutes les forêts du bassin du Congo, la valeur annuelle de ces services pourrait dépasser 1,05 milliard de dollars par an.

31. Micro climat et précipitations mondiales : une grande partie des précipitations dans le bassin du Congo est censée provenir du recyclage de l'humidité par la forêt: on estime qu'entre 75% et 95% des précipitations sont recyclées dans le bassin du Congo et que l'évaporation de la région contribue à environ 17% des précipitations en Afrique de l'Ouest et du Centre. On pense que la déforestation dans le bassin du Congo aura un effet néfaste sur les précipitations locales et mondiales.

32. Les expériences de simulation atmosphérique à l'échelle régionale ont montré que la déforestation dans les concessions de bois pourrait affecter les précipitations dans les AP adjacentes au Congo et au Gabon, ce qui indique que dans certains parcs, les précipitations ont été réduites de 15% en raison de la perte de forêt⁵. On note également que la déforestation dans le bassin du Congo provoque une diminution des précipitations de 5 à 15% dans la région des Grands Lacs aux États-Unis et affecte certaines parties de l'Ukraine et de la Russie où les précipitations de mai sont réduites d'environ un quart⁶. Les observations par satellite sur la répartition des précipitations tropicales et les observations historiques du flux de la rivière semblent également documenter une oscillation naturelle de la scie à vue dans l'océan Atlantique, montrant que les inondations sur le bassin amazonien ont tendance à coïncider avec les sécheresses sur le bassin du Congo et vice versa⁷. La déforestation dans le bassin du Congo pourrait donc avoir un effet important sur cette oscillation naturelle, car de grandes variations dans les précipitations sur le centre continental de convection et les précipitations de l'Amazonie et du Congo sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'hydrologie et le climat des régions environnantes⁸. Aucune donnée n'est disponible sur la valeur économique de ces services éco systémiques importants, ce qui entraîne une sous-évaluation de ces services dans la prise de décision et un faible résultat de leur conservation.

33. Séquestration du carbone : une attention particulière a récemment porté sur le rôle des forêts du bassin du Congo dans la séquestration et le stockage du carbone, les effets dégradants de la déforestation et de la dégradation des forêts sur les émissions mondiales de carbone et les tendances du réchauffement climatique. Les estimations récentes faites dans le rapport⁵ de l'état de la forêt de 2008 estiment que le stock total de carbone dans les forêts du bassin du Congo est d'environ 47 milliards de tonnes.

Tableau 3: Stock de carbone dans les forêts du bassin du Congo (millions de tonnes)

	Cameroun	RCA	Congo	RDC	Guinée Equatoriale	Gabon	Total
Forêts humides	3,203	886	3,263	18,056	383	4,033	29,824
Forêts mosaïque/Terre de culture	414	167	534	1,945	57	287	3,404
Forêts mosaïque /savane	628	2,437	145	3,059	3	20	6,292
Forêt dense	6	54	73	1,625	0	10	1,768
Forêt de bois	684	1,658	6	1,812	1	2	4,163
Forêt de bois ouvert	108	258	199	760	0	31	1,356
Total	5,043	5,460	4,219	27,258	445	4,383	46,808

Données source de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. and P. Mayaux (eds). The Forests of the Congo Basin - State of the Forest 2008.

34. L'application du prix moyen du carbone dans les marchés⁵ de compensation volontaire représente une estimation très conservatrice des valeurs de carbone, le carbone total stocké dans les forêts de feuilles humides et fermées du Bassin du Congo, les forêts à feuilles caduques et les mosaïques forestières / savanes suggère que la valeur totale de ce stock de carbone est d'environ 1,5 Milliards de dollars US.

35. Le chiffre ci-dessus représente la valeur marchande de 2008 du montant total du carbone séquestré dans les forêts du bassin du Congo. Afin de proposer un chiffre annuel significatif, nous devons examiner la valeur de la séquestration du carbone des forêts en termes de coûts évités - en d'autres termes, ce que les AP bien gérés pourraient économiser en termes d'émissions en raison de la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts. Selon une étude récente basée sur les estimations de la FAO sur la déforestation⁵, le bassin du Congo perd 65,9 millions de tonnes de carbone par an. La question suivante est de savoir : quelle quantité de ce carbone est perdue dans les zones actuellement protégées ? Étant donné que les AP couvrent environ 56,5 millions d'hectares, soit environ 15% de la superficie, une première estimation serait de 10 millions de tonnes. Cependant, cela suppose à la fois que les stocks de carbone sont répartis uniformément dans le paysage et que les taux de déforestation et de dégradation sont également uniformément répartis.

36. En tenant compte de la première hypothèse, il convient de rappeler que la sous-région dans son ensemble supporte environ 162 millions d'hectares de forêts denses, 37 millions d'hectares de mosaïques forestières⁵ et 68 millions d'hectares de mosaïque de savane forestière. Étant donné que les AP de la sous-région ont tendance à être concentrées dans les zones de forêts denses, il semble probable que la prépondérance de la forêt dense soit bien supérieure à la moyenne dans les AP par rapport au paysage plus large. Nous estimons donc que 60% de la propriété des AP, soit environ 33,9 millions d'hectares, est constituée de forêts denses, ce qui représente environ 21% du total de la sous-région pour ce type d'écosystème. On suppose en outre que les 17 millions d'hectares restants du domaine des AP comprennent la mosaïque de la forêt-savane et la mosaïque des terres forestières, représentant environ 16% du total de la sous-région pour ce type d'écosystème. Avec ces chiffres en main, nous estimons qu'environ 20% des stocks de carbone de la sous-région se retrouvent dans le domaine des AP existants.

37. Étant donné les faibles niveaux de protection actuels et la richesse relative des ressources forestières dans les aires protégées, et compte tenu du fait que beaucoup ont été établis dans des endroits relativement éloignés et donc moins fortement pressés, il semble raisonnable de supposer que le taux de référence de la déforestation dans les AP équivaut à au moins la moitié de celle du paysage global dans son ensemble. Compte tenu de cette hypothèse, on estime qu'environ 10% des émissions de la sous-région à la déforestation et à la dégradation, soit 6,6 millions de tonnes de carbone (24,2 millions de tonnes de CO₂e) par an sont émis chaque année en raison de la déforestation et de la dégradation du patrimoine de la sous-région. En appliquant la valeur marchande de vente au détail en moyenne de 2008 de 8,90 \$ / tonne de CO₂e, cela se traduit par une valeur annuelle d'environ 215 millions de dollars. Bien que ce chiffre soit assez dérivé, et qu'il soit nécessaire de procéder à une mise à jour minutieuse, il conviendrait d'offrir une idée de l'ordre de grandeur des valeurs potentielles REDD + dans le système des AP de la région.

Option et valeurs d'existence / services culturelles

38. Les valeurs d'option et d'existence associées aux AP du bassin du Congo sont immenses, bien que - comme indiqué plus haut - largement non quantifiable en termes monétaires. Faisant partie de l'un des domaines de la biodiversité à haute nature sauvage⁵ dans le monde et soutenant une vaste gamme d'espèces rares et en voie de disparition, la conservation continue des AP dans le bassin du Congo implique une valeur substantielle, bien que inestimable, en termes d'utilisations futures et d'application de la nature sauvage des ressources et écosystèmes. Pendant ce temps, les soi-disant « méga faune charismatique », comme les gorilles, les chimpanzés et les bonobos sont hautement valorisés.

39. Les peuples de cultures diverses ont habité les forêts du bassin du Congo pendant des milliers d'années et au cours des millénaires, les processus sociaux et économiques locaux se sont intimement liés à la nature. La valeur sociale, culturelle, spirituelle et traditionnelle des espèces et des écosystèmes contenus dans les AP de la sous-région est vaste, à la fois pour les populations locales et au niveau national et sous-régional. En même temps, la biodiversité et les écosystèmes riches et uniques contenus dans les réseaux nationaux des AP tiennent une grande valeur pour la communauté mondiale, quelle que soit leur utilisation réelle, simplement parce qu'ils sont très connus.

40. En l'absence de données spécifiques, l'existence globale et / ou la valeur des AP du Bassin du Congo peuvent être provisoirement, bien que seulement très partiellement, estimées par le flux d'assistance des bailleurs de fonds pour la conservation de la nature qui, actuellement, est d'environ 25 millions de dollars par an⁵

41. **La figure 1** ci-dessous résume les informations fournies sur les valeurs économiques environnementales des forêts du bassin du Congo.

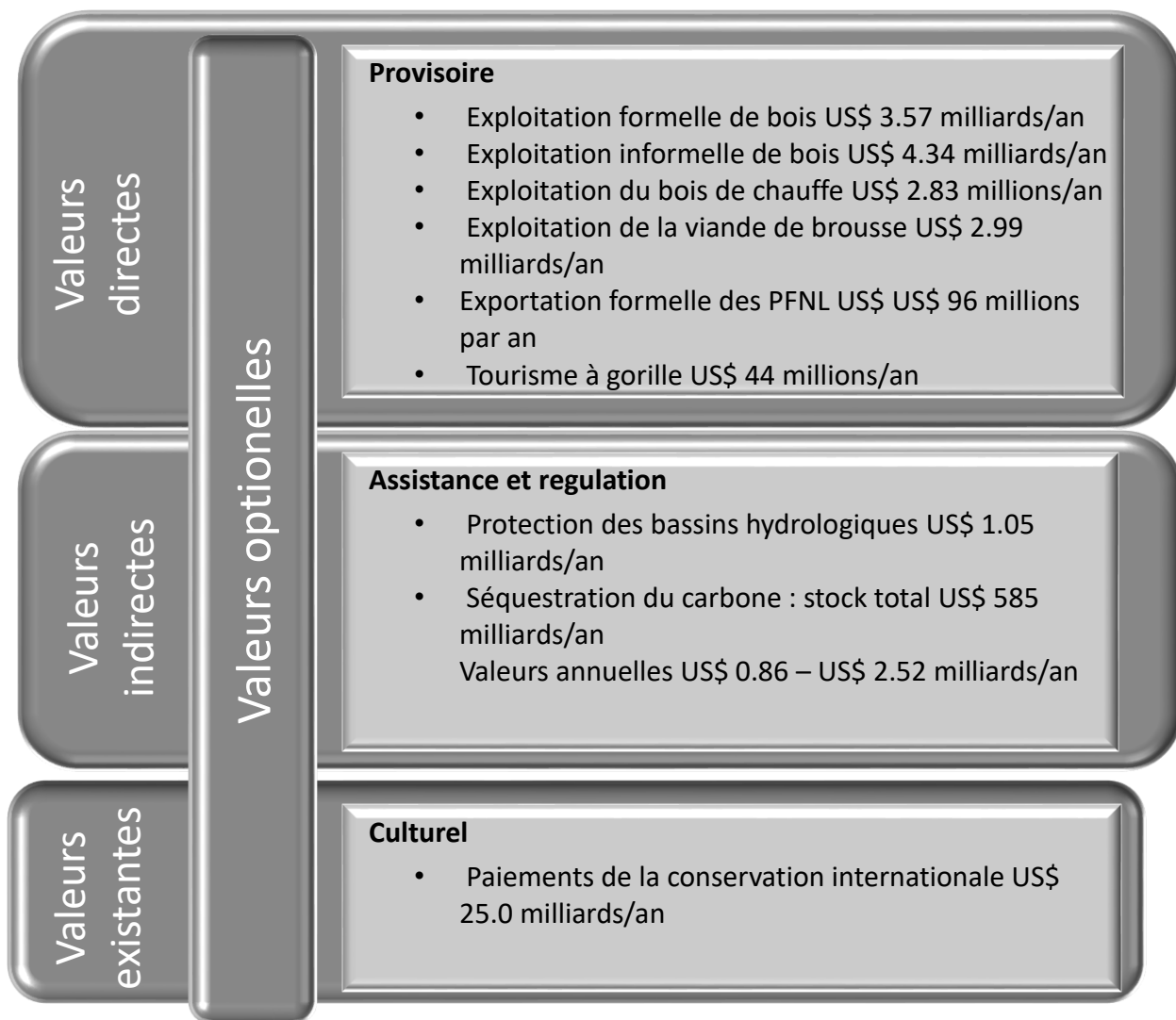


Figure 1: Résumé des principales valeurs des écosystèmes forestiers du bassin du Congo

CONTEXTE DU SYSTEME D'AIRES PROTEGEES

42. La section précédente a donné un aperçu des principales valeurs économiques environnementales à trouver dans les forêts du bassin du Congo. Certaines de ces valeurs - en particulier celles liées aux valeurs d'existence de l'eau, du carbone et de la biodiversité - peuvent être réalisées grâce à la conservation des AP. D'autres en particulier le bois et les PFNL à travers l'utilisation durable des paysages environnants. Désormais, notre accent sera mis sur le premier, c'est-à-dire les AP, dont le financement durable représente le thème central du projet actuel. Néanmoins, les zones de paysage principal - y compris les zones tampons et les corridors et leurs populations resteront des éléments importants de l'image globale de la durabilité financière.

43. Les aires protégées (AP) dans les six pays du bassin du Congo tirent leur origine de la période coloniale. Les puissances coloniales ont créé des réserves de faune et de chasse, des jardins botaniques et des jardins zoologiques avant la création des parcs nationaux. Pendant la colonisation, il y avait seulement quelques parcs nationaux : la République centrafricaine avait deux (Parcs nationaux des Ubangi-Shari et Manavo Gounda-Saint Floris), la République démocratique du Congo avait trois (Albert National Park, Garamba et Upemba) La Guinée équatoriale et la République du Congo en avaient un (Monte Alen et Odzala), alors que le Cameroun et le Gabon n'avaient aucun. Ces parcs nationaux ont été créés entre 1925, date de la création du premier parc africain (Parc National Albert, maintenant le parc national des Virunga) et aussi dans les années 1950.

44. L'expansion considérable des systèmes d'aires protégées a eu lieu principalement après l'indépendance. Non seulement la taille de ces réseaux a augmenté de manière significative, mais la période postcoloniale a également été caractérisée par l'émergence de nouveaux types d'aires protégées, notamment les réserves de biosphère, les forêts scientifiques et naturelles et les monuments naturels. Cette expansion s'est déroulée en continu depuis les années 1960 jusqu'à maintenant, avec des aires protégées récentes développées au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Gabon. Si l'établissement des AP à l'époque coloniale portait sur le besoin d'évasion, d'esthétique et d'activités récréatives, basé sur le modèle déjà développé aux Etats-Unis, l'extension des AP postcoloniales semble être davantage liée à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité avec, par exemple, le tourisme et la recherche scientifique. Le processus est également entré dans le contexte des conventions et traités internationaux auxquels ces pays ont souscrit, notamment l'objectif de 10% de l'aire protégée de la Convention de la diversité biologique, associé au financement de l'aide au développement. La **figure 2** résume le système des AP dans les six pays du bassin du Congo en pourcentage des surfaces terrestres.

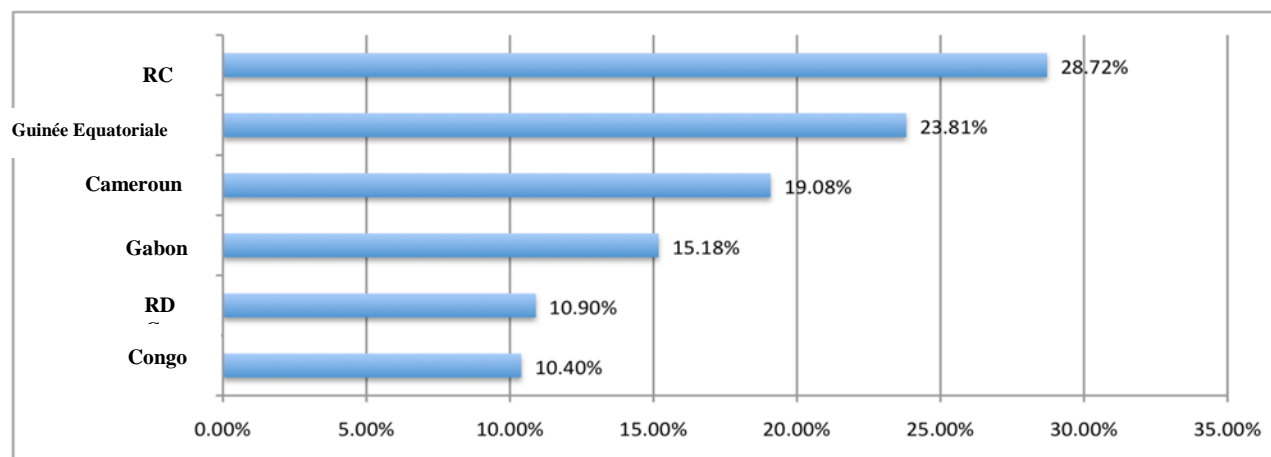


Figure 2: Système d'aire protégée en pourcentage de surface nationale

Source : Estimations basées sur les chiffres obtenus pendant l'atelier sur la carte financière entreprise par le PPG.

45. Au total, les six pays ont jusqu'à présent mis sur pied environ 278 aires protégées couvrant environ 56,5 millions d'hectares (voir le tableau 4 ci-dessous). Il s'agit notamment d'un nombre d'engagements récents prises tels que la création d'un réseau de 11 aires protégées par la Guinée équatoriale en 2000, la création de 13 parcs nationaux par le Gabon en 2002 et l'extension significative de son réseau d'aires protégées par la République du Congo à travers l'extension du Parc National Odzala-Kokoua et la création du parc national de Conkouati. Ces pays ont maintenant mis en place ou sont sur le point de mettre en place les agences nationales pour renforcer la gestion de leur réseau d'aires protégées. Depuis la publication du rapport sur l'état de la forêt de 2006, la République démocratique du Congo a étendu son réseau de 8,6% à 10,3% et s'est engagée officiellement à l'étendre pour couvrir au moins 15% du pays ; faisant une augmentation d'environ 5 000 000 d'hectares. Plusieurs aires protégées transfrontalières ont également été mis sur pied avec un important potentiel pour conserver les écosystèmes transfrontaliers et les espèces migratrices. Sans ces AP officielles, presque tous les paysages prioritaires dans le bassin du Congo auraient servi pour des besoins de production et répondre aux demandes des consommateurs dans la sous-région d'Afrique centrale, en Europe, en Amérique et plus particulièrement en Chine.

46. Ce réseau comprend 18 différents types d'aires protégées, notamment : Jardin botanique, Zoos, Jardins botaniques et zoologiques, Réserves scientifiques, Forêts, Nature, Communauté, Réserve faunique et Parc national de la biosphère, Parc, Sanctuaire, Monument naturel, Zone de chasse, zone d'intérêt de Chasse ; de gestion communautaire et zone de chasse d'intérêt (zone de chasse et d'élevage). Ces 18 types relèvent des six catégories d'AP de l'UICN : Ia (réserve naturelle), I (aire sauvage), II (parc national), III (monument naturel), IV (zone de gestion de l'habitat ou des espèces), V (paysage protégé / paysage marin) et VI (ressource gérée par l'aire protégée). Selon chaque pays, le même type d'AP peut appartenir à plus d'une catégorie reconnue par l'UICN. Par exemple, les réserves fauniques au Cameroun appartiennent à la catégorie Ib, tandis qu'en RDC, certaines appartiennent à la catégorie IV et à la catégorie VI. Les parcs nationaux appartiennent au type d'aire protégée couvrant la plus grande superficie (17 055 651 ha), suivie des zones d'intérêt de chasse (11 263 900 ha) et des zones de chasse (10, 112,606 ha).

Tableau 4: Les aires protégées du Bassin du Congo classées par type

ID	Type D'AP	Nombre	Categorie IUCN	Superficie (ha.)
01	Reserve scientifique (GE)	2	Ia	51.500
02	Jardin botanique	4	Ia	269
03	Garden zoologique	6	Ia	8
04	Jardin botanique et zoologique (RDC; combiné)	2	Ia	307
05	Réserve intégrale (RCA)	1	Ia	86.000
06	Réserve spéciale (RCA)	2	IV	316.815
07	Réserve de faune (CAM & RDC)	17	Ib (CAM), IV & VI (RDC)	4.965.975
08	Reserve de foret (CAM)	77	Ia	880.496
09	Réserve naturelle (GE & RDC)	8	IV	5.170.262
10	Réserve de Biosphère (RCA, RDC, Congo)	6	I & IV	444.706
11	Parc nationaux (tous les pays)	36	II	17.055.651
12	Parc (RDC)	2	IV	426.000
13	Sanctuaire (Congo)	3	IV	280.300
14	Monument Naturel (GE)	2	III	39.000
15	Zone de chasse (RDC, Congo)	18	VI	10.112.606
16	Zone d'intérêt de chasse et de gestion communautaire (ZICGC) (CAM, RCA)	33	VI	4.728.432
17	Zone d'intérêt de chasse (CAM, RCA)	58	VI	11.263.900
18	Réserve Communautaire (Congo)	1	VI	461.815
	Totaux	278		56.478.942

Key : CAM = Cameroun ; Congo : République du Congo ; GE = Guinée Equatoriale ; RCA = République Centrafricaine ; RDC= République Démocratique du Congo.

47. L'intégration régionale de certaines parties des systèmes des AP a été considérée comme une évolution significative au sein de la sous-région. Plusieurs aires protégées transfrontalières ont été créées dans de grandes unités écologiques (paysages) notamment :

- TRIDOM est composé de la réserve de Dja (Cameroun), du parc national Odzala-Koukoua (Congo) et de Minkebe (Gabon) dans le paysage Dja Odzala-Minkebe. Le complexe a été défini par un accord de coopération intergouvernementale COMIFAC TRIDOM, signé en 2005, qui le définit comme un complexe frontalier d'aires protégées reliées par un large interzone sur le territoire du Cameroun, la République du Congo et du Gabon. L'accord stipule que les limites de TRIDOM comprennent les aires protégées ainsi que les espaces ouverts sans statut de protection spécial entre eux (interzone), afin de créer un ensemble homogène et cohérent. En 2006, une réunion de la COMIFAC par rapport au projet TRIDOM a mis sur pied les critères à prendre en compte par chaque pays pour définir les limites de TRIDOM, à savoir : a) le plan général d'utilisation du sol, (2) les zones périphériques des aires protégées, y compris les couloirs écologiques, (3) limites naturelles (y compris les routes). L'application ultérieure de ces critères a entraîné la création d'un paysage de 191 541 kilomètres carrés, qui comprend des concessions de bois bordant les aires protégées. Les Aires protégées représentent 15,5% de ce paysage global⁵.
- Tri nationale de la Sangha (TNS), y compris les parcs nationaux de Lobeke (Cameroun), Nouabale Ndoki (Congo) et Dzanga Ndoki (République centrafricaine) sont situés dans le paysage de la tri-nationale de la Sangha (TNS). La zone a été mise sur pied sur la base d'un accord des années 2000 entre le Cameroun, la République centrafricaine et la République du Congo sur la gestion des frontières des aires protégées concernées. À la suite de cet accord de coopération, plusieurs protocoles d'accords ont été signés par les trois pays, dont le dernier concerne la création d'une brigade anti-braconnage au sein de la TNS (2009). Ce paysage couvre environ 45 200 km² et les AP représentent environ 15,4% de la superficie totale.
- Le parc national Monte Alen (Guinée équatoriale) et les Monts de Cristal (Gabon) se situent dans le paysage de Monte Alen –Monts Cristal. Contrairement aux AP du domaine TRIDOM et TNS, les deux zones protégées du paysage de Monte Alen - Monts de Cristal ne bénéficient pas encore d'un accord formel entre le Gabon et la Guinée équatoriale. Une frontière officielle tracée sur le paysage entre ces deux pays serait une condition préalable importante à un tel accord. Néanmoins, un plan d'utilisation des terres pour ce paysage dans son ensemble a été conçu, ainsi que pour les parcs nationaux de Monte Alen et Monts de Cristal prioritairement. ECOFAC a mis au point un plan d'aménagement du territoire parmi ses priorités en ce qui concerne les Monts de Cristal.

48. Dans l'ensemble, les huit aires protégées ci-dessus couvrent une superficie totale de 4.053.529 ha, dont 2.971.074 ha, 692.455 ha et 390.000 ha respectivement pour TRIDOM, TNS et les monts Alen - Crystal. À l'heure actuelle, le processus de création d'aires protégées transfrontalières supplémentaires est en cours entre la République démocratique du Congo et le Congo dans le paysage Tele-Lac Tumba et entre le Congo et le Gabon dans le paysage Léconi-Batéké-Lefini.

49. Tout en observant des progrès sensibles sur le plan de l'élargissement de leurs réseaux d'aires protégées, les pays de la sous-région se heurtent au problème épineux de la gestion efficace de ces AP en fonction du financement gouvernemental insuffisant qui leur est alloué (voir AP Section de base financière ci-dessous) et les conflits avec les communautés locales. Pour essayer de résoudre ce problème, ces pays ont cherché de nombreux partenariats avec des ONG et des bailleurs de fond ; En effet, alors que la grande majorité des AP dans la région aujourd'hui peuvent être considérées comme non fonctionnelles, les quelques-unes fonctionnelles dépendent dans une large mesure du soutien des donateurs et des ONG.

50. De nombreuses AP dans la région disposent d'un cadre juridique doté d'une forte protection contre l'exploitation forestière, l'agriculture et d'autres opérations forestières dévastatrices. Plusieurs pays ont mis en place des agences d'AP pour assurer une protection et un contrôle plus efficaces des activités illégales. Beaucoup de ces aires protégées soutiennent également les valeurs éco systémiques telles que la protection des bassins hydrographiques essentiels pour lutter efficacement contre la déforestation.

51. Tout en observant des progrès sensibles sur le plan de l'élargissement de leurs réseaux d'aires protégées, les pays de la sous-région se heurtent au problème épineux de la gestion efficace de ces AP en fonction du financement gouvernemental insuffisant qui leur est alloué (voir AP Section de base financière ci-dessous) et les

⁵ De Wachter, 2008.

conflits avec les communautés locales. Pour essayer de résoudre ce problème, ces pays ont cherché de nombreux partenariats avec des ONG et des bailleurs de fond ; En effet, alors que la grande majorité des AP dans la région aujourd'hui peuvent être considérées comme non fonctionnelles, les quelques-unes fonctionnelles dépendent dans une large mesure du soutien des donateurs et des ONG.

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

52. Les directions de la faune et des aires protégées en République centrafricaine et au Congo (DFAP), l'Institut national de développement forestier et de gestion des zones protégées en Guinée équatoriale (INDEFOR-PA), le Département de la faune et des aires protégées au Cameroun et l'Institut Congolais Pour la Conservation de la Nature (ICCN) en République Démocratique du Congo et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) au Gabon sont les institutions responsables de la gestion des aires protégées dans ces pays.

53. À l'exception de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et de l'ANPN au Gabon, les institutions publiques jouissent d'une autonomie administrative et d'une personnalité juridique, les autres institutions de gestion des AP mentionnées ci-dessus représentent les structures internes des différents ministères auxquels ils sont responsables. Ainsi, le Département de la faune et des aires protégées du Congo fait partie du Ministère de l'économie forestière, le Département de la faune et des aires protégées de la République centrafricaine dépend du Ministère de l'eau, des forêts, de la chasse et de la pêche. L'INDEFOR dépend du Ministère de l'agriculture et de la foresterie de la Guinée équatoriale et le Département de la faune et des aires protégées dépendent du Ministère des forêts et de la faune du Cameroun. Malgré le fait qu'il soit doté d'une personnalité juridique et une autonomie financière, ICCN dépend cependant du ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme.

54. Chacune des institutions de gestion ci-dessus a une structure distincte. La direction de la faune et des aires protégées du Congo est l'une des six divisions de la Direction générale de l'économie forestière, ainsi que les divisions de la gestion des forêts, de gestion du développement des ressources forestières, des études et la planification de la gestion, de la gestion administrative et financière et de la gestion régionale de l'économie forestière. Parmi ces trois directions ; on note : la division de la conservation et de la gestion de la faune, la division de l'inventaire des services et la division du développement de la faune et la division des parcs et des aires protégées.

55. En ce qui concerne la République centrafricaine, la Direction de la faune et des aires protégées est une division du Ministère de l'eau, des forêts, de la chasse et de la pêche. INDEFOR-AP en GE est dirigé par un directeur, qui est également soutenu par un directeur adjoint pour la faune. Le Département de la faune et des aires protégées du Cameroun est dirigé par un directeur assisté de deux sous-directeurs, le directeur adjoint des zones protégées et le directeur adjoint de la faune.

56. L'Institut congolais pour la conservation de la nature est dirigé par un directeur général assisté d'un directeur général adjoint. La direction comprend la gestion technique, financière, administrative, du tourisme et de la recherche.

57. En RDC, ICCN est en pleine réforme institutionnelle globale, avec un nouvel organigramme en cours d'amendement ; Sa structure interne va bientôt changer. La situation est similaire au Congo, où le processus de création d'une agence responsable de la gestion des AP est en phase de finalisation par le projet de soutien à l'exploitation des aires protégées (PAVAP).

58. Les chaînes de commandement dans les systèmes des AP nationaux du bassin du Congo présentent dans l'ensemble deux caractéristiques distinctes : (1) la subordination du bureau local sur le terrain aux ministères auxquels appartiennent les institutions de gestion des AP et (2) L'indépendance des gestionnaires des AP face à la représentation locale de ces ministères. Le Cameroun, la Guinée équatoriale et la République centrafricaine se situent dans le premier cas et la République démocratique du Congo dans le second .

59. En effet, au Cameroun, pour les AP situées dans les départements, la délégation représentant le ministère des Forêts et de la Faune est le chef de la protection directe, pour les AP situés dans au moins deux départements dans la même région, le gouverneur est le représentant direct de la conservation, tandis que les AP dont le territoire s'étend sur plusieurs régions dépendent directement du ministère. En GE, les différents liens de la chaîne de commandement sont les suivants : le site (Directeur national ou le conservateur), le département (chef du département de L'AP), la direction générale de l'INDEFOR-AP (directeur général de l'INDEFOR-AP), la direction

Générale des gardes forestières et de la conservation (chef de la direction des gardes forestières et de la conservation), du ministère (ministre de l'Agriculture et des Forêts). République centrafricaine, la chaîne est la suivante : le poste, le cantonnement, l'inspection forestière, le régional (dont 2 ou 3 préfectures), la direction générale des services généraux et l'administration centrale. Toutefois, pour les sites qui dépendent du soutien de l'ECOFAC, les AP dépendent du directeur du site qui, à son tour, dépend du directeur national qui relève directement du bureau du ministre de l'eau, des forêts, de la chasse et de la pêche. En République démocratique du Congo, les gestionnaires dépendent directement de la Direction générale de l'ICCN et collaborent avec les départements locaux.

60. Les responsabilités institutionnelles conflictuelles (par exemple, le ministère de l'exploitation minière peut attribuer des concessions, etc.): il existe deux types de conflits au niveau de la gestion des AP: conflits internes et conflits externes. Les conflits internes se déroulent au sein des institutions de la gestion des AP et les conflits externes sont ceux qui se produisent entre les ministères auxquels appartiennent les autorités de gestion des AP et d'autres ministères .

61. En fait, il n'y a pas tellement de conflits internes dans la gestion des AP. Au cours des consultations dans toute la région, seuls deux conflits relativement mineurs ont été signalés, notamment en RCA et au Cameroun. En RCA, il existe un conflit juridictionnel entre le Département de la gestion de la faune et des aires protégées et un projet national financé par ECOFAC. Ce dernier est directement responsable devant le bureau du ministre auquel le projet est rattaché sans référence au Département de la faune et à l'AP responsable de la gestion de toutes les AP. Au Cameroun, des conflits surgissent entre les représentants du ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et des gestionnaires de la conservation. Ceux-ci ignorent souvent l'autorité des représentants du ministère, surtout lorsque les AP qu'ils gèrent bénéficient de l'attention internationale des donateurs.

62. D'autre part, dans presque tous les six pays du bassin du Congo, à l'exception de la République du Congo, les conflits interministériels liés aux AP abondent. Ces conflits sont principalement de deux types. D'une part, les conflits liés à l'empiètement des AP à la suite de l'octroi des concessions minières par le ministère des Mines, des titres fonciers du Département des affaires foncières ou des permis d'exploitation du ministère de l'élevage. Le deuxième type de conflit concerne la gestion réelle des AP.

En ce qui concerne les conflits liés à l'empiètement, le Cameroun est obligé maintenant d'exploiter les minéraux dans TRIDOM et TNS, RCA les diamants dans ses zones de chasse et la RDC pour l'extraction de plusieurs minéraux dans diverses AP, y compris la réserve faunique d'Okapi, le parc national Kahuzi-Biega, la réserve de jeu et Lower Kando. En RDC, les titres fonciers ont été attribués dans le couloir écologique reliant les portions d'altitude supérieure et basse de Kahuzi-Biega et dans plus de la moitié du parc de banlieue de N'Sele. Dans les zones de chasse de la RCA, le ministère de l'Agriculture, par décret, a autorisé l'installation d'unités de gestion du bétail dans les zones de chasse .

63. En ce qui concerne les conflits liés à la gestion des AP (conflits de compétence), il existe souvent une ambiguïté entre les différents ministères. Au Cameroun, il existe un réel problème dans l'exploitation du tourisme. Le ministère des Forêts et de la Faune gère les AP et les met à la disposition du ministère du Tourisme, qui est responsable de l'exploitation du tourisme. Cependant, une fois que cette dernière a reçu cette responsabilité, elle tente d'éliminer le ministère de la Forêt et de la Faune de toutes les questions concernant l'AP. En RCA et en GE, le ministère de l'Environnement aimerait également gérer les AP qui, en fait, relèvent d'autres ministères, à savoir le Ministère de l'eau, des forêts, de la chasse et de la pêche pour RCA et le Ministère de l'agriculture et des forêts pour la GE.

64. Le processus ci-dessus, ainsi que la gestion des AP de niveau national ont été soutenus par un Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), qui a été créé sous COMIFAC.

1.2 Menaces et causes profondes

65. La biodiversité unique du Bassin du Congo et d'importants services d'atténuation des changements climatiques font face à un certain nombre de menaces. La demande en ressources naturelles dans le bassin du Congo est plus importante que par le passé. Dans le cas des AP, des zones tampons et des couloirs, la menace majeure est le commerce illicite de la viande de brousse souvent lié à l'extraction du bois. Une deuxième menace est la déforestation principalement liée au défrichage aux fins agricoles, ainsi que la dégradation de la forêt due à

l'exploitation forestière sélective. D'autres menaces entre autres : la surexploitation de ressources forestières non ligneuses et, de plus en plus, les opérations minières à grande et à petite échelle. Des menaces supplémentaires résultent de la conversion de l'habitat pour l'agriculture, les routes et l'exploitation minière. Ces activités sont autorisées - et parfois même encouragées - à se dérouler de manière et à des niveaux qui nuisent à la biodiversité en raison de conditions et des circonstances économiques beaucoup plus larges. Bien que l'une des principales causes sous-jacentes de la dégradation de la biodiversité des AP reste bien évidemment un financement inadéquat (voir la section 1.5 ci-dessous), toute une série d'autres politiques économiques, les défaillances et les distorsions des prix et du marché agissent également comme des facteurs dissuasifs / causes économiques et sont décrits ci-dessous.

66. La richesse, la pauvreté et les besoins économiques : un ensemble de facteurs économiques sous-jacents de la dégradation de la biodiversité des AP provient des conditions économiques et des circonstances dont se trouvent les populations, car elles influent sur la façon dont elles produisent et consomment et déterminent les sources de revenus et d'emplois qui leur sont offertes. Il est clair que la pauvreté économique et la richesse agissent comme les moteurs de la dégradation et de la perte de biodiversité des AP dans les pays du bassin du Congo. Beaucoup d'exigences foncières et de ressources imposées aux AP et aux forêts découlent des besoins d'une population croissante et de plus en plus urbanisée, mondialisée et plus prospère, avec des goûts et des aspirations qui changent au fil du temps - à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région. On peut citer par exemple : la demande en augmentation rapide du bois et des matériaux de construction, des cultures vivrières agricoles, des minéraux et de l'énergie, ou la corrélation positive entre la richesse des ménages et la consommation de viande de brousse. L'entrée croissante des marchés et des industries mondiaux dans la sous-région, notamment les industries extractives, a également accéléré dans de nombreux cas le processus de dégradation des AP. Les facteurs politiques sous-jacents qui influencent ces processus sont décrits plus en détail ci-dessous .

67. De même, il existe un large consensus sur le fait que les moyens de subsistance faibles et instables et la forte incidence de la pauvreté rencontrée par une grande majorité de la population du bassin du Congo - en particulier ceux qui ont souffert ou ont été déplacés par les effets des troubles civils - ont eu des effets dévastateurs sur la biodiversité de la sous-région. Bien qu'il existe des preuves que les communautés rurales les plus pauvres s'engagent moins dans les activités commerciales de grande valeur avec des effets dévastateurs plus immédiats sur la biodiversité, les produits forestiers continuent de jouer un rôle majeur dans le revenu et les moyens de subsistance des ruraux pauvres de la sous-région. Dans certains cas, les exigences de base pour la survie de l'homme (comme la nourriture, l'énergie, l'abri et l'argent) proviennent de façon durable des AP.

68. Il est clair que, pour les ruraux pauvres, le manque de sources de revenus et de subsistance alternatives ou abordables, plus durables, conjugué au coût d'opportunité élevé pour réduire les utilisations non durables des terres et des ressources dans et autour des AP constitue un facteur majeur de dissuasion pour l'AP de conservation de la biodiversité. Dans de nombreux cas, ce déséquilibre des coûts et des avantages de la conservation a été exacerbé par une histoire de gestion de conservation dans la sous-région motivée par un paradigme dominant l'exclusion des communautés locales des AP et des avantages qu'elles génèrent. Bien que cette situation ait quelque peu changé au cours des dernières années sur le papier, il n'en demeure pas moins que, dans une minorité de cas, des efforts sont déployés pour partager les revenus ou les avantages des AP avec les communautés adjacentes. En l'absence de ces avantages, il est peu probable que de nombreuses personnes soient disposées à soutenir la conservation lorsqu'elles leur imposent un coût net, et beaucoup d'entre elles ne seront tout simplement pas économiquement incapables de le faire .

69. Incitations dissuasives et perverses des politiques et des instruments économiques nationaux : une grande variété de politiques influent et, dans certains cas exacerbent les conditions économiques sous-jacentes qui poussent les gens et les industries à produire, à consommer, à commercer à investir de manière non durable. Les politiques et les instruments économiques utilisés par les gouvernements de la sous-région pour stimuler la croissance et le développement ont également, dans plusieurs cas freiné la conservation de la biodiversité des AP.

70. Trop souvent, les politiques économiques dans les pays du bassin du Congo ont priorisé ou favorisé les activités, les produits et les marchés ayant un impact négatif sur les AP et les écosystèmes forestiers. Pire encore, ils ont déformé les prix et les marchés afin de présenter des « incitations perverses » encourageant ainsi la dégradation rapide des individus, à épuiser et à convertir les forêts dans le cadre de leurs activités économiques, car il leur est plus bénéfique de le faire. Le point important à noter ici est que les entreprises durables basées sur la biodiversité sont rarement, sinon jamais soumises au même traitement préférentiel et aux mêmes forfaits - et,

par conséquent, même si elles sont plus rentables sur le marché ou sur des termes « sociaux » plus larges, ils ne peuvent pas rivaliser sur un pied d'égalité avec les industries soumises à des distorsions de prix et de politique favorables.

71. Bien que bon nombre des subventions versées aux producteurs agricoles dans le bassin du Congo au cours des années 1970 et 1980 aient été démantelées au cours de la dernière décennie, leur impact net sur la biodiversité et le couvert forestier ne peuvent être écartés. On pense qu'environ 14% de la forêt dans le bassin du Congo a été convertie en agriculture, principalement en raison de la culture à petite échelle par les ménages individuels⁶. Une grande variété de distorsions du marché a été mise en place, tout en visant à favoriser l'expansion de l'exploitation agricole et la production de produits primaires (en particulier pour l'alimentation et l'exportation). On peut citer les subventions aux engrais et autres intrants, les crédits à faible coût, les systèmes d'allocation de terres et de réinstallation, les prix de plus en plus élevés des producteurs et diverses incitations fiscales aux investissements dans le secteur agro-industriel. Dans de nombreux cas, l'expansion de l'agriculture a entraîné l'élimination de l'habitat naturel ou l'ouverture de zones anciennement éloignées à l'habitat humain et à l'utilisation des terres⁶.

72. La politique commerciale et d'investissement dans la sous-région est également fortement orientée vers les investissements en devises et les activités de production. Les industries extractives et les entreprises axées sur l'exportation (y compris celles liées à l'exploitation forestière, à l'exploitation minière et au pétrole) bénéficient d'une foule d'allègements fiscaux, de congés fiscaux, d'exemptions tarifaires et douanières, d'acquisition préférentielle des terres et de ressources et d'autres incitations à l'investissement. Dans quelques cas, les coûts environnementaux sont incorporés dans les prix, les taxes ou les bénéfices auxquels ces entreprises sont confrontées.

73. Le secteur forestier commercial, en particulier, a toujours été soumis à un degré élevé de protection. Aujourd'hui, il bénéficie encore d'un certain degré de traitement préférentiel, même si bon nombre des subventions directes au secteur qui étaient présentes au cours des années précédentes ont été réduites. En même temps, la politique économique et les régimes de tarification agissent souvent pour décourager l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité au cours des opérations d'exploitation forestière. L'une des formes les plus omniprésentes de subventions perverses ayant eu une incidence sur les AP et la biodiversité forestière se résume dans l'histoire des faibles charges et des taux de redevances dans de nombreux pays du bassin du Congo, dans le but de créer des bénéfices exceptionnels et à encourager les entreprises à se connecter rapidement en raison de bénéfices supérieurs à la normale.

74. Certaines des politiques macroéconomiques suivies par les pays du bassin du Congo ont également eu des effets négatifs, quoique souvent indirects, sur la biodiversité et les AP. On a soutenu que les politiques de libéralisation économique au cours de la dernière décennie ont eu pour but de mettre l'accent sur le bois pour dynamiser les économies d'Afrique Centrale et les paiements de la dette des services. Un autre exemple est la réduction des dépenses publiques, accompagnée d'une réduction massive des organismes gouvernementaux, qui ont eu lieu dans la sous-région au cours de la dernière décennie. La plupart des AP aujourd'hui sont confrontés à une situation où la dotation en personnel, les budgets et l'accès aux revenus ne sont tout simplement pas suffisants pour maintenir un niveau adéquat de conservation de la biodiversité. On peut citer comme autre exemple les effets de la politique de taux de change sur la pauvreté rurale, les gains et la pression sur les AP et la biodiversité. On a largement fait valoir que la longue histoire du franc CFA fixe et surévalué a réduit artificiellement le prix des importations et a miné les bénéfices des exportations, ce qui a eu un impact négatif sur les économies rurales et contribué significativement à augmenter la pauvreté⁸⁷.

75. Marchés mondiaux et incitations perverses : une grande partie du dédouanement forestier qui a eu lieu dans l'ensemble du bassin du Congo a été motivée par une forte demande internationale du bois, des minéraux, du pétrole et des produits agricoles primaires et par les incitations perverses dans les pays consommateurs qui le rendent peu coûteux afin d'exploiter ces ressources de façon non durable. Au niveau mondial, les subventions perverses contre l'environnement ont été estimées à environ 1 milliard de dollars US par an dans le monde⁸. Beaucoup d'entre eux ont agi pour miner la biodiversité dans la sous-région.

76. Au cours des dernières années, les pays de l'Est et du Sud-est asiatique sont en pleine expansion dans les échanges et le commerce avec les pays du bassin du Congo et une préoccupation croissante à l'égard de leurs

⁶ Usongo et Nagahuedi 2008 op. cit.

⁷ Devarajan, S. 1997. Taux d'échanges réels dans la zone CFA. Journal DES Economies Africaines, Volume 6(1): 35-53.

politiques nationales en matière d'extraction et de commerce des ressources naturelles. Le gouvernement chinois est apparu comme un investisseur, un créancier et un donateur particulièrement important dans les pays du bassin du Congo et les entreprises chinoises sont de plus en plus actives dans les industries extractives opérant dans la sous-région. À l'échelle régionale, la Chine importe la plupart de ses produits forestiers d'Afrique Centrale. Le Gabon est depuis toujours le principal fournisseur africain de bois en Chine ; Le Cameroun, la Guinée équatoriale et la République du Congo constituent trois des autres "cinq premiers" exportateurs⁸

77. Les entreprises en Europe occidentale et en Amérique du Nord ont cependant dominé (et continuent à dominer) les activités forestières, minérales et pétrolières et les flux d'investissements étrangers dans la sous-région. Il convient de souligner la longue histoire des subventions dans les pays du G8 qui visent à protéger les industries du bois qui dépendent des matières premières provenant de pays tropicaux. Dans plusieurs cas, l'aide au développement a agi pour protéger davantage les intérêts commerciaux et l'assistance de ces pays donateurs, soit directement, en favorisant l'exploitation forestière dans le bassin du Congo, soit en développant l'infrastructure dans les zones de forêt tropicale dans la sous-région .

78. Défaut de refléter adéquatement les valeurs des AP dans la prise de décision économique et financière : comme mentionné ci-dessus, l'analyse économique conventionnelle n'a pas réussi à intégrer pleinement la valeur totale des AP, leur biodiversité et les services cédés par les écosystèmes qu'ils occupent. On note également l'absence flagrante de données quantitatives qui décrivent la plus grande valeur économique et de développement des AP dans le bassin du Congo. Le problème fondamental est que l'analyse économique conventionnelle donne peu de poids aux valeurs des écosystèmes forestiers qui se situent en dehors des marchés formels et des mécanismes de fixation des prix. En particulier, les statistiques économiques et les calculs - ainsi que les politiques, les marchés et les prix - ont tendance à souligner, ou à ignorer la valeur économique des AP en termes de services environnementaux plus larges et d'avantages pour les moyens de subsistance qu'ils fournissent.

79. Cette incapacité à tenir compte des valeurs économiques des AP dans la prise de décision (ou à l'inverse, pour tenir compte des coûts et des pertes qui surviennent lorsque les AP sont dégradées) sous-tend un grand nombre de facteurs économiques et financiers à la conservation de la biodiversité des AP qui ont été décrits dans cette section. Un examen des modèles de développement antérieur dans la sous-région renforcerait l'observation que les décideurs ont perçu qu'il existe peu d'avantages économiques associés à la conservation des écosystèmes naturels et peu de coûts économiques liés à leur dégradation et à leur perte. L'expansion de l'agriculture, de l'exploitation forestière, des industries extractives et de l'infrastructure a impliqué une vaste conversion et la remise en état des habitats naturels. La récolte intensive des ressources naturelles a été promue comme un moyen pour générer des revenus, des emplois et des gains en devises et a imposé des exigences élevées et souvent non durables sur la base des ressources naturelles. Au niveau macroéconomique, la sous-évaluation des AP dans la formulation des politiques économiques a souvent accéléré les processus de perte de biodiversité à travers des subventions aux industries extractives, aux allègements fiscaux et aux incitations fiscales pour « réclamer » les habitats naturels et les pénalités et amendes environnementales faibles ou inexistantes. Une faible appréciation de la valeur économique et de développement des AP a clairement conduit à leur faible hiérarchisation dans la politique économique publique et les allocations budgétaires. Il n'est pas surprenant que de telles attitudes aient contribué à ne pas fournir un financement adéquat pour la gestion des aires protégées .

80. Enfin, il convient de noter que le problème de la sous-évaluation des AP ne se limite pas aux planificateurs et aux décideurs du « développement ». Les efforts de conservation ont également été entravés par l'inattention de la biodiversité et des valeurs des écosystèmes, ce qui rend difficile de trouver de nouvelles façons de recueillir des fonds, de justifier ou de soutenir leurs activités en termes économiques et de développement, ou de rivaliser avec d'autres apparemment plus rentables (et pourtant fréquemment non durables), l'investissement, les options de ressources et les utilisations des terres.

1.3 Solution à long terme et obstacles à sa réalisation

81. Les menaces et les causes profondes décrites ci-dessus conduisent aux atouts naturels qui réduisent leur rôle clé dans le développement durable national. Les systèmes de aires protégées- y compris les alentours des zones tampons et les corridors qui les relient ont le potentiel de contribuer de manière substantielle au maintien des valeurs de la biodiversité et aux services d'atténuation du changement climatique dans les forêts du bassin du Congo. Les systèmes des AP sont des outils de gestion essentiels pour une conservation efficace de la biodiversité, compte tenu de leur taille et de leur nature relativement permanente, et sont essentiels pour lutter contre les

menaces dans les zones présentant le plus haut niveau biologique. En mettant l'accent sur les efforts de conservation des sites spécifiques, il sera facile de fournir un cadre logique pour s'engager dans la planification du paysage et les réformes des politiques au-delà des limites des parcs et promouvoir la conservation de la biodiversité à des échelles plus importantes.

82. La solution à long terme proposée pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo est donc un ensemble biologiquement représentatif d'aires protégées nationales et transfrontalières dont les moyens financiers et les capacités de gestion sont nécessaires pour une gestion efficace et rentable. Un système efficace des AP dans la conservation de la biodiversité couvre une base économique solide, bien commercialisé et considéré comme jouant un rôle positif dans le développement économique futur de la région et sera en mesure d'obtenir un soutien politique et populaire substantiel et d'en tirer profit.

83. Le fondement d'une la solution à long terme serait un système durable de financement des AP reposant sur les trois piliers suivants :⁸

i. Cadres juridiques, réglementaires et institutionnels qui appuient le financement durable des AP : Le financement durable des AP exige des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels hautement favorables. Ceux-ci doivent inclure un soutien juridique, politique et réglementaire pour les processus suivants : génération et rétention des revenus par les autorités nationales de gestion du système des AP ; Planification et gestion financières; Des arrangements institutionnels alternatifs tels que des concessions; Responsabilités institutionnelles clairement définies pour la gestion financière, et enfin Stratégies nationales de financement des AP. Au niveau institutionnel, les responsabilités doivent être clairement définies et convenues, ainsi que des mécanismes efficaces et transparents pour l'allocation thématique au niveau du site (par exemple, pour l'embauche de personnel, etc.) au niveau de la gestion de la comptabilité des revenus et des dépenses.

ii. Les outils et pratiques pour la génération et le décaissement des revenus : les systèmes des AP doivent pouvoir attirer et tirer profit de tous les mécanismes de revenus existants et potentiels dans le cadre de leurs priorités générales de gestion. La diversification des sources de revenus est une stratégie puissante pour réduire la vulnérabilité aux chocs externes. Les sources de revenus pour les systèmes d'aires protégées comprennent des sources de financement traditionnelles - subventions gouvernementales et projets de donateurs - ainsi que des projets innovants tels que les swaps de dettes, les accords de concessions touristiques et, dans certains cas, des niveaux d'extraction de ressources soigneusement contrôlés. Le système existant d'aire protégée du bassin du Congo possède des opportunités très importantes pour la mobilisation des ressources. Il existe également une marge de manœuvre considérable pour le développement de mécanismes de recouvrement des coûts, ainsi que pour les investissements de développement et l'amélioration de ces services, y compris les services éco systémiques. En ce qui concerne également la génération de revenus, il est important de maintenir et d'augmenter le niveau de soutien budgétaire direct du gouvernement lié à la fourniture de biens publics du système, ce qui nécessite une sensibilisation et une commercialisation des avantages écologiques et économiques fournis par le système des PA. Une fois que les revenus sont disponibles, les mécanismes efficaces de décaissement et d'allocation - y compris les fonds au niveau du site et au niveau national - deviennent de plus en plus importants.

iii. La planification commerciale et d'autres outils pour une gestion rentable : une gestion efficace des ressources financières serait également essentielle à la durabilité des systèmes des PA du bassin du Congo.

L'utilisation systématique et intégrée des outils de planification financière, de comptabilité, de gestion et de commerce, ainsi que les évaluations de l'efficacité de la gestion représentent donc un troisième pilier de la durabilité financière des aires protégées pour la région. Une planification financière efficace nécessite des connaissances précises non seulement des revenus, mais aussi des niveaux de dépenses, des modèles et des besoins. L'équilibre de l'équation coût / revenus nécessite une prise en compte à la fois des augmentations de revenus et des contrôles des coûts. Des outils de planification efficaces et intégrés permettent aux gestionnaires des AP de prendre des décisions financières stratégiques, telles que la répartition des dépenses en fonction des priorités de gestion et la façon d'identifier des réductions de coûts appropriées et des problèmes potentiels de flux

⁸ Cette section ainsi que la structure du projet en général, conçue sous Bovarnick, Andrew. 2008. "Tableau de bord de la durabilité financière les Aires Protégées du système national". Panama City : UNDP-GEF. Le tableau de bord définit trois composantes fondamentales pour le financement complet et durable du système des aires protégées. Ces composantes constituent un pilier comme décrits ci-dessous.

de trésorerie. Une gestion efficace et rentable contribuerait à accroître la confiance et le soutien des ministères des finances régionaux, ainsi que des donateurs, en démontrant non seulement que les fonds investis sont utilisés de manière judicieuse et rentable, mais en montrant plus largement la capacité du système des AP à contribuer au développement durable de la région tout en conservant sa biodiversité à l'échelle mondiale et nationale. Une telle démonstration fournirait aux autorités de gestion des AP un ensemble puissant d'arguments pour l'investissement continu à long terme et l'expansion des systèmes des PA nationaux, en particulier grâce à des revenus auto générés. À l'inverse, les niveaux plus élevés de mobilisation des ressources qui ne sont pas accompagnés d'une gestion nettement améliorée et rentable pourraient entraîner des dépenses inutiles et une amélioration réelle de l'efficacité de la gestion ou des résultats de conservation, ce qui entraînerait un soutien national et international.

84. Comme mentionné plus haut, la feuille de route du financement des AP, le PNUD-FEM identifie les trois piliers ci-dessus en tant que composantes fondamentales d'un système de financement des aires protégées pleinement fonctionnel et durable. À l'inverse, les faiblesses dans le fonctionnement de l'un de ces piliers pourraient représenter des obstacles fondamentaux au financement durable des AP. Ainsi, les obstacles à la réalisation de la solution à long terme ci-dessus sont les facteurs qui empêchent l'émergence et le fonctionnement efficace des trois piliers et de leurs éléments associés.

85. La carte de financement des AP décompose chaque pilier / composant en un certain nombre d'éléments distincts qui se chiffre à 21. Au cours de la PPG, des consultations approfondies ont été menées auprès des responsables des AP, du personnel et d'autres parties prenantes de la région, à travers lesquelles les composantes et les éléments de financement des AP ont été examinés en détail dans chaque pays. Cet exercice a généré de nombreuses informations utiles, ainsi que des scores de référence pour chaque composante et élément (voir le tableau 6 pour les scores par pays, composante et élément et l'annexe F pour plus de détails). En particulier, les résultats ont contribué à définir l'état de base des systèmes nationaux de financement des AP (voir la section 1.5 ci-dessus) et à identifier les principaux facteurs (barrières) associés aux faiblesses du fonctionnement des 21 éléments. Le reste de cette section présente un aperçu au niveau régional des obstacles spécifiques identifiés dans le processus ci-dessus.

OBSTACLE 1 : BARRIÈRES JURIDIQUES, POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES AUX MECANISMES FINANCIERS INNOVANTS ET AUX OPÉRATIONS COUTEUSES

86. Au niveau national, les gestionnaires du système des AP répondent à des contraintes légales et réglementaires sur leurs capacités à générer et à conserver des ressources financières, en fonction des allocations au niveau national à la fois inadéquates et incohérentes. Par exemple, il n'existe pas de politiques ou de mécanismes efficaces pour permettre de générer des revenus générés par l'exploitation forestière, l'écotourisme, la chasse au trophée et d'autres formes d'exploitation des ressources naturelles dans les AP, les corridors et les zones tampons pour être réinvesties dans la gestion de ces ressources. D'autres contraintes juridiques limitent la capacité d'introduire des mécanismes nouveaux et innovants générant des revenus, tels que les paiements pour les services éco systémiques (PSE). En outre, les structures institutionnelles des AP sont souvent trop bureaucratiques et centralisées, ce qui conduit à une part insuffisante des ressources (déjà insuffisantes) destinées à la gestion au niveau du terrain. Au niveau régional, il n'existe aucun mécanisme pour encourager, activer ou coordonner l'élaboration de stratégies nationales de financement des AP afin d'aider à définir les priorités des dépenses de conservation au niveau régional ou pour s'assurer que les priorités régionales identifiées sont financées. En conséquence, les priorités de financement au niveau régional restent indéfinies et peu susceptibles de recevoir un financement important autre que dans certains cas, un soutien externe axé sur les projets.

87. Un examen des résultats du tableau de bord financier est utile pour illustrer les facteurs spécifiques qui sous-tendent cette barrière. Par exemple, **aucune stratégie financière au niveau du système n'est actuellement mise en place dans la région**. Parmi les organismes responsables des AP, il n'y a pas un seul département technique ou une unité dédiée avec des mandats précis, permettant au cadre institutionnel à entreprendre un processus de durabilité financière sérieuse. Le Gabon et la RDC sont dans les premiers stades des réformes financières et administratives approfondies dans le cadre d'efforts plus larges de renforcement institutionnel avec un soutien politique relativement élevé, mais avec des notions limitées sur l'endroit où commencer ou sur la façon de mieux aborder ces processus. En RDC, la réforme a été soutenue techniquement par l'UE en termes de planification financière. L'absence de stratégies spécifiques de financement des AP est étroitement liée à une

culture de planification faiblement généralisée et à l'absence de systèmes appropriés pour soutenir la mise en œuvre des plans.

88. Un autre problème majeur concerne les lois, **les politiques et les règlements relatifs au financement durable des aires protégées**. Les pays de la sous-région souffrent actuellement de lacunes importantes dans leurs cadres juridiques, politiques et réglementaires liés au financement durable des AP. Les obstacles spécifiques peuvent être regroupés comme suit :

- Soutien juridique, politique et réglementaire pour la génération de revenus par les AP : Aucun des pays du bassin du Congo n'a une législation spécifique ou des directives politiques claires concernant la génération de revenus par les AP. Dans aucun pays, aucune forme de génération de revenus n'est admissible, on n'a aucune idée sur le comment les procédures et normes devraient fonctionner ou comment les charges et les frais devraient être fixés. En conséquence, il n'y a pas de cohérence quant à ces questions dans chaque système des AP nationales. Les quelques AP qui génèrent actuellement des revenus fonctionnent largement avec l'aide des accords ad hoc - souvent lancés à la demande d'un projet financé par des donateurs. La législation des AP au Cameroun et la RCA reconnaissent la possibilité que les agences des AP puissent générer des revenus, mais les pays ne disposent pas des lignes directrices et des procédures opérationnelles pour enclencher le processus. Alors que la RCA, le Gabon et la RDC sont en train de moderniser leurs cadres juridiques pour les AP, ils manquent d'outils stratégiques et de planification pour guider la restructuration légale.

89. Conditions légales et réglementaires pour la mise sur pied de fonds (dotation, amortissement ou rotation): à ce jour, les fonds fiduciaires des AP ont principalement porté sur les dispositions légales pour les associations et les fondations qui ne sont pas toujours les plus appropriées. Cela explique pourquoi il n'existe pas de fonds d'affectation spéciale au niveau du système dans la région. Les fonds d'affectation spéciale sont généralement complexes, coûteux, longs et compliqués à mettre en place et à exécuter. En outre, des dispositions détaillées, complexes et longues sont nécessaires pour établir la base juridique et institutionnelle des fonds d'affectation spéciale. Le Gabon et la RDC explorent les fonds nationaux des AP, mais ce processus exige un haut niveau de capacités techniques et politiques, dont l'absence représente un obstacle majeur et supplémentaire pour la mise sur pied de fonds d'affectation spéciale opérationnelle au niveau du site, du système et de la région.

- Soutien juridique, politique et réglementaire pour des arrangements institutionnels alternatifs pour la gestion des AP afin de réduire le fardeau des coûts pour le gouvernement: Bien que la plupart des pays déclarent que les arrangements de gestion et les programmes de participation sont proches du haut de leurs agendas des AP, aucun d'eux ne détient aucun ensemble explicite de politiques ou de cadres institutionnels pour déterminer l'étendue, les limites et les responsabilités, les rôles et les responsabilités, les conditions et les procédures à suivre dans le cas de la participation privée, communautaire ou des ONG dans la gestion des AP. En outre, dans l'ensemble de la région, les communautés ne sont pas constituées en tant qu'entités juridiques, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de cheminement organisationnel / institutionnel clair pour la participation et la collaboration. Un certain nombre d'AP dans toute la région opèrent dans le cadre d'arrangements de cogestion avec un partenaire international, comme WWF, WCS, ECOFAC, Parks Africa, etc. Le problème majeur qui découle de cette situation est que les leçons apprises et les pratiques mises en œuvre par chaque partenaire ne sont pas souvent appliquées et planifiées au niveau du système et de la prise de décision ; Les flux d'information entre les partenaires et les autorités sont faibles, conduisant à une opération isolée sans moyens réels d'étendre et d'influencer la gestion du système.

- Responsabilités institutionnelles peu claires pour la gestion financière des AP : les agences des AP au Cameroun et la RCA en particulier font face à des défis importants pour définir des rôles et des responsabilités institutionnels clairs en matière de génération et de rétention des revenus, en partie parce qu'ils appartiennent aux ministères des forêts. Les principaux obstacles et conflits liés à la génération et à la rétention des revenus se situent au niveau des ministères du tourisme, de l'exploitation minière, de l'agriculture et d'autres secteurs extractifs qui s'opposent à ces mécanismes financiers des AP ou sont réticents à partager les revenus qu'ils génèrent avec les AP. La faiblesse politique relative des agences des AP s'oppose à tout effort visant à harmoniser les compétences et, dans certains cas, à faire appliquer la législation existante.

- Des exigences et des profils de dotation mal définis, ainsi que des incitations limitées, au niveau du site et du système : une gestion adéquate des ressources humaines n'est pas étroitement liée la culture institutionnelle

et opérationnelle actuelle des AP. Les concepts tels que l'évaluation du personnel, les descriptions de poste, la responsabilité, l'audit et l'autorité spécifique pour la gestion financière sont largement inexistantes dans les pratiques actuelles et le fonctionnement institutionnel. La situation s'amplifie par le fait que les agences des AP ne disposent pas suffisamment d'économistes, de planificateurs financiers ou d'une unité spécialisée qui soutient la durabilité financière des AP. Le fait que la plupart des techniciens possèdent des antécédents d'ingénierie forestière représente également une barrière culturelle importante pour le financement des AP, ce qui implique la poursuite d'une vision traditionnelle des AP qui ne marche pas avec les mécanismes de durabilité financière.

90. Un troisième défi concerne le **manque de sensibilisation et de soutien du financement des mécanismes des AP dans les secteurs public et privé**. Le soutien politique pour le financement des AP est nécessaire à différents niveaux et sous diverses formes notamment :

- Budgétisation du gouvernement pour les systèmes des AP : au Gabon et en RDC, les pays ayant des niveaux relativement plus élevés d'autonomie administrative et financière du système de PA, les agences des AP souffrent de faiblesses importantes dans la gestion financière, la budgétisation et d'autres systèmes comptables liés à l'avènement relativement récent de leurs statut autonomes. Les processus de budgétisation publique et de planification financière ne sont pas bien adaptés à la durabilité financière et à la génération de revenus ; Les systèmes de budgétisation sont en phase de transition entre les organismes publics et privés, les systèmes de budgétisation de l'État étant encore en place et le seul mouvement progressif vers l'autonomie administrative et financière complète. Ces organismes sont réorientés en tant qu'entités génératrices de revenus, mais fonctionnent toujours dans le cadre de processus financiers et budgétaires d'entités non génératrices de revenus. En RCA et au Cameroun, les systèmes budgétaires sont contraints par des lignes directrices du secteur public normales. L'efficacité de la budgétisation des systèmes des AP est également freinée par les capacités humaines limitées, principalement liées à la difficulté d'attirer et de conserver le personnel expérimenté, ainsi que le fait que les agences des AP ne disposent pas d'économistes et d'experts en finances. Cet obstacle explique en partie la très faible capacité d'exécution des investissements des partenaires et de l'État, l'absence de critères techniques pour l'allocation des ressources aux AP et l'absence de lignes directrices pour l'efficacité de la gestion
- Stratégies de communication pour sensibiliser le public à la justification des mécanismes de génération de revenus : bien qu'il existe des campagnes de sensibilisation à la biodiversité et à la conservation des AP dans les pays du bassin du Congo, celles-ci ne répondent pas aux stratégies de communication spécifiques opérant pour le système des AP et ne tiennent pas compte des services et les mécanismes financiers fournis par les AP. Le rôle des autorités pour attirer les visiteurs est très limité et probablement pas encore pleinement compris, ce qui conduit à des partenariats limités avec d'autres institutions gouvernementales et le secteur privé pour générer des ressources matérielles et de communication.

91. Enfin, les systèmes des AP nationaux dans toute la région fournissent **un soutien juridique, politique et réglementaire très limité pour la rétention des revenus et le partage dans le système des PA**. Beaucoup, mais pas tous les revenus des AP suivent les procédures habituelles du secteur public en ce qui a trait aux revenus de l'État, c'est-à-dire qu'ils sont dirigés vers des trésoreries nationales plutôt que d'être retournés à l'AP qui les a générés, ni même à la conservation du tout. Cela crée de faibles incitations pour les gestionnaires des AP afin de générer de nouveaux revenus. Les agences des AP au Gabon et en RDC ont un degré beaucoup plus élevé d'autonomie administrative et financière que leurs voisins ; Cependant, dans les deux cas, ces agences étaient jusqu'à récemment une partie des ministères des forêts. En partie, ils manquent de cadres juridiques nécessaires pour officialiser les arrangements et pratiques existants en matière de rétention des revenus. En ce qui concerne le partage des revenus, il est nécessaire de disposer de systèmes clairs, équitables et efficaces pour conserver et répartir les revenus : (i) parmi les sites des AP, (ii) entre les sites des AP et le niveau central, et (iii) entre les systèmes des AP et les communautés locales. À l'heure actuelle, aucun système de partage des revenus n'existe dans les pays du bassin du Congo.

OBSTACLE 2 : CONNAISSANCE TECHNIQUE LIMITÉE POUR DÉVELOPPER ET METTRE EN OEUVRE DE NOUVEAUX MECANISMES DE FINANCEMENT ET DE DÉBOURSEMENT POUR LA CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES, ZONES TAMPONS ET CORRIDORS

92. L'information, les connaissances et l'expertise sur les mécanismes générant des revenus et les décaissements ne sont pas disponibles parmi les gestionnaires du système des aires protégées. Les mécanismes générant des revenus tels que les PES, les compensations de la biodiversité, les concessions et les frais d'utilisation fonctionnent dans certains pays de la région, mais à faible niveau d'efficacité. En ce qui concerne les cas des compensations de la biodiversité par exemple, il existe une capacité institutionnelle et une technique limitées (base de connaissances, systèmes, outils et méthodes) pour établir et mettre en œuvre des méthodes et mesures de surveillance fiables. L'une des raisons pourrait être le fait que les marchés pertinents en sont encore à leur enfance et évoluent rapidement et changent rapidement. Pendant ce temps, les fonds d'affectation spéciale se sont révélés difficiles à établir et à rester à un stade précoce de développement dans la sous-région. Comme le premier obstacle décrit ci-dessus, cette barrière contribue fortement à la pénurie relative de ressources financières dont disposent les AP nationales et transfrontalières du Bassin. Des lacunes spécifiques identifiées lors de l'exercice de tableau de bord sont décrites en détail ci-dessous.

93. Comme mentionné dans les composantes précédentes, les pays du bassin du Congo **manquent de capacités humaines pour développer et gérer des mécanismes de financement durable des AP**. À l'heure actuelle, en dehors du projet actuel, aucun effort officiel de formation et de renforcement des capacités n'est en cours de développement dans ce domaine. Il n'y a pas non plus d'institutions universitaires ou d'apprentissage qui pourrait fournir des programmes de formation et de renforcement des capacités connexes dans les pays du bassin du Congo.

94. Parmi les éléments les plus essentiels du financement durable des AP, on peut citer la capacité des sites et des systèmes des AP à générer des revenus. Pas moins de cinq des 21 éléments de durabilité utilisés par le tableau de bord financier concernent la génération de revenus. Cependant, on peut dire que chaque pays de la sous-région possède **des mécanismes de génération de revenus insuffisants et inefficaces**. Les problèmes spécifiques sont les suivants :

- Nombre et variété de sources de revenus utilisées dans le système des AP : Le nombre et la variété des sources de revenus utilisées dans un système des AP peuvent être un indicateur important de la fiabilité et de la stabilité des sources de revenus. En termes financiers, la diversification peut apporter des avantages importants en termes de volatilité réduite et d'accès à des marchés. Aucune évaluation au niveau du système (voir également la barrière 1. Stratégies au niveau du système) n'est disponible pour évaluer les opportunités de génération de revenus des AP; Le Gabon était le seul pays à décrire une telle étude dans le cadre de ses priorités institutionnelles à court terme. Les agences des AP répondent aux entités absorbant le budget mal équipées pour la génération de revenus, présentant une expérience limitée et des capacités techniques pour concevoir et mettre en œuvre des mécanismes financiers. Cela explique pourquoi il n'y a pas de personne responsable de la génération de revenus ou de la perception des frais au niveau du site ou du système. En ce qui concerne les opportunités, le tourisme dans les AP ne semble pas offrir de nombreuses opportunités à court terme puisqu'il est confronté à des barrières structurelles qui entraînent de faibles taux de visites comme l'accessibilité, l'infrastructure et la sécurité. Les quelques exceptions à cela sont celles liées à des paysages exceptionnels et des espèces comme les gorilles.

- Définition et mise sur pied de frais d'utilisation dans le système des AP : les agences des AP dans la région ne disposent pas de politiques et de procédures spécifiques pour définir comment, quand et qui devrait définir, réviser ou mettre à jour les frais d'utilisation. Le manque de redevances prescrites pourrait également être considéré comme une opportunité de développer de nouveaux frais à payer par les AP. Les évaluations économiques et de marketing sont nécessaires pour alimenter la configuration technique des frais d'utilisation ; Cependant, cette information n'existe pas et il n'y a pas de processus en cours pour la générer. L'absence de ces outils analytiques, ainsi que le manque d'économistes et de planificateurs financiers au sein des agences des AP passe pour un obstacle majeur à la professionnalisation de la conception des mécanismes financiers. Les quelques redevances existantes d'utilisateurs relèvent généralement de la responsabilité des fonctionnaires du secteur public et des ONG internationales qui manquent souvent de motivation, d'expérience ou de capacité à entreprendre ce processus correctement. La faiblesse politique des agences des AP pose un autre défi, puisque la mise en place de tarifs entraîne des conflits d'intérêts potentiels avec d'autres ministères, par exemple, les ministères des finances ou du tourisme.

- Systèmes efficaces de collecte des frais : une fois que les frais d'utilisateurs sont convenus et appliqués, il est important de mettre en place un système de perception des tarifs professionnelle, transparent et rentable. Dans les pays du bassin du Congo, aucune ligne directrice sur le système pour une collecte efficace des frais n'a été

trouvée. En général, presque toutes les AP qui produisaient des revenus avaient leur propre moyen de collecter et de déclarer des droits, et aucun AP dans la région n'a été identifié comme une pratique exemplaire à cet égard. La collecte des frais est considérée comme non efficace, mal organisée et insuffisante, avec un niveau élevé d'évasion et de fuites des tarifs, grâce à l'absence totale de systèmes de collecte adéquats. En raison de la faiblesse des systèmes de recouvrement des frais, il existe peu d'informations pour soutenir la prise de décision et orienter les améliorations potentielles. La satisfaction des visiteurs n'est pas suivie et aucun partenariat n'a été mentionné avec les agences de tourisme ou les communautés locales pour soutenir et collecter les frais. Au-delà de l'absence de systèmes de collecte, le personnel de l'AP n'a pas suffisamment d'incitations pour augmenter la perception des frais, car ils ne trouvent aucun profit.

- Programmes opérationnels de PSE pour les AP : La valeur économique et sociale des biens et des services éco systémiques produits par les aires protégées comme la Pêche, les produits forestiers non ligneux, les ressources génétiques, la sécurité de l'eau et la lutte contre les inondations et les tempêtes représente une opportunité importante pour le financement des AP, qui peut être capturé par des outils tels que les paiements des services éco systémiques (PSE). A travers toute la région, les programmes de PSE génèrent d'énormes attentes auprès des gouvernements et des partenaires, mais il reste encore beaucoup d'incertitude quant à la façon de faire évoluer ces processus. Les organismes des AP s'intéressent au potentiel des régimes REDD ; Cependant, ils n'ont pas les institutions, les arrangements juridiques et les modalités de financement par lesquels les paiements seraient gérés et administrés. De plus, les premiers efforts de REDD qui ne sont pas concentrés sur la question de savoir comment REDD pourrait bénéficier aux AP ou vice versa. Le paiement des services de bassins versants semble être pratique dans les pays du bassin du Congo ; Cependant, les problèmes juridiques liés à l'élaboration d'accords entre les fournisseurs de services de bassins hydrographiques et les bénéficiaires, y compris les droits fonciers et les droits de propriété peu clairs peuvent entraver le développement des marchés dans les services de bassins versants. La complexité associée à la mise en place de ces types de mécanismes exige des données techniques qui n'existent pas et des capacités de négociation spécifiques qui ne sont pas encore intégrées dans les agences des AP.

- Concessions opérant dans les AP : ce mécanisme fonctionne dans les AP dans tous les pays du bassin du Congo et, dans l'ensemble, est le mécanisme d'autofinancement le plus bénéfique de la région, représentant 85% des revenus totaux. Les concessions de chasse semblent être le type le plus commun, fonctionnant avec un succès relatif en RCA. Dans des cas comme le Gabon, il faut un cadre juridique pour légaliser les pratiques actuelles (voir Barrière 1). Dans d'autres pays où existe un cadre général, comme le Cameroun, il est nécessaire de le rendre opérationnel et de le traduire dans des politiques et des lignes directrices claires. Des concessions pour exploiter des installations touristiques sont également présentes en RDC et en RCA, mais avec un impact limité sur les finances de l'AP. Le climat économique et politique général n'est pas favorable pour attirer des investissements pour des concessions liées à des infrastructures ou des opérations touristiques spécifiques.

95. **La répartition inégale des revenus (et du potentiel générant des revenus) entre les sites des AP, les parties prenantes et les niveaux de gestion** constitue une contrainte majeure pour une gestion efficace des AP ainsi qu'une allocation efficace des ressources. Les allocations actuelles sont principalement discrétionnaires et basées sur les revenus existants, les besoins financiers, les modèles historiques, les préférences politiques et l'expérience empirique. Seuls les salaires sont généralement reçus sur les budgets d'État approuvés, ne laissant presque pas d'espace pour allouer des ressources aux AP. Dans le cas de la plupart des systèmes des AP nationaux, peu ou pas de fonds de placement sont disponibles. Les investissements réalisés sont concentrés dans les AP cogérés par les partenaires. Même dans les pays, comme le Cameroun ou la RCA, qui approuvent les budgets d'investissement, ils ne sont presque jamais décaissés. Le seul pays qui a un budget spécifique pour couvrir les coûts d'investissement est le Gabon. Un autre obstacle essentiel réside dans la mauvaise coordination entre les agences des AP et les partenaires et parmi les partenaires donateurs. Alors que les agences des AP sont limitées à répartir le personnel et disposent de très peu de ressources pour couvrir les coûts d'exploitation minimaux, les donateurs pourraient faire la différence en mettant en place un système de coordination, d'harmonisation et d'alignement de leurs investissements. Les problèmes spécifiques sont les suivants :

- Le manque de financement pour les AP qui sont essentiels dans la conservation de la biodiversité, tout en offrant un potentiel limité de générer des revenus. À l'heure actuelle, ces AP ne disposent pas de fonds, ce qui tend à être concentré sur les AP avec des produits faciles à commercialiser (comme le tourisme) ou qui sont soumis à des projets financés à l'échelle internationale. Les allocations budgétaires à ces AP sous-financées ne sont pas liées à leur priorité de conservation, à leur niveau de menace ou à leurs défis de gestion. Dans les pays du projet, il

n'existe actuellement aucun mécanisme explicite ou convenu pour s'assurer que les coûts de base de l'AP sont couverts dans de tels cas.

- Manque de financement pour la coordination et la gestion de l'AP centrale. La majeure partie des revenus de l'AP sont conservés sur place ou acheminés à la trésorerie centrale. Bien que cela soit souhaitable en termes de durabilité financière des sites individuels, il en résulte une situation où les organismes centraux responsables de la gestion et de la coordination des réseaux nationaux des AP restent fortement sous-financés, s'appuyant presque entièrement sur les allocations budgétaires de l'État.
- Sous-financement des coûts d'opportunité de la conservation des AP. La réalisation de la durabilité financière des AP est un défi beaucoup plus complexe que de générer suffisamment d'argent pour couvrir les coûts directs des autorités de gestion des AP. Pourtant, c'est là que la majeure partie des fonds et des efforts du gouvernement ainsi que donateurs est investi. Les activités économiques locales sont généralement diminuées ou perdues en raison des restrictions sur l'utilisation des terres et des ressources des AP. Dans la plupart des cas, les résidents locaux et l'administration locale s'attendent et exigent que les AP bénéficient d'avantages de développement suffisants. Si ce n'est pas le cas, ils sont susceptibles de ne pas vouloir soutenir la conservation de la biodiversité et peuvent continuer à se dégrader et à empiéter sur les aires protégées. Bien que les coûts d'opportunité ne nécessitent pas toujours un financement en termes d'argent, ils restent un coût qui doit être budgétisé et couvert.

OBSTACLE 3 : CAPACITÉS HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES LIMITÉES AFIN D'ABSORBER ET REMBOURSER LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE MANIÈRE EFFICACE EN TERMES DE COUT

96. La contrepartie nécessaire pour accroître les ressources financières, une fois qu'elles sont mises à disposition avec succès reste une capacité accrue de gérer et de dépenser efficacement et de manière fiable ces mêmes ressources. En l'absence de ce dernier, l'augmentation des ressources peut ne pas entraîner nécessairement une amélioration de l'efficacité de la conservation. La gestion des AP dans la région souffre énormément des faibles capacités humaines et institutionnelles. Beaucoup de personnel sont mal formés et équipés. Les capacités de gestion financière sont particulièrement limitées. Un manque associé d'infrastructures de base telles que les postes de patrouille, les stations principales et le logement du personnel réduit les capacités des services de parc à conserver un personnel qualifié et à mener des opérations de gestion de base. Les capacités techniques et de gestion limitées entraînent une mauvaise application de la loi afin de freiner, entre autres, le commerce à grande échelle de la viande de brousse. La cogestion, bien que dans de nombreux cas, une alternative attrayante en théorie souffre également au niveau de la mise en œuvre des contraintes de capacité humaines et institutionnelles. Les défauts spécifiques sont décrits ci-dessous.

97. Dans toute l'étendue de la région, **les sites et les systèmes des aires protégées sont sous-évalués.** En premier lieu, il faut d'abord internaliser la dimension économique de la conservation des AP et, d'autre part, utiliser l'information économique qui en résulte pour améliorer le positionnement politique et la priorité des AP dans la région. L'absence d'évaluation économique des AP est un obstacle majeur à la mise en place d'un cas économique convaincant pour améliorer leur financement et transcender d'autres secteurs ayant un effet de levier politique plus élevé. Cependant, les études d'évaluation économique présentent des défis tels que leur complexité relative, ce qui tend à rendre ces exercices assez coûteux. En outre, il existe des capacités régionales limitées pour s'assurer que les résultats des évaluations alimentent la prise de décision et la planification globales, par exemple, pour définir les politiques des utilisateurs et concevoir des mécanismes appropriés qui internalisent les externalités économiques des principaux secteurs économiques. Par exemple, en RCA, plusieurs évaluations économiques ont eu lieu, mais celles-ci n'ont pas été utilisées pour justifier de plus grandes allocations gouvernementales ou pour concevoir des mécanismes financiers spécifiques.

98. Les systèmes des AP dans les six pays du bassin du Congo **affichent des niveaux très faibles de gestion et de planification commerciale.** Cela concerne, entre autres, les capacités limitées au niveau du site et du centre, soit pour mener un processus de planification stratégique à long terme, soit pour intégrer et donner un sens aux

outils de planification existants. Les 11 AP où les plans de gestion ont été préparés dépendent principalement du financement des donateurs à long terme pour leur mise en œuvre. Les outils stratégiques à long terme ne sont guère utilisés par les organismes de gestion des AP ; Au lieu de cela, les plans opérationnels annuels guident les activités et les investissements au niveau du site. Le coût associé à l'élaboration de plans de gestion pourrait constituer un obstacle majeur à leur développement, bien que l'expérience d'autres pays ait montré que de tels coûts diminuent de façon spectaculaire lorsque les agences des AP renforcent leurs unités de planification afin qu'elles deviennent capables d'élaborer des plans de gestion en interne. Le business plan est de plus en plus reconnu dans la région comme un outil important, et il existe des signes selon lesquels son utilisation augmentera en particulier au Gabon, en RDC et au Cameroun. Toutefois, la planification des activités n'a pas encore été internalisée et intégrée aux outils de planification formels des agences des AP.

99. La planification de la gestion et la mise en œuvre des activités de conservation exigent **des systèmes de comptabilité et d'audit appropriés**, une condition préalable pour renforcer les données sur les coûts et les revenus aux niveaux du site et du système. En plus des systèmes comptables, les flux financiers doivent être transparents pour montrer à quel montant les AP sont financées et déterminer dans quelle mesure ils dépensent leurs fonds. Cela nécessite un système de suivi au niveau du système. De tels systèmes augmentent la confiance des donateurs et des investisseurs quant à la mise en place de fonds dans les systèmes des AP. Deux lacunes majeures sont apparentes : premièrement, il est difficile d'accéder à l'information financière dans la région vu qu'elle est incomplète et inexacte. Deuxièmement, il n'existe pas de systèmes réels pour profiter des données financières afin d'améliorer la prise de décision. Les systèmes de comptabilité au Cameroun et en RCA sont les mêmes que ceux utilisés par le secteur public et ne répondent pas aux besoins spécifiques des systèmes des AP. Les nouvelles agences des AP en RDC et au Gabon sont dans un processus préliminaire de construction institutionnelle, offrant des possibilités d'élaborer un modèle pour les organismes autonomes des AP qui pourraient ensuite être suivis par d'autres pays de la région. En termes généraux, aucun système de suivi des revenus ou des dépenses n'est en place. Les AP cogérés par les partenaires ont de meilleurs systèmes de suivi et de comptabilité, mais ils sont moins susceptibles de partager leurs informations financières.

100. **Le suivi et la performance de l'efficacité de la gestion** est essentiel pour assurer la responsabilité des fonds dépensés. Toutefois, dans la plupart des pays, les coûts de conservation ne sont pas bien suivis ou signalés, mais limitent la possibilité d'améliorer la planification, l'allocation des ressources et la prise de décision en matière de gestion efficace et efficiente. Au Cameroun, les informations financières sont déclarées exclusivement au sein du Ministère des forêts suite aux procédures publiques normales. À l'exception de la RCA, qui comporte certaines pratiques de responsabilisation au niveau du site et du rapport annuel de la RDC, il existe peu d'efforts pour signaler les données financières. Un écart important d'information financière correspond aux donateurs et aux partenaires, à la fois en termes de revenus générés dans les AP cogérés, ainsi que d'allocations directes aux AP. Dans l'ensemble de la région, les AP cogérés par les partenaires fonctionnent sous leurs propres systèmes de suivi et de reportage avec une coordination limitée et leur siège respectif du système des AP. En l'absence de plans de gestion et d'évaluation de l'efficacité de la gestion du site, il est impossible de suivre l'efficacité de la gestion du site ou du système et la performance globale.

1.4 Analyse des parties prenantes

Identification des parties prenantes

101. Le **tableau 5** ci-dessous décrit les principales catégories d'acteurs et leur implication dans le dit projet.

Tableau 5: **Acteurs clés : Rôles et responsabilités**

Acteurs	Rôles and responsabilités
Autorités de gestion des AP	Les autorités de gestion des AP auront un rôle central dans la mise en œuvre et le suivi des projets. Ils seront l'objectif principal de la coopération technique et du renforcement des capacités, tant au niveau national qu'au niveau du site. Ils auront également la responsabilité principale de génération de revenus et les mécanismes de décaissement soutenus par le projet

Acteurs	Rôles and responsabilités
Ministères des Finances	Les ministères des finances sont responsables des affectations budgétaires versées aux autorités de gestion des AP, pour l'approbation de diverses mesures fiscales et la mise en œuvre de diverses mesures fiscales et fiscales possibles et pour diverses questions supplémentaires relatives aux financements des AP. Ils serviront de relais aux activités cibles de sensibilisation liées à l'importance économique de la conservation des AP et à la rentabilité des investissements.
Ministères du Tourisme	Les ministères du tourisme auront un intérêt dans des questions telles que les accords sur les droits d'entrée et les concessions liées au tourisme et participeront à l'identification d'options supplémentaires génératrices de revenus liées au secteur du tourisme.
Secteur privé	Le secteur privé jouera un rôle important en tant que partenaire dans le projet, et ensuite en tant qu'investisseurs dans des entreprises durables de biodiversité, des concessions, etc.
Municipalités	Les municipalités dans les zones pilotes sélectionnées seront représentées dans les comités locaux au niveau du site et impliquées dans les activités de projet associées.
Les ONG internationales	Les ONG internationales devraient être fortement impliquées dans la mise en œuvre du site ; Au moins une ONG internationale de l'environnement est active dans chacun des sites de démonstration du projet et, dans de nombreux cas, cette ONG sera impliquée comme partenaire de mise en œuvre pour les activités au niveau du site.
Les ONG nationales	Les ONG nationales compétentes agissent en tant que partenaires importants dans certaines AP et seront représentées sur les comités locaux.
Les ONG locales	Les ONG locales basées dans les domaines du projet pilote sélectionnés seront invitées aux comités locaux et seront encouragées à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des activités du projet.
Représentants des communautés locales	Les habitants des zones de projet pilote sélectionnées seront informés des enjeux et invités à participer au processus décisionnel. Ils seront représentés dans les comités locaux et participent activement aux activités du projet. Leur coopération sera recherchée dans la mise en œuvre du projet, y compris le développement alternatif des revenus, la sensibilisation, etc. Les chefs des communautés locales et les leaders communautaires respectés seront les principaux partenaires pour lier les objectifs et les activités du projet aux besoins des personnes dans la zone du projet.

Participation des acteurs à long terme

102. L'un des objectifs du projet est de veiller à ce qu'il y ait une implication à long terme dans la prise de décision et sa mise en œuvre. Cela sera encouragé par le soutien au développement de modèles de cogestion. Le projet offrira des possibilités de participation à long terme de toutes les parties prenantes, en mettant l'accent sur la participation active des communautés locales.

103. Une approche de gestion collaborative, dans laquelle certaines ou toutes les parties prenantes concernées dans les AP sélectionnées participent de manière substantielle aux activités de gestion sera encouragée par ce projet. Plus précisément, par cette approche, les autorités de gestion des AP développeront des partenariats avec les parties prenantes concernées, préciseront tout en garantissant leurs fonctions, droits et responsabilités respectives à l'égard des AP. En général, le partenariat devrait identifier les points suivants :

- un ensemble de bénéfices que l'utilisation durable des AP pourrait générer,
- les acteurs concernés dans les AP,
- les fonctions et les responsabilités assumées par chaque intervenant,
- les avantages et droits spécifiques accordés à chaque partie prenante,
- un ensemble de priorités de gestion et de plan de gestion connu,
- les procédures pour faire face aux conflits et négocier des décisions collectives concernant tout ce qui précède,

- les procédures pour faire respecter ces décisions,
- des règles spécifiques pour le suivi, l'évaluation et l'examen de l'accord de partenariat et le plan de gestion relatif, le cas échéant.

104. Le modèle proposé contribuera à une meilleure coordination et collaboration entre les autorités responsables de la conservation et du développement durable. Il sera plus efficace pour résoudre les problèmes de gestion et éviter les doubles emplois dans et autour des AP. Les efforts de diverses parties prenantes dans des domaines tels que la conservation, le développement, l'éducation et la sensibilisation, la recherche, etc., seront mieux coordonnés et orientés vers des objectifs communs.

105. De plus, la mise en place de comités locaux / groupes d'utilisateurs de ressources locales, à intervalles réguliers, sera explorée au cas par cas en fonction des objectifs de gestion des différents sites des AP.

106. Le renforcement des capacités - au niveau systémique, institutionnel et individuel - est l'une des principales interventions stratégiques du projet et visera toutes les parties prenantes qui peuvent participer au courtage, la mise en œuvre et / ou le suivi des ententes de gestion liées aux activités et autour des aires protégées. Le projet visera en particulier les organisations opérant au niveau communautaire afin de leur permettre de participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de gestion.

107. La communication - comprendra le développement participatif d'une stratégie de communication intégrée. La stratégie de communication sera basée sur les principaux principes suivants :

- fournir des informations à toutes les parties prenantes;
- promouvoir le dialogue entre toutes les parties prenantes;
- promouvoir l'accès à l'information.

108. Enfin, le projet sera lancé par un atelier qui verra la participation d'un grand nombre de parties prenantes. Cet atelier donnera l'occasion de fournir aux principales parties prenantes des informations mises à jour sur le projet ainsi qu'une base pour une consultation supplémentaire pendant la mise en œuvre du projet, affînera et confirmera le plan de travail.

1.5 Analyse de base

109. Compte tenu de l'accent mis par le projet sur le financement des aires protégées, les aspects centraux de la situation de base concernent l'état actuel des systèmes de financement des AP nationaux au niveau du site. Ceux-ci ont été évalués en deux étapes au cours de la phase PPG. Tout d'abord, une série d'ateliers a eu lieu dans chacun des pays participants lors de la phase PPG, avec le soutien technique d'un expert international dans ce domaine, ainsi qu'un spécialiste des AP de la sous-région. L'objectif principal de ces ateliers était l'achèvement des tableaux de bord nationaux de financement des AP joints séparément. Les tableaux de bord financiers se composent de deux parties principales. La partie I de chaque tableau de bord - dont les résultats sont résumés au niveau régional ci-dessous - présente l'état financier global du système d'aire protégée de chaque pays. La partie II de chaque tableau de bord évalue le financement de base du système des AP selon 21 éléments définis du financement durable. L'échec de ces éléments à réaliser de manière optimale, voire adéquate, constitue un obstacle au financement durable des AP - à la fois en soi et, dans certains cas, en raison de son rôle de blocage de l'amélioration dans d'autres éléments interdépendants. La section 1.3 ci-dessus, définissant les obstacles, présente donc une analyse au niveau régional pour chacun des éléments inclus dans la partie II. Cette analyse au niveau des éléments fournit des détails supplémentaires sur les pays, les régions ainsi que la situation de base et les obstacles associés à chacun de ces principaux éléments de la durabilité financière des AP. De plus, le tableau 6 ci-dessous présente les pourcentages de chaque pays pour chaque élément.

110. Après le travail du tableau de bord, une deuxième composante majeure du PPG a examiné plus en détail l'utilisation de base des mécanismes de génération et de décaissement des revenus par les pays de la sous-région. Ces résultats sont également présentés ci-dessous.

ETAT FINANCIER DU SYSTEME DES AP DU BASSIN DU CONGO

111. Comme le montre le **tableau 7** ci-dessous, en 2009, le financement disponible pour les AP dans le bassin du Congo a totalisé environ 50,9 millions de dollars. Ce montant représente une augmentation considérable par rapport aux chiffres de l'an 2000 qui ont estimé les dépenses totales liées aux AP entre 10 et 20 millions⁹ de dollars.

Cependant, compte tenu de l'absence générale de systèmes d'information financière et des données publiées connexes, les deux chiffres devraient être considérés comme des estimations approximatives basées sur les meilleures informations disponibles. La coopération internationale est la source de financement la plus importante pour les systèmes des AP dans les pays du bassin du Congo, totalisant 31,2 millions de dollars, soit 61% des dépenses globales. Bien que près d'un tiers du financement total disponible provienne des gouvernements, cela représente seulement 0,06% du total des budgets nationaux pour 2009 (voir **le tableau 8**). Enfin, les revenus générés par eux-mêmes représentent seulement 5% du financement total, ce qui montre que bien d'effort reste à fournir pour atteindre la durabilité tant sur le plan du site que sur celui du système .

Composante 1	Cameroun	RCA	Congo	RDC	GE	Gabon	Moyenne
E1 – Assistance juridique de génération des revenus par les AP	33	50	17	33	17	50	50
E2 – Assistance juridique de rétention et partage des revenus dans le système des AP	56	67	33	67	0	33	64
E3 -Conditions légales et réglementaires de mise en place des fonds	44	11	22	0	0	0	19
E4 – Autres arrangements institutionnelles des AP	58	42	33	50	0	17	50
A5 – Stratégies nationales de financement des AP	45	5	0	40	10	25	31
A6 -Evaluation économique des systèmes d’aires protégées	0	17	0	0	0	17	9
A7 – Augmentation du budget gouvernemental des systèmes des AP	67	50	0	17	67	58	65
A8 – Responsabilités institutionnelles de gestion financière des AP	33	33	33	67	33	67	67
A9 – Exigences du personnel ; profils	25	13	4	21	17	21	27
Total composante 1 (% au maximum possible)	42	27	12	31	16	28	39
Composante 2	Cameroun	RCA	Congo	RDC	GE	Gabon	Moyenne
E1 – Gestion et business plan au niveau du site des AP	29	5	5	0	5	10	14
E2 – Systèmes de comptabilité et d’audit opérationnel, transparent et utile	22	22	11	44	0	0	25
E3 – Systèmes de suivi et de reportage sur la performance de la gestion financière	8	25	8	17	0	8	17
E4 – Méthodes d’allocation des fonds à travers les sites individuels des AP	50	50	50	0	50	50	63
E5 -Réseaux de formation et d’assistance pour plus d’efficacité en termes de coûts	17	17	11	22	6	28	25
Total composante 2 (% au maximum possible)	22	17	11	16	6	16	22
Composante 3	Cameroun	RCA	Congo	RDC	GE	Gabon	Moyenne
E1 – Nombre et variétés de sources de revenus utilisé dans tout le système des AP	25	50	8	17	0	33	33
E2 – création et mise sur pied des frais d’utilisateurs du système des AP	33	33	7	40	7	33	38
E3 – Système efficace de collection des frais	45	27	0	55	0	18	36
E4 – Stratégies de communication à propos des mécanismes de génération des revenus	50	17	17	17	0	17	30
E5 – Schémas PES opérationnel des AP	0	0	0	8	0	0	2
E6 – Concessions travaillant dans les AP	33	67	8	17	0	8	25
E7 – Programmes de formation des mécanismes de génération des revenus des AP	0	33	0	0	33	33	25
Total composante 2 (% au maximum possible)	28	34	6	25	3	20	29

	1 - 10
	11 -30
	31 - 50
	“ 51

Tableau 6: Résultats par composante, élément et AP

Table 7: Financement total disponible par source (2009)

Pays	Financement total disponible pour le système des AP	SOURCE DE FINANCEMENT		
		Fond gouvernemental pour les AP	Coopération Internationale	Revenus des PA
Cameroun	\$10, 860,000	\$3, 000,000	\$7, 000,000	\$860,000
RCA	\$5, 965,200	\$1, 012,737	\$4, 019,141	\$933,322
Congo	\$8, 552,901	\$2, 286,792	\$5, 884,222	\$381,887
RDC	\$6, 631,248	\$1, 001,808	\$5, 423,872	\$205,568
Guinée Equatoriale	\$4, 894,122	\$4, 193,872	\$700,250	\$0
Gabon	\$13, 999,829	\$5, 809,439	\$8, 184,007	\$6,383
Total	\$50, 903,301	\$17, 304,648	\$31, 211,492	\$2, 387,160

Tableau 8: Fond gouvernemental aux AP en pourcentage du budget total du gouvernement

Pays	Fond gouvernemental pour les AP ; USD 2009	Fond gouvernemental aux AP en % du budget total du gouvernement
Cameroun	3, 000,000	0,04%
RCA	1, 012,737	0,15%
Congo	2, 286,792	0,04%
RDC	1, 001,808	0,04%
Guinée Equatoriale	4, 193,872	0,05%
Gabon	5, 809,439	0,10%
TOTAL	17, 304,648	0,06%

112. **La figure 3** illustre la variation au niveau des pays dans les répartitions des trois principales sources de financement. Le degré de dépendance à l'égard de la coopération internationale peut être encore plus élevé puisqu'il ne comprend pas tous les donateurs qui soutiennent la RDC. Selon les données fournies par les pays, la coopération internationale est passée de 20 à 32 millions de dollars au cours de la dernière décennie. La GE est le seul pays où le soutien international est marginal et où le budget gouvernemental représente plus de 80% du financement total disponible. La RCA, le Congo et le Cameroun avec une participation du gouvernement inférieure à 30%, sont les seuls pays à revenus autonomes, mais leur contribution au financement des AP est encore très limitée .

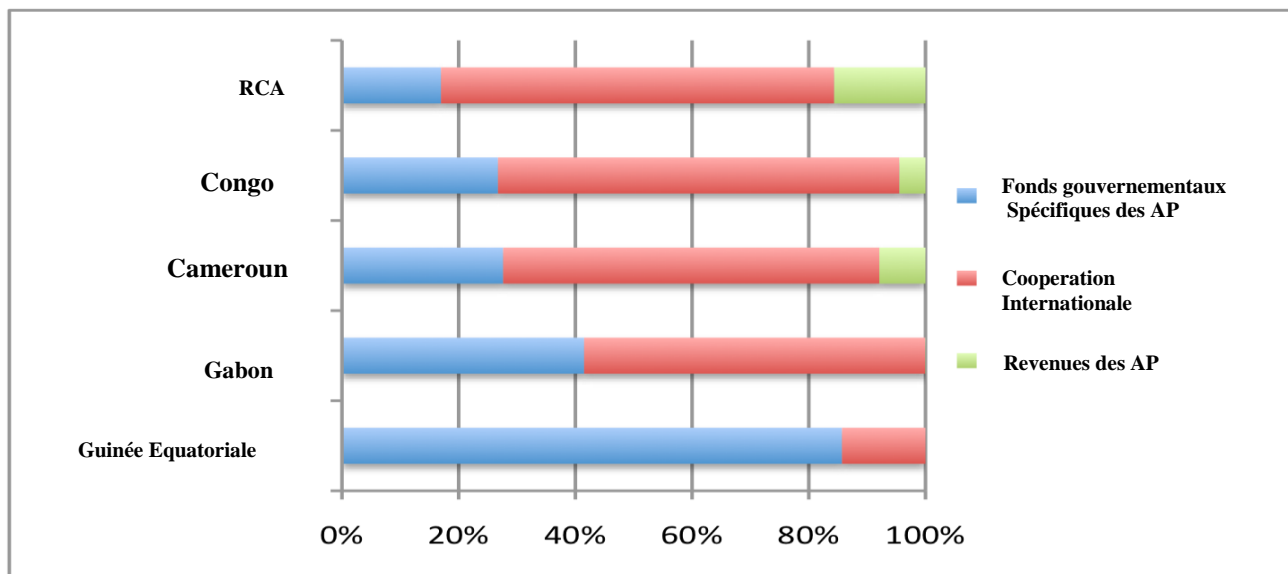


Figure 3: Sources de financement par pays

113. La figure 4 ci-dessous montre que, dans l'ensemble de la région, les dépenses totales des AP par hectare sont égales à 0,84 \$; Par comparaison, les systèmes des PA dans le bassin amazonien montrent une dépense moyenne par hectare estimée à 1,55 \$ US. La figure 4 illustre également les variations importantes entre les pays en termes de financement des AP. Ces différences correspondent en partie au fait qu'il existe certains coûts de base associés aux systèmes des AP, quelle que soit la superficie, et un chiffre en déclin par hectare lorsque la surface des systèmes des AP augmente. Ainsi, la GE et le Gabon, qui ont des domaines d'AP relativement petits, apparaissent plus proches des systèmes des AP avancés. Pendant ce temps, le Cameroun est très proche de la moyenne du bassin amazonien. Enfin, la RDC et la RCA présentent un scénario financier critique avec moins 0,33 \$ de dépenses par hectare. Il convient de noter que ces chiffres généraux ont tendance à obscurcir le fait que les ressources ne sont pas uniformément réparties entre les AP, étant donné que seulement quelques AP de chaque pays bénéficient de ressources et d'activités.

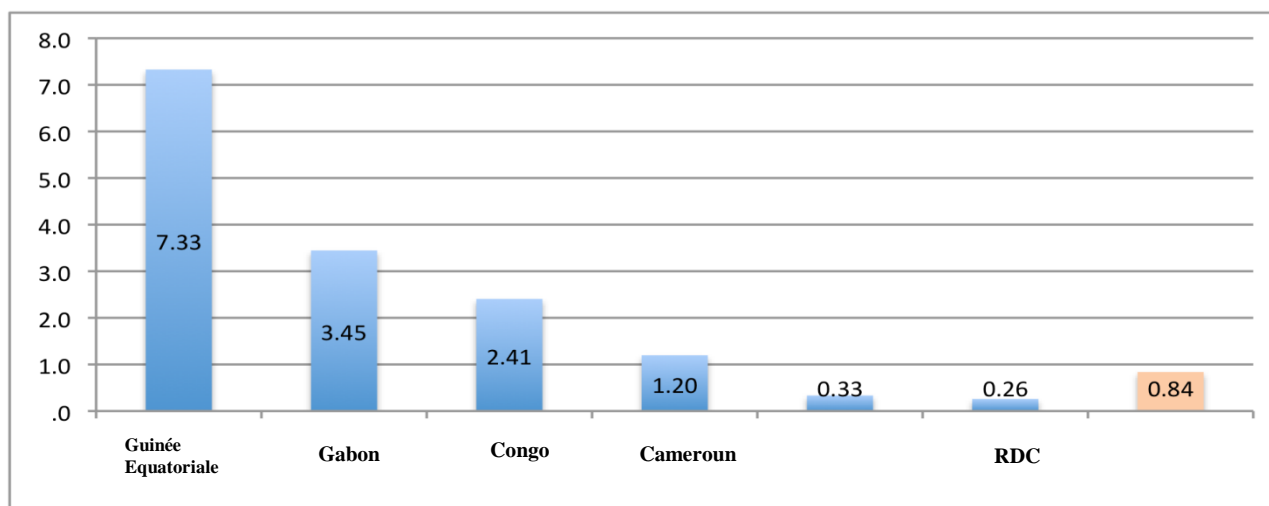


Figure 4: Dépenses actuelles à l'hectare

114. Les AP du bassin du Congo captent actuellement 1,1% de L'ODA totale reçue par ces pays (tableau 9). En opposant les AP en concurrence avec d'autres priorités de développement apparemment plus urgentes, il pourrait être difficile de s'attendre à une augmentation substantielle de ces niveaux. Dans le cas du Gabon, les AP captent actuellement près de 16% de D'ODA totale, ce qui suggère que les AP peuvent être proches de l'agenda politique de ce pays.

115. Tableau 9: Coopération internationale en pourcentage de l'APD (2009).

Tableau 9: Coopération internationale en pourcentage de l'ODA (2009)

Pays	TOTAL ODA	Coopération Internationale pour les AP	Coopération Internationale en % l'ODA total
RDC	\$1, 543, 000,000	\$5, 423,872	0,4%
RCA	\$242, 000,000	\$4, 019,141	1,7%
Congo	\$469, 000,000	\$5, 884,222	1,3%
Cameroun	\$492, 000,000	\$7, 000,000	1,4%
Gabon	\$51, 000,000	\$8, 184,007	16,0%
Guinée Equatoriale	\$35, 000,000	\$700,250	2,0%
TOTAL	\$2,832,000,000	\$31,211,492	1,1%

Source : <http://www.oecd.org/dataoecd/40/27/42139250.pdf>

116. Les contributions du secteur privé, en particulier des compagnies pétrolières, sont également présentes dans la région, mais leur ampleur et leur impact sont encore très limités. La société de brassage de Krombacher s'est récemment engagée à capitaliser TNS et à certaines entreprises forestières telles que APICAM, CEFAC et CAB en finance des programmes de patrouille dans le cadre de leurs initiatives de certification. Les autres activités financées par les compagnies pétrolières dans la sous-région sont listées comme suit :

- Conoco (Congo) a financé the construction du sanctuaire à chimpanzés de Tchimpounga à Pointe Noire, Congo.
- Shell a fait un don d'environ US\$1 million au Smithsonian pour la recherché à Gamba (Gabon).
- COTCO consortium, y compris Exxon-Mobil, a contribué à hauteur de 3.5 millions de dollars pour la création d'un fonds fiduciaire pour la conservation de deux zones protégées au Cameroun⁹.

117. Près de 100% des revenus actuels des AP sont associés au tourisme, ce qui suggère un besoin urgent de diversifier les sources de revenus en développant d'autres types de mécanismes et de frais non liés au tourisme. D'autre part, il est également nécessaire d'envisager d'augmenter le nombre de mécanismes associés au tourisme afin de capter les fonds ainsi que d'améliorer le degré de conservation des fonds dans les budgets des AP. La **figure 5** présente un cas où il existe principalement deux mécanismes générant des ressources pour les AP ; Les concessions représentent près de 85% des revenus totaux, ce qui laisse un taux modeste de 16% pour les frais de visiteurs .

⁹ Rapport de synthèse : Etude de faisabilité sur le financement des mécanismes de conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale. 31 Janvier 2002.

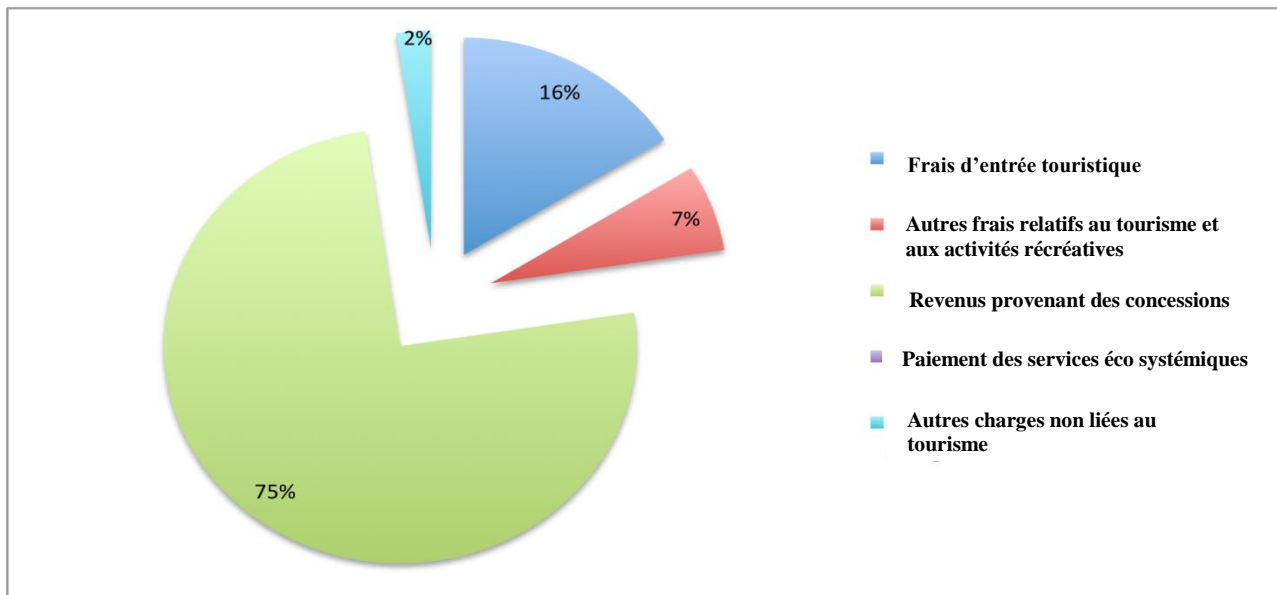


Figure 5: Sources de revenus auto générés

118. Il était difficile pour les pays d'évaluer avec précision les sources actuelles de financement, mais encore plus difficiles à obtenir une ventilation des dépenses en coûts récurrents et en capital. Les données sont incomplètes et dispersées ; Aucun système d'information approprié n'est mis en place pour produire ce type de ventilation, notamment en ce qui concerne les donateurs. L'information disponible permet une telle ventilation uniquement pour le budget de l'état, en fonction des estimations, des perceptions et de l'expérience des participants à l'atelier (figure 6). La GE, le Congo et le Gabon présentent un cas où le budget de l'Etat couvre principalement les coûts d'investissement, tandis que le budget de l'État de la RDC couvre exclusivement les coûts opérationnels.

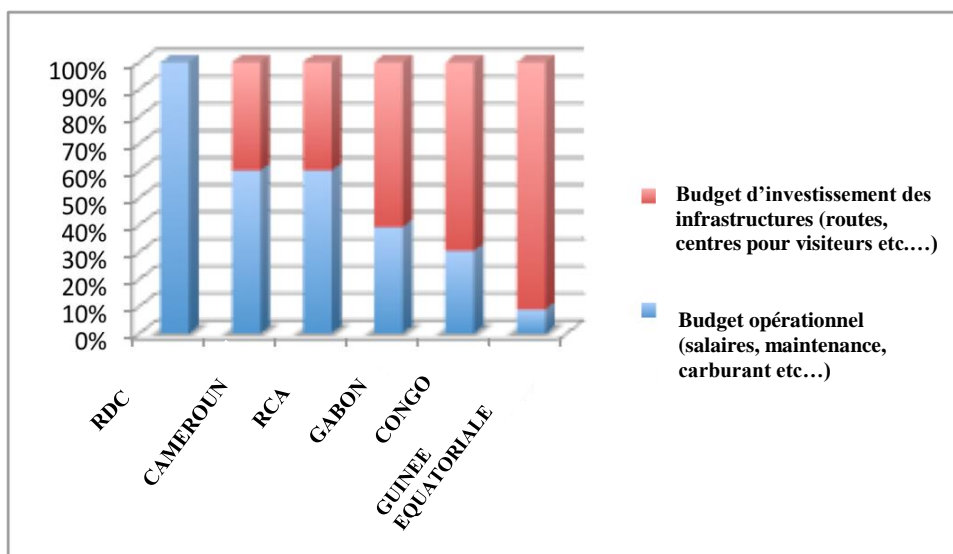


Figure 6: Répartition des coûts d'investissement et des coûts opérationnels des budgets gouvernementaux

BESOINS FINANCIERES DES AP DU BASSIN DU CONGO

119. La section précédente a donné un aperçu des niveaux de référence et de la composition des dépenses. Cependant, l'image reste incomplète en l'absence d'estimation des besoins financiers. Quels sont les coûts attendus d'une gestion efficace des AP actuelles de la région ? Et combien d'écart financiers existent-il ?

120. Au début de la décennie, le financement total disponible pour les AP dans la région était estimé à 10 millions de dollars US, le coût récurrent estimé pour maintenir efficacement les ressources biologiques dans le réseau des aires protégées dépasse 32 millions de dollars par an¹⁰. À ce moment-là, 37 millions de dollars supplémentaires ont été estimés pour la reconstruction institutionnelle et près de 200 millions de dollars pour couvrir les coûts de démarrage. Dix ans plus tard, les réseaux des AP ont déclaré un financement disponible total qui dépasse 50 millions de dollars, mais la surface de conservation a presque triplé dans la même période de 23 millions à 60 millions d'hectares.

121. Il est très important de noter la restriction méthodologique pour évaluer les besoins financiers du système des AP dans les pays où la planification financière n'existe pas et les très rares références associées aux budgets des AP ne sont ni exactes ni techniques. Cela ne devrait pas être une surprise en accordant l'étendue limitée de l'adoption de la planification commerciale et financière dans ces pays. En outre, l'absence de plans de gestion des AP et de plans directeurs au niveau du système limite la possibilité d'obtenir des chiffres répondant aux considérations techniques et stratégiques.

122. Seuls deux pays (Gabon et Cameroun) ont présenté une estimation des besoins financiers pour réaliser des scénarios de gestion fondamentaux et idéaux. Cependant, aucune explication n'a été fournie pour comprendre comment ces pays sont arrivés aux montants déclarés ou quelle méthodologie a été utilisée pour préparer cette projection financière. Compte tenu de ces obstacles, l'approche utilisée pour estimer les besoins financiers est basée sur la méthodologie suivie par Wilkie et al¹⁰, en utilisant les données mises à jour fournies par les pays dans le cadre du tableau de bord de la durabilité financière.

123. Les résultats obtenus pour les coûts opérationnels et récurrents basés sur le site représentent une dépense annuelle approximative de 94 millions de dollars (**tableau 10**), soit presque deux fois plus que les dépenses courantes.

Tableau 10: Besoins financiers opérationnels et récurrentes des AP (USD/ an)

Pays	Besoins financiers opérationnels et récurrentes des AP
Cameroun	\$16, 434,899
RCA	\$33, 913,608
Congo	\$3, 462,021
RDC	\$29, 067,586
Guinée Equatoriale	\$1, 669,768
Gabon	\$9, 168,754
TOTAL	\$93,716,636

124. Alors que les chiffres précédents présentent la demande de ressources financières au niveau du site, il existe un certain nombre de principales tâches et de responsabilités liées au renforcement institutionnel, à la gouvernance et à la gestion des réseaux nationaux des AP. Le chiffre proposé par Wilkie et Al est d'environ 37 millions USD par an; La ventilation du pays présentée dans le **tableau 11** utilise le total régional de Wilkie, ventilé par pays selon les mêmes pourcentages que le tableau précédent.

Tableau 11: Niveau de besoins financiers institutionnels pour la reconstruction (USD)

Pays	Besoins financiers institutionnels pour la reconstruction
Cameroun	\$6, 488,616
RCA	\$13, 389,336
Congo	\$1, 366,831
RDC	\$11, 476,091
Guinée Equatoriale	\$659,236
Gabon	\$3, 619,890
TOTAL	\$37,000,000

125. Deux références ont été utilisées pour proposer un plancher et un plafond pour les investissements en capital (voir le tableau 12), afin de mettre en place ou de revitaliser l'infrastructure, de couvrir les coûts de démarrage et d'assurer un soutien technique. Le premier étiqueté comme conservateur utilise les informations de pointage actuelles pour mettre à jour les résultats obtenus par Wilkie et Al il ya 10 ans. Le deuxième étiqueté comme idéal utilise des estimations par hectare présentées par WWF's publication Beyond Boundaries¹⁰.

Tableau 12: Besoins financier pour l'investissement (USD)

Pays	Besoins financier pour l'investissement (Conservatif)	Besoins financier pour l'investissement (Idéal)
Cameroun	\$78,656,869	\$125,064,421
RCA	\$155,086,472	\$246,587,491
Congo	\$30,819,418	\$49,002,875
RDC	\$221,617,502	\$352,371,829
Guinée Equatoriale	\$5,790,013	\$9,206,121
Gabon	\$35,224,509	\$56,006,970
TOTAL	\$527,194,784	\$838,239,707

UTILISATION DE BASE DE MÉCANISMES DE GÉNÉRATION DE REVENU ET DE DECAISSEMENT

126. Un certain nombre de mécanismes de génération de revenus et de décaissement sont actuellement utilisés dans la région comme décrits ci-dessous.

127. Paiement pour les services hydrologiques (PWS): À ce jour, il n'y a eu qu'une expérience très limitée de PWS en Afrique, et il n'existe pratiquement aucun système de fonctionnement dans les pays du bassin du Congo. L'un des rares projets en développement est dans le bassin versant de Mbé au nord-est du Gabon. Ceci est réalisé par ANPN, avec le soutien de WCS, USAID et le FEM. Les montagnes de la région des Monts de Cristal forment le bassin versant de la rivière Mbé, qui nourrit les projets hydroélectriques de Kinguélé et Tchimbélé. Ensemble, ils fournissent près de 80% des besoins en électricité de Libreville, ainsi que la quasi-totalité de ses approvisionnements en eau. Des paiements sont en cours de négociation entre les propriétaires de barrages, la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG, une filiale de la société française Veolia) et les gestionnaires fonciers

¹⁰ Beyond Boundaries: suivi régional de la gestion des ressources transfrontalières en Afrique Centrale 2001. David S. Wilkie, Elie Hakizumwami, Norbert Gami, Bernard Difara

en amont, y compris le parc national Monts de Cristal (qui couvre un tiers du bassin hydrographique) Et les communautés locales.

128. Au Cameroun, un accord est actuellement en cours de négociation avec le secteur privé qui a des éléments à la fois de décalage de la biodiversité (voir ci-dessous) et d'un système PWS. Il s'agit du développement du système hydroélectrique de Lom Pangar et du barrage aux côtés du parc national Deng Deng, impliquant EDC (Société de Développement de l'Electricité du Cameroun), la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD) et WCS. En principe, le développeur a accepté la possibilité de capitaliser un fonds d'affectation spéciale pour appuyer l'AP et la conservation des écosystèmes, ou de faire des paiements annuels en fonction de leur utilisation de l'eau.

129. Le récent projet du WWF intitulé « Renforcer les capacités des systèmes de PSE durables en Afrique centrale » n'a trouvé qu'un potentiel limité pour les PWS. En dépit de cela, un système PWS possible a été identifié pour le lac Barombi-Mbo au Cameroun. Protégé par une réserve forestière, le lac de cratère forme un réservoir d'eau potable pour la ville de Kumba.

130. Paiements REDD : certains des projets pilotes REDD développés dans la sous-région sont situés à l'intérieur ou à proximité des AP. Le site de concession de conservation de Bonobo et de Conservation International en République démocratique du Congo (décrit ci-dessous) a été, par exemple, choisi pour contenir des blocs de forêt offrant une valeur potentielle pour les marchés¹¹ émergents du carbone REDD. CI enquête également sur la faisabilité des pilotes REDD autour des réserves naturelles de Kisimba-Ikobo et Tayna; Les stocks de carbone ont été quantifiés et les projets recherchent actuellement la validation. En République démocratique du Congo, la Wildlife Conservation Society est en train d'effectuer des études de faisabilité pour REDD dans les massifs de Misotshi Kabogo et Itombwe.

131. Autres accords sur le carbone forestier : Bien que les pays du bassin du Congo aient commencé à se consacrer aux processus du MDP au cours des dernières années, très peu de projets ont déjà été enregistrés et acceptés et les activités sont presque entièrement limitées aux interventions liées à l'énergie. Aucun projet de boisement / reboisement n'a été enregistré dans le cadre du MDP, bien qu'une publication récente stipule que « tous les États d'Afrique centrale et un certain nombre d'acteurs privés lancent des projets de boisement / reboisement pour bénéficier du MDP »¹¹.

132. Plusieurs initiatives dans la sous-région sont en cours ou préparées en fonction du marché bénévole du carbone (notamment certaines qui ont changé du MDP, en raison de problèmes méthodologiques et de difficultés de préparation). WWF mène un projet de reboisement avec le fournisseur de téléphonie mobile MTN dans le nord du Cameroun et mène une étude de faisabilité pour un éventuel décalage volontaire de carbone forestier dans la Réserve spéciale de Dzanga-Sangha en République centrafricaine. En République démocratique du Congo, Conservation International prépare un projet pilote de carbone dans la réserve de Tayna, financé par le marché volontaire.

133. Compensations de la biodiversité : il existe des antécédents de compensations de biodiversité dans le bassin du Congo de la sous-région - la Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun (FEDEC) en fournit un exemple. Établi pour compenser le projet de développement du Tchad / Cameroun (ExxonMobil, Chevron et Petronas), la FEDEC soutient le développement et la gestion des parcs nationaux de Mbam-Djerem et Campo-Ma'an. Le consortium des compagnies pétrolières a attribué au capital de démarrage FEDEC à hauteur de 3,5 millions de dollars. En janvier 2003, la FEDEC a signé deux memoranda de financement triennal de 0,5 million de dollars chacune pour couvrir la phase préliminaire pour les deux parcs, ce qui a permis de finaliser les plans de gestion. Jusqu'au 2^{ème} trimestre 2004 inclus, le projet avait versé environ 12,7 millions de dollars en espèces et en nature permettant de mettre en œuvre des plans de gestion des parcs nationaux¹².

134. Plusieurs autres AP du Bassin du Congo ont été mentionnées, au cours des entretiens réalisés pour recueillir des informations pour ce rapport, comme étant adapté au développement d'accords de compensation de

¹¹ Lescuyer *et al* op. cit

¹² De Bisseck, P., 2003, FEDEC : un mécanisme de conservation environnemental mis sur pied dans le cadre de la construction du projet du pipeline, Cameroun, les documents présents pendant l'atelier pour la recherche des partenariats avec des entreprises pétrolières pour la conservation des aires protégées, Vth World Parks Congress, Durban ; Ten Kate, K., Bishop, J., and Bayon, R., 2004, Biodiversity offsets : Views, experience, and the business case. IUCN, Gland, and Insight Investment, London.

la biodiversité avec le secteur privé. C'est le cas par exemple des parcs nationaux Minkébé et Loango / Moukalaba-Doudou au Gabon (respectivement dans les secteurs minier et pétrolier) et les parcs nationaux de Boumba-Bek / Nki au Cameroun (en relation avec les concessions minières et le développement éventuel d'un lien ferroviaire avec Kribi).

135. Banques de conservation de l'habitat : les expériences de conservation de l'habitat restent presque entièrement confinées aux États-Unis. Il n'existe actuellement aucun exemple des pays du bassin du Congo, ni d'autres pays ayant des conditions et des circonstances similaires.

136. Concessions de conservation : une concession pilote de conservation a été développée par Conservation International (CI) en Équateur et en République démocratique du Congo. Il couvre 681 000 hectares de trois concessions d'exploitation forestière annulées, plus un corridor de raccordement. Dans le cadre d'un contrat initial de 25 ans avec le gouvernement et les communautés locales, trois types de paiements annuels sont fournis : une redevance de concession au gouvernement, des contributions aux fonds de développement locaux et des frais à un consortium de gestion et de protection composé de CI, Bonobo Conservation Initiative Et les ONG locales. Les estimations initiales indiquent que les coûts de mise en œuvre pourraient aller de 1,4 million de dollars US à 1,8 million de dollars par année, soit entre 205 et 265 \$ par km². CI étudie également le potentiel d'une concession de conservation dans un site situé entre les parcs nationaux de Boumba-Bek et Dja au Cameroun, où le gouvernement a mis de côté une zone de concession de bois pour être occupée par des utilisations de conservation rentables¹³.

137. Un autre exemple d'application d'une approche de type concession de conservation provient du travail du WWF autour du parc national de Salonga en République démocratique du Congo. Un contrat de 10 ans a été signé avec une communauté locale pour mettre de côté 10 hectares de forêts en tant que parcelle permanente pour la séquestration du carbone. Toutes les activités (comme l'agriculture, la chasse et la collecte de produits forestiers non ligneux) sont interdites. Les paiements sont effectués annuellement au chef, impliquant une compensation sous forme de trésorerie, de matériel agricole, d'élevage et de produits alimentaires. Le WWF a également développé des arrangements similaires dans la réserve forestière dense spéciale de Dzanga-Sangha en RCA et dans la région forestière de Ngoyla-Mintom au Cameroun.

138. Entreprises durables travaillant dans la conservation de la biodiversité: bien que les AP dans plusieurs autres pays africains (notamment en Afrique orientale et australe) possèdent maintenant une forte tradition de partenariat avec le secteur privé, ce qui est moins développé dans les pays du bassin du Congo, Il n'existe actuellement que quelques exemples d'investissement privé et de développement du marché dans les AP ou dans les paysages plus larges des AP, qui se limitent principalement au secteur du tourisme et à l'utilisation des ressources biologiques.

139. Dans certains cas, cela implique des partenariats public-privé conjoints ou des accords entre le secteur privé et les communautés locales. Un exemple est fourni par un accord d'investissement qui a été développé dans le cadre du projet CARPE. Bien que ne soit pas strictement dans le bassin du Congo tel que défini par le projet, cette étude de cas est pertinente pour la sous-région. Une loge de tourisme de gorilles haut de gamme a été créé au Rwanda. Il est détenu par la communauté locale, mais dans le cadre d'un contrat de gestion accordé à une entreprise du secteur privé, avec un capital initial fourni par le gouvernement américain. En vertu de l'accord, la communauté locale a fourni des terres pour la loge et reçoit des revenus de son exploitation. Parmi ces revenus, on compte une taxe sur un montant de 56 \$ US / nuit qui gagne environ 0,25 million de dollars par an. Cet argent a été investi dans des infrastructures de base telles que les routes, l'électrification rurale et l'exploitation des eaux pluviales, ainsi que le développement des entreprises touristiques locales. Les membres de la communauté bénéficient également d'un emploi dans la loge et les entreprises connexes .

140. Un autre exemple du type d'entreprises durables basées sur la biodiversité qui opèrent autour des AP dans le bassin du Congo et qui peut générer des revenus pour le secteur privé, le gouvernement et les communautés locales est une production de bois certifiée. Près de 5 millions d'hectares de forêts (soit environ 10% de ceux affectés à l'exploitation forestière) sont maintenant gérés de façon durable et certifiés par Forest Stewardship Council. Certains d'entre eux sont situés autour des AP et fournissent des fonds pour la conservation dans les paysages plus vastes des AP. Par exemple, l'Industrie Forestière d'Ouessou (IFO), filiale du groupe suisse Danzer,

¹³ Rice, R. 2002. Concessions de conservation - Description du concept. Centre pour conservation appliquée de la biodiversité, Conservation Internationale, Arlington

a obtenu la certification FSC en 2009 pour sa concession en République démocratique du Congo, qui borde le parc national d'Odzala-Kokoua. En plus d'utiliser des pratiques durables de production et de récolte, l'arrangement consiste à maintenir l'accès local aux ressources naturelles, à soutenir les entreprises locales durables et à financer des initiatives sociales pour la communauté adjacente aux AP. Des éco-gardes sont également utilisés pour aider à contrôler le braconnage et à protéger la biodiversité. Plusieurs autres activités similaires opèrent dans d'autres parties de la sous-région : par exemple, le cas de la WIJMA autour du parc national de Campo Ma'an au Cameroun.

141. Contributions aux entreprises ou parrainage : les contributions des entreprises financent déjà un certain niveau de conservation de la biodiversité dans la sous-région. Cela provient principalement de sources internationales. Au niveau mondial, la biodiversité et les forêts du bassin du Congo ont un profil élevé. Il existe également un grand nombre d'entreprises internationales présentes dans la sous-région, dont beaucoup sont des industries extractives qui doivent démontrer une bonne responsabilité environnementale et sociale envers leurs actionnaires et leurs clients, et être soutenues activement par la conservation.

142. Par exemple, la société minière Comilog a parrainé des activités de conservation de la biodiversité et de développement de l'écotourisme dans la province de Haut-Ogooué, au sud-est du Gabon. Un téléphérique aérien avait déjà été construit pour transporter du manganèse de sa mine à Mbinda dans ce qui est maintenant la République démocratique du Congo, où il serait alors lié au système ferroviaire. Le transporteur a été acheminé via la petite ville de Bakoumba, qui est devenu le centre de maintenance de la structure. Avec l'ouverture d'un nouveau chemin de fer en 1991, le téléphérique est devenu redondant - avec des effets dévastateurs sur l'économie locale de Bakoumba. En utilisant les matériaux du téléphérique, Comilog construit une chaussée de forêt tropicale. Des investissements ont également été réalisés dans l'établissement de la réserve Lékédi de 14 000 hectares, en transformant le logement de l'entreprise en bungalows touristiques et en développant un réseau de sentiers et d'autres installations touristiques.

143. Un autre exemple de financement de l'entreprise pour la conservation dans la sous-région, par une entreprise qui ne commercialise pas directement ses produits dans les pays du bassin du Congo est la brasserie allemande Krombacher, dans le cadre d'un arrangement négocié et géré par le WWF. Krombacher a levé des fonds en Allemagne grâce à une campagne de marketing ciblée sur les ventes de bière, promettant qu'« avec chaque cas de Krombacher Pilsner que vous achetez dans le futur, vous économiserez un mètre carré de forêt tropicale africaine » (plus tard, atténué par « vous profitez- Nous faisons un don "). En 2003, ceci a servi comme fonds de démarrage pour financer la Fondation Sangha Rainforest¹⁴.

144. Dette pour les échanges naturels : à ce jour, il n'y a qu'un seul échange de dette par nature entre les pays du bassin du Congo. Cela a été initié par le contrat de développement de la dette de la France (C2D), dans le cadre de l'Initiative des pays pauvres très endettés de la Banque mondiale et du FMI (PPTE), et signé en 2006 entre les gouvernements du Cameroun et de la France. Sur les 1 milliard d'euros affectés au Cameroun au cours des 15 prochaines années dans le cadre de l'accord C2D, 120 millions d'euros ont été fournis au Programme du secteur forestier et de l'environnement¹⁵. Le C2D a également alloué 120 millions d'euros au cours des 10 prochaines années pour la République démocratique du Congo et un accord formel sur les priorités de la coopération bilatérale entre les deux pays¹⁶. Entre autres choses, il est prévu d'être utilisé comme contribution à un fonds de panier multi donateurs et de la dotation du fonds¹⁷ fiduciaire des AP prévu par ICCN.

145. De plus, une allocation de 50 millions d'euros au secteur de la forêt et de l'environnement au Gabon a été annoncée par le président Sarkozy en juillet 2007. Alors que le Gabon ne relève pas de l'initiative PPTE, le swap est proposé dans un cadre différent pour l'allégement de la dette : Le Club de Paris¹⁵. Une partie de ce financement a été attribué aux activités environnementales et de conservation de la nature. Ce swap de dette n'est pas encore pleinement opérationnel, car il attend encore l'élaboration des projets acceptables.

146. Frais de tourisme et de chasse : Des exemples de frais de tourisme et de chasse utilisés pour financer les AP sont donnés ci-dessus dans la section sur l'investissement privé direct et les entreprises durables basées sur la biodiversité et dans la section ci-dessous sur le partage des revenus de la communauté.

¹⁴ Klug, U., Moye, M. and B Carr-Dirick. 2003. L'expérience de l'initiative de la Tri-Nationale de la Sangha et une proposition de protection des aires protégées d'une fondation malgache. Les documents présentés lors du 5eme congrès sur les parcs : financement durable, Durban.

147. Taxes ou prélèvements sur d'autres secteurs : les terres et les ressources trouvées, ainsi que les industries qui dépendent ou ont un impact sur les biens et services des AP, génèrent des recettes fiscales substantielles dans les pays du bassin du Congo. On peut citer le bois, l'exploitation minière et pétrolière, l'extraction du pétrole, l'utilisation de l'eau et le tourisme. La principale contrainte actuelle est peu ou presque une partie de ces revenus sont conservés au niveau des AP ou affectés aux dépenses au moyen des budgets des AP. La plupart sont remis au trésor central en tant que revenus pour le budget général, ou partagé en droite ligne avec d'autres agences sectorielles.

148. Fonds d'affectation spéciale : en ce qui concerne les mécanismes de décaissement, un certain nombre de fonds fiduciaires des AP et de la biodiversité existent déjà ou sont en cours de développement dans les pays du bassin du Congo. Au niveau du site, la Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun (FEDEC) est opérationnelle depuis plusieurs années (voir ci-dessus, section sur les compensations de biodiversité).

149. Au niveau national, des études de faisabilité sont actuellement entreprises pour les fonds fiduciaires des AP en République démocratique du Congo (sous les auspices des projets de la GIZ et de la Banque mondiale) et au Gabon (sous les auspices d'ECOFAC et de la Banque mondiale). Il est prévu que le premier devrait être un fonds de dotation, le capital étant investi sur les marchés financiers internationaux et le revenu résultant utilisé pour soutenir les besoins financiers des AP prioritaires. Le fonds devrait être opérationnel l'année prochaine.

150. En République démocratique du Congo, l'Institut Congolais pour la conservation de la nature (ICCN) est également en train de concevoir un fonds de panier ou un fonds d'amorçage sectoriel, grâce auquel les contributions des partenaires seraient coordonnées et attribuées. L'ANPN, au Gabon, étudie les possibilités d'établir une base pour attirer et canaliser les fonds des AP.

151. Au niveau sous-régional, la Fondation Tri-Nationale de la Sangha, couvrant les AP en République du Congo, République centrafricaine et République du Cameroun, est opérationnelle depuis mars 2007. La création d'un fonds d'affectation spéciale pour les AP du « TRIDOM » au Cameroun, Congo et au Gabon font également l'objet d'une enquête par le projet du FEM opérant dans ce domaine.

152. Partage des revenus de la communauté : le partage des revenus, soit directement, soit par le biais du financement d'activités de production de bénéfices communautaires, a déjà fait l'objet d'une histoire dans la région. Le complexe transfrontalier de la Tri nationale de la Sangha (TNS) fournit des exemples de tourisme et de chasse utilisés pour générer des financements pour les autorités des AP ainsi que pour les revenus des communautés locales. Au Cameroun et en République centrafricaine, les concessions et les licences pour la chasse sportive ont été institutionnalisées. L'exploitation de ces zones fournit des taxes à l'État par le biais de droits de location et de frais de chasse. Les zones de chasse gérées par la communauté permettent aux comités locaux de recevoir également une proportion des frais de location et des taxes de chasse. Dans le parc national Dzanga-Ndoki en République centrafricaine, un groupe de gorilles a été habitué. Les randonnées Gorilles sont offertes, guidées par des membres de la communauté locale, et une entreprise locale d'écotourisme a été construite avec succès. En outre, 90% des frais d'entrée au parc collectés pour le parc national sont soit retournés aux communautés adjacentes, soit aux autorités de l'AP.

153. Des arrangements similaires pour les secteurs de la foresterie et de la faune existent, au moins sur papier, en République démocratique du Congo, au Cameroun et en République centrafricaine. En République démocratique du Congo, les amendes de braconnage et les frais de tourisme des AP sont répartis au niveau du centre et du site dans une proportion de 50 :50 et distribués aux autorités locales, aux agences de gestion de l'AP et aux communautés locales. Au Cameroun, le système actuel de paiement de la taxe forestière est appliqué sur un principe 50 :40:10: 50% des revenus vont à l'administration nationale, 40% au bureau commun et 10% sont gérés par un comité pour le compte des communautés rurales de la région vivant autour de la zone d'exploitation forestière. En République centrafricaine, la plupart des frais de foresterie et de chasse sont partagés entre le gouvernement central, l'administration forestière et les autorités locales ; Différentes formules de partage des revenus sont appliquées en fonction du type de charge spécifique .

Partie II : Stratégie

2.1 Justification du projet et conformité aux politiques

JUSTIFICATION DU PROJET

154. L'amélioration du financement durable des systèmes des AP de la région bénéficiera de multiples avantages dans les domaines d'intervention du FEM: elle aidera à conserver la biodiversité en créant une présence plus efficace dans les zones protégées; Cela aidera à prévenir la dégradation des terres grâce à une réduction de l'exploitation forestière illégale et de la conversion des terres, ce qui entraînera une érosion et un compactage à l'intérieur et dans les zones adjacentes des AP; Et cela aidera à atténuer les changements climatiques grâce à une meilleure protection des vastes puits de carbone de la région. Ces avantages proviendront du renforcement des capacités ainsi que des investissements grâce à l'amélioration des mécanismes financiers établis par le projet. Le projet générera ces avantages tout en contribuant à créer des capacités de gestion fondamentales nécessaires pour générer des revenus, à gérer efficacement les fonds conformément à la gestion et aux plans d'affaires et à assurer un environnement institutionnel et politique favorisant ainsi des flux financiers adéquats et fiables aux gestionnaires de systèmes des AP.

CONFORMITE AUX POLITIQUES

155. Le projet fait partie d'un programme cadre, le Programme stratégique du FEM pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo (CBSP), couvrant les six pays du bassin, et visant, entre autres, à: (i) assurer que les ressources financières soient disponibles à long terme pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo grâce au développement de mécanismes financiers durables; (ii) développer les capacités des gouvernements de l'Afrique centrale à catalyser les investissements en matière de gestion durable des forêts et d'écosystèmes aquatiques par le secteur privé, les institutions financières et les donateurs. Grâce à ce programme, le projet aidera à atteindre les objectifs du Compte forestier tropical du FEM (TFA), qui a été conçu comme un mécanisme incitatif pour encourager le développement de projets de zone focale qui aident à mettre les pays sur la voie de l'intégration de la forêt en services de carbone dans la gestion durable des forêts. Le programme global reçoit plus de 40 millions de dollars comme apport du FEM et comprend cinq projets régionaux et huit projets nationaux, qui seront exécutés en collaboration entre le PNUD, le PNUE, la BM et la FAO. Le programme est conçu pour assurer la coordination et la fertilisation croisée parmi ses projets constitutifs¹⁵.

156. Le projet représente également une importante contribution au niveau régional à la Stratégie du FEM en ce qui concerne la gestion durable des forêts, telle qu'elle est mise en œuvre dans le cadre du Programme de gestion durable des forêts (GDF). L'objectif du programme SFD est la gestion durable des forêts afin de réaliser des avantages globaux. Le projet appuiera l'Objectif stratégique 1 (SO-1) du programme SFM, « Conservation et utilisation durable de la biodiversité » par la mise en œuvre de l'Objectif stratégique 1 (SO-1) de la zone Focale de la diversité biologique, « Catalyseur de la durabilité des systèmes des aires protégées ». Plus précisément, cela contribuera à la réalisation de la priorité stratégique 1 (SP-1), « Financement durable des systèmes des AP au niveau national » en « aidant à établir une base de ressources financières à long terme et stable pour les zones forestières protégées prioritaires tout au long de la Bassin du Congo »

157. Enfin, le projet contribuera au programme intersectoriel du FEM sur « La gestion de LULUCF (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) comme moyen de protéger les stocks de carbone et de réduire les émissions de gaz à effet de serre ». Il le fera à la fois pour augmenter les absorptions de gaz à effet de serre de l'atmosphère (par la conservation, la gestion des forêts et éviter la dégradation) et en réduisant les émissions (par déforestation et dégradation).

2.2 Propriété du pays : l'éligibilité du pays et la conduite par pays

158. Le projet s'appuie sur les engagements sous-régionaux sans précédent des chefs d'Etat centrafricains lors des Sommets de Yaoundé et de Brazzaville respectivement en 1999 et 2005. La mise en place des mécanismes de

¹⁵ Voir para. 149 ci-dessous pour la liste des projets.

financement durables pour le bassin du Congo est une action prioritaire définie par le « Plan de convergence » régional élaboré par les pays et convenu par toutes les parties prenantes opérant dans le bassin du Congo. Le plan de convergence comprend neuf axes stratégiques, dont l'axe stratégique 9 appelle au développement de mécanismes de financement permettant aux pays de respecter leurs accords en vertu de la Déclaration de Yaoundé de 1999 et du Traité COMIFAC de 2005. Plus précisément, le plan prévoit la conception et le lancement de mécanismes de financement durables tels que les fonds fiduciaires sous-régionaux et nationaux, les partenariats public-privé, les mécanismes d'allègement de la dette, les PSE, etc. tout en soulignant l'importance des écosystèmes transfrontaliers et des AP. Le Plan de convergence fournit à la fois la stratégie et la logique de l'approche régionale adoptée par le projet et fournit une stratégie et un programme plus large pour réduire les menaces dans le bassin du Congo auquel le projet contribuera.

159. La plupart des pays participants de l'espace SPANB ont été préparés avant l'émergence d'un financement durable des AP en tant que problème central largement reconnu dans le développement du système des AP. Ainsi, peu de SPANB font une mention spécifique du problème. Cependant, le renforcement des capacités des systèmes des AP est un objectif essentiel de nombreux EPANB de la région, et celui que le projet actuel appuiera fortement.

160. Au niveau national, les pays participants participent à un certain nombre d'interventions complémentaires, soutenues par la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le FEM, les donateurs bilatéraux et autres. Plusieurs de ces efforts contribuent directement aux objectifs de financement durable des aires protégées et, en tant que tels, définis comme un cofinancement par le projet actuel¹⁶.

161. Sous les auspices de la Banque mondiale, le Cameroun, le Gabon et le Congo mettent en œuvre des programmes sectoriels forestiers et environnementaux (Programme Sectoriel Forêt et Environnement - FESP), tandis que la RDC met en œuvre un programme sectoriel similaire intitulé « Programme National Forêts et Conservation de la Nature » (PNFoCo). Les principaux axes des programmes FESP / PNFoCo dans ces pays sont la protection de la biodiversité, la gestion durable des forêts et un financement durable. Certains pays ont déjà mis en évidence un engagement politique fort à implémenter ces programmes tout en renforçant leurs systèmes respectifs d'aires protégées et en prenant quelques mesures pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de financement durables. Par exemple, le Gabon a créé un réseau national de 13 parcs nationaux et a approuvé une loi sur les parcs nationaux, donnant mandat à l'Agence des parcs nationaux d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de financement à long terme de ce réseau. Avec le soutien de l'UE, le Congo met en œuvre un projet visant à renforcer les capacités juridiques, institutionnelles et financières de son réseau d'aires protégées, avec des objectifs similaires à ceux du Gabon. La RDC s'est engagée à accroître sa couverture des AP à 15% de son territoire national et a lancé un processus de création d'un fonds d'affectation spéciale pour le financement à long terme des aires protégées, recommandation de l'examen institutionnel du Service des parcs nationaux (Institut National pour la conservation de la nature), menée dans le cadre d'un vaste processus participatif.

162. Les principaux projets financés par le FEM dans le cadre du CBSP, avec lesquels le projet sera coordonné, sont composés des éléments suivants :

- 4182 – catalyseurs de gestion durable des forêts dans le lac Tele-Lake Tumba (LTLT) dans le paysage transfrontalier humide (République du Congo, RDC)
- 4184 - Renforcement de la gestion du système national des aires protégées par la participation des communautés locales (RCA)
- 4185 - Renforcement du système national d'aires protégées en Guinée équatoriale pour la conservation efficace des écosystèmes représentatifs et de la biodiversité de manière significative (GE)
- 3167 - Renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo (régional)

2.3 Principes de conception et considération stratégique

163. À première vue, la conception du projet (voir la section 2.4 ci-dessous) peut sembler trop ambitieuse. Et en effet, la tâche à accomplir est importante. Comme décrit dans les sections 1.3 et 1.5 ci-dessus, les six pays font

¹⁶ En application du règlement du FEM, certains de ses projets ne sont pas considérés cofinancés. Ceci ne doit en aucun cas exclure des relations étroites de leur entretien et la coordination avec le présent projet.

face à des défis importants afin d'accroître l'efficacité et la durabilité de leurs systèmes de financement des AP. Et aucun projet ne peut s'attendre à faire pleinement face à ces défis .

164. D'autre part, il existe une possibilité importante, peut-être unique, inhérente à la situation actuelle. Les gouvernements et les donateurs sont plus conscients que jamais de l'importance mondiale de la conservation des forêts de la sous-région et du rôle potentiel des AP nationales et transfrontalières dans la conservation de la biodiversité associée et des valeurs de carbone. En l'absence continue de systèmes efficaces pour générer et canaliser des ressources financières pour la gestion et la conservation rentables de ces domaines, il est fort probable qu'ils seront, dans les moments à venir, fortement dégradés et à un coût élevé pour la sous-région et le monde entier. L'opportunité, par conséquent, est inhérente à la reconnaissance croissante de ces facteurs et à l'urgence de trouver une solution.

165. Selon l'évaluation du financement des AP, y compris l'exercice de tableau de bord, presque tous les 21 éléments de durabilité financière dans chaque pays de la région se sont révélés fonctionner à un niveau sous-optimal, c'est-à-dire présentant une sorte de barrière à leur durabilité financière. Compte tenu des contraintes de temps, de financement et de capacité, il a été jugé impossible de traiter tous les obstacles / éléments dans les six pays. Une approche possible aurait été d'ignorer pleinement l'ensemble des éléments et de se concentrer sur quelques-uns seulement. Cependant, une telle approche étroitement ciblée aurait laissé la sous-région sans exemples d'approches réussies de nombreux défis critiques en matière de financement des AP, par exemple, la comptabilité, la rétention des revenus, les profils de besoins en personnel, etc. Il a donc été décidé de profiter de la structure régionale du projet pour mettre en œuvre une approche de démonstration globale, catalytique, sous-régionale et multi donatrice pour relever le défi général du financement durable des AP. Surtout, la conception vise à avoir un impact unificateur sur divers efforts existants et disparates visant à renforcer le financement des AP et, dans certains cas sa gestion dans la sous-région, tout en catalysant un soutien supplémentaire pour combler les lacunes restantes. La conception repose donc sur les cinq principes stratégiques suivants :

166. Principe 1 – Approche sous régionale : le projet tirera pleinement profit et renforcera le cadre, les efforts et les institutions sous-régionaux existants mis en place dans le cadre du Plan de Convergence qui ont été chargés, entre autres, d'identifier et d'aider à piloter des solutions de financement durables. La conception du projet repose sur la conviction qu'une approche sous-régionale du financement durable des AP dans le bassin du Congo en offrant un certain nombre d'avantages par rapport à des projets nationaux distincts. Le financement des AP représente un domaine thématique technique où les échanges au niveau régional peuvent être essentiels pour aider les pays à surmonter les défis et à éviter les barrages routiers. En outre, la grandeur et l'urgence du défi signifie qu'une approche de démonstration thématique (voir ci-dessous) sera cruciale pour le succès ; Une telle approche sera activée par la nature régionale du projet, ce qui permettra de multiples mécanismes et approches à tester simultanément dans différents pays. En plus des avantages d'une approche sous-régionale décrite ci-dessus, une telle approche permet effectivement au projet de couvrir un éventail de défis plus large (même s'il se répartissait plus rapidement dans tous les pays) que n'importe quel projet national aurait permis .Le projet mettra l'accent sur l'apprentissage des leçons au niveau national et régional; Plutôt que d'avoir une composante d'apprentissage de leçon dédiée, la conception intègre ces activités dans chaque composante du projet. RAPAC devrait être le principal véhicule institutionnel pour la réalisation des activités de soutien au niveau régional, à l'apprentissage des leçons et à la réplique du projet.

167. Principe 2 - Suppression des barrières : comme c'est le cas des projets du FEM, le projet met l'accent sur l'élimination des obstacles - dans ce cas, des obstacles au financement durable des aires protégées. En utilisant le tableau de bord du financement des AP en tant que modèle, les barrières ont été définies comme le fonctionnement sous-optimal de trois composantes du financement durable des AP et, plus précisément, de 21 éléments définis du financement durable des AP. Ceux-ci ont ensuite été regroupés et combinés dans les éléments du financement durable des AP dans le bassin du fleuve Congo, dont chacun sera traité par une production sous-régionale en intégrant les points suivants :

- Stratégies de durabilité financière
- Lois, politiques et règlements nationaux pour un financement durable des AP National
- Sensibilisation et soutien au financement des AP et aux mécanismes de financement des AP dans les secteurs publics et privés

- Soutien juridique, politique et réglementaire pour la rétention et le partage des revenus dans le système des AP
- Capacités pour identifier, planifier et mettre en œuvre des mécanismes de génération des revenus
- Des mécanismes de génération des revenus suffisants et efficaces
- Méthodes d'allocation de fonds dans les différents sites des AP
- Systèmes d'aires protégées bien valorisés
- Gestion du niveau de site de l'AP et planification commerciale
- Systèmes de comptabilité et d'audit opérationnels, transparents et utiles
- Suivi et reportage sur la performance de la gestion financière.

168. Principe 3 - Démonstration thématique et répliation : le projet porte sur tous les éléments définis de la durabilité financière des AP et vise à générer au moins un résultat national ou de terrain («meilleures pratiques») pour chaque élément. Selon cette approche de démonstration, chaque barrière / élément sera ciblé dans un sous-ensemble de pays et dans les AP pilotes, avec les leçons obtenues et partagées aux niveaux national et régional et mises à disposition pour la répliation. C'est particulièrement le cas pour les obstacles qui couvrent de vastes domaines, par exemple, des instruments générant des revenus. Ici, chaque pays a eu la possibilité de sélectionner deux à trois éléments dans une liste restreinte d'instruments considérés comme ayant un potentiel à l'échelle régionale pour générer des revenus. De même, dans le cas de lois, de politiques et de règlements inadéquats pour un financement durable des AP, les pays recevront un soutien ciblé nécessaire pour permettre la une parfaite mise en œuvre de ces mécanismes de génération de revenus ou de décaissements pour lesquels ils reçoivent un soutien. Les facteurs affectant la sélection des instruments / mécanismes sont entre autres l'existence d'activités de base liées à des instruments spécifiques et l'adéquation des instruments donnés pour des sites pilotes des AP spécifiques. Les décisions concernant les barrières / éléments / produits seraient abordées dans les pays et, le cas échéant, sur les sites, en étroite consultation avec les pays eux-mêmes, en fonction des besoins évalués dans les pays, des résultats de l'évaluation des finances publiques et d'autres facteurs telles que les contraintes budgétaires au niveau des pays et des estimations indicatives des besoins de financement pour traiter les obstacles individuels.

169. Principe 4 - Approche multi donateurs et sectorielle : la portée ambitieuse et l'approche catalytique du projet sont conçues pour rassembler et unifier, dans un cadre programmatique unique, un soutien au niveau national existant pour le financement durable des AP dans la région tout en stimulant les soutiens coordonnés supplémentaires. Cette approche est/ sera rendue possible en définissant un cadre commun basé sur la structure du tableau de financement des AP, dont les donateurs peuvent se référer pour définir leur soutien. L'approche sera encore renforcée grâce à une forte dépendance à l'égard des partenariats avec les bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes de la région qui sont actives dans le soutien des AP et / ou du financement des AP, afin de couvrir davantage le sol et stimuler la répliation. Le projet vise à être catalytique, stimulant davantage le défi du financement durable des AP. De cette façon, le projet FEM offre une approche globale, mais réaliste, du défi du financement durable des AP dans toute la région .

170. Principe 5 - Démonstrations au niveau du site : le projet repose sur le principe de la démonstration de l'application pratique des mécanismes de génération et de décaissement de revenus et d'une gestion rentable au niveau du site, tout en travaillant à résoudre les capacités, les politiques et les niveaux nationaux et régionaux de niveau supérieur les problèmes de planification. Il a donc été jugé essentiel de travailler dans des domaines où la capacité au niveau du site existait ou était en cours de développement. En partie pour cette raison, le projet établit une étroite relation de travail avec le projet PACEBCo de la Banque africaine de développement, qui fait d'importants investissements dans le renforcement des capacités dans 13 AP de la région. La liaison avec le soutien continu du renforcement des capacités offre une occasion importante et un terrain d'essai pour l'idée qui stipule que le fait d'avoir un « bras » de financement entièrement intégré ferait une différence importante dans les perspectives de durabilité de ces actions de coopération technique. En outre, c'est principalement dans les AP actives dans de tels programmes que la capacité est actuellement à trouver. Enfin, des éléments spécifiques de soutien, tels que le développement de plans d'affaires, ne sont pas possibles à la base, y compris la dotation en personnel, la planification de la gestion, etc. Cette considération a aidé à guider la sélection du site du projet tout en cherchant d'importants partenariats comme celui conclu avec PACEBCo.

171. Principe 6 - Autonomisation des actionnaires légitimes : pendant cette période, PPG a mené une cartographie et une consultation des parties prenantes pour identifier les principaux groupes bénéficiaires et parties prenantes, y compris les groupes marginalisés et vulnérables, tels que les pauvres et les femmes, qui dépendent ou ont un impact sur les AP. Comme ceux qui joueront un rôle important dans la mise en œuvre de mécanismes de financement durables (en faisant ou recevant des paiements, ou en tant que partenaires / participants en cours de mise en œuvre). Les évaluations ont également tenté de distinguer entre les groupes ayant une revendication légale ou une obligation sur les terres des AP, les ressources et le financement, et ceux qui opèrent actuellement en dehors de la loi. Les mesures visant à garantir que les parties prenantes appropriées soient habilitées, impliquées et bénéficiées sont également intégrées à la conception du projet. Chaque mécanisme de financement des AP sera assujéti à la faisabilité des parties prenantes et à l'évaluation d'impact. En plus de l'efficacité (c.-à-d. Les considérations de coût et d'avantages), la durabilité (c'est-à-dire l'institutionnalisation et la poursuite à long terme) et l'équité (c.-à-d. Implication et impacts sur différents groupes socioéconomiques) des mécanismes de financement, nécessite de veiller à ce que les participants et les bénéficiaires légitimes soient un principe directeur. Aucune activité initiée dans le cadre du projet, au niveau national ou au niveau du site, ne peut contredire ou compromettre la loi existante. Lorsque les communautés adjacentes ou résidentes des AP ou les collectivités adjacentes et les opérations commerciales opèrent en dehors de la loi, il faudra tout d'abord travailler et formaliser les dispositions légales pour leurs opérations, y compris toute résolution de conflit ou mesures de médiation requises. L'objectif sera avant tout de veiller à ce que les dispositions légales soient suivies par toutes les parties prenantes, puis de mettre en place des systèmes de paiement, de récompense et de rémunération compatibles et renforcés par ces arrangements.

2.4 Objectif, résultats et activités du projet

172. La partie 1 ci-dessus a fourni une analyse approfondie de la situation actuelle en ce qui concerne le financement des aires protégées. De toute évidence, il existe un besoin important et permanent de relever les défis de longue date pour la génération et la gestion rentable des niveaux de financement adéquats. S'attaquer à de tels défis aurait un impact positif important sur la conservation de la biodiversité des AP et sur le flux des bénéfices des écosystèmes des AP.

173. Le projet reconnaît que les revenus supplémentaires ne sont qu'un moyen en soi - la fin étant la conservation et l'utilisation durable des atouts des aires protégées du bassin du Congo. Ainsi, la clé pour assurer la durabilité des changements de politiques ci-dessus sera de s'assurer que le financement ainsi mis à disposition est décaissé de manière efficace et rentable. Dans ce cas, la rentabilité est tant définie en termes d'avantages pour la biodiversité qu'en bénéfices strictement nationaux tels que la création d'emplois et les effets multiplicateurs associés.

174. Le projet propose une approche et une méthodologie pour relever le défi du financement des AP au niveau local, national et régional. Son objectif est de mettre en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la durabilité financière à long terme des systèmes des AP et des écosystèmes associés dans six pays du bassin du Congo. Il vise à atteindre cet objectif grâce à trois résultats interconnectés et complémentaires :

- Résultat 1 : cadres juridiques, politiques et institutionnels pour soutenir un financement de la conservation durable renforcé aux niveaux régional et national
- Résultat 2 : mécanismes de génération, de gestion et de décaissement améliorés / novateurs des revenus mis à l'essai
- Résultat 3 : la planification commerciale et les outils de gestion rentables appliqués dans les AP sont en cours d'application et les paysages associés

175. Alors que le résultat 1 se déroulera en grande partie au niveau national, les résultats 2 et 3 fonctionneront principalement au niveau du site. Dans le cas de ces derniers résultats, le projet fonctionnera avec des principaux partenaires en matière de financement et de mise en œuvre au niveau du site, en particulier le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) financé par la Banque africaine de développement (BAD) ». Ce projet fournit un vaste ensemble de renforcement des capacités physiques et humaines dans 13 zones protégées dans les six pays participants (voir 3.1). En consultation avec les pays

participants, il a été convenu que le financement au niveau du FEM dans le cadre des résultats 2 et 3 se concentrerait dans une large mesure sur ces mêmes sites. Cela crée une occasion importante de mettre l'accent sur la durabilité financière des investissements importants dans la capacité des aires protégées.

176. Il n'est pas surprenant pour un projet de cette nature, la conception du projet s'articule autour de divers instruments - pour la génération de revenus et pour le décaissement. L'identification de ces instruments a été réalisée grâce à l'analyse du tableau de bord, qui a identifié le niveau de base de l'utilisation des instruments, ainsi qu'une analyse de faisabilité de suivi des instruments réels et potentiels (voir l'analyse de la situation ci-dessus pour les résultats détaillés). Ces examens ont abouti à une courte liste d'options primaires et secondaires au niveau régional (voir le **tableau 13** ci-dessous).

177. Les résultats ci-dessus ont été partagés avec les représentants nationaux lors d'un atelier final de validation de conception de projet, ainsi qu'une liste restreinte des sites pilotes qui ont été développés dans le cadre d'une évaluation parallèle des systèmes des AP. Au cours de l'atelier, les représentants des pays ont élaboré une liste prioritaire des principaux instruments générant des revenus pour chacun de leurs pays, en fonction de la liste abrégée des options primaires au niveau régional et ont également fourni des commentaires sur les sites de démonstration présélectionnés. Le **tableau 14** présente les conclusions de cet exercice.

178. Étant donné la nouveauté relative de bon nombre de ces instruments dans la région et des niveaux relativement faibles de capacités existantes, l'équipe PPG a jugé imprudent de proscrire ou d'insister sur la nécessité de prendre des décisions définitives et immuables sur lesquelles des instruments spécifiques devraient être utilisés sur tel sites. Le processus de renforcement des capacités en matière de financement durable comprend, en tant que partie essentielle, les parties prenantes qui travaillent ensemble pour saisir ce qui est possible, ce qui est nécessaire et comment fournir ces mécanismes. Pour cette raison, un autre approfondissement détaillé et l'adéquation des instruments et des sites - ainsi que le renforcement des capacités et la participation des parties prenantes dans la prise de décision / l'achat restera une partie importante du processus en cours à favoriser dans le cadre du projet complet. La sélection finale et l'emplacement du site pour les mécanismes de financement spécifiques à piloter ou à mettre en œuvre lors du projet seront ainsi confirmés au cours de la première année du projet. La liste des options secondaires figurant dans le tableau 13 a une fonction analogue, c'est-à-dire fournir aux gestionnaires de projet une flexibilité suffisante pour rechercher d'autres options d'instruments, si l'opportunité se présente. Les décisions concernant la mise en œuvre de toute option secondaire - soit avec des fonds du FEM ou un cofinancement à effet de levier seraient effectuées en fonction des recommandations des stratégies nationales de financement des AP (voir 1.1 ci-dessous).

Tableau 13 : Options de génération et de décaissement du revenu primaire et secondaire pour le bassin du Congo

Options primaires		
1. Paiement des services hydrologiques	Élevé	Le plus adapté au développement dans les bassins hydrographiques, en tant que régimes d'acheteur unique.
2. REDD+ paiements (y compris les marchés volontaires)	Élevé	Les pays du bassin du Congo suggèrent qu'un profil élevé et un large intérêt devrait y être inclus. L'accent sera mis sur l'interface entre REDD + et les aires protégées et sur la façon dont le financement REDD + pourrait aider à résoudre les défis financiers durables des AP ; Ceci sera également lié au travail de conception des fonds d'affectation spéciale (voir 6 ci-dessous) et à la recherche associée des mécanismes de livraison REDD + .
3. Compensation de la biodiversité	Élevé	Le projet devrait s'appuyer sur les expériences existantes, en mettant l'accent sur les industries extractives.
4. Entreprises basées sur la conservation durable biodiversité	Élevé	On peut citer entre autres le tourisme, la chasse, l'investissement privé et les mécanismes de partage des revenus communautaires (voir ci-dessous)
5. Taxes et prélèvements sur d'autres secteurs	Élevé	Le projet devrait se concentrer sur la coopération avec les ministères des finances, englobant le tourisme, la chasse, l'investissement privé et les mécanismes communautaires de partage des recettes
6. Fonds d'affectation spéciales	Élevé	Mettre l'accent sur le soutien ou la planification des fonds d'affectation spéciale existantes
7. Partage des revenus de la communauté	Élevé	Le projet devrait se concentrer sur l'introduction de nouveaux modèles et sur l'amélioration de la mise en œuvre des arrangements existants
8. Contribution des entreprises ou parrainage	Élevé	On pourrait enquêter sur les sites et les espèces appropriés de l'AP ; Les activités du projet suggèrent que des efforts sont prévus pour solliciter le financement des entreprises.

Options primaires		
9. Frais liés au tourisme et la chasse	Moyennement élevé	Ils doivent être couverts dans le cadre d'entreprises durables basées sur la biodiversité et des réaffectations fiscales (voir ci-dessus).
Options secondaires		
10. Investissements privés directs	Moyen	Peut-être le plus approprié en combinaison avec des entreprises durables de biodiversité
11. Boisement / reboisement sous CDM	Bas	La conception d'un projet MDP est extrêmement longue et complexe et nécessite une variété de compétences techniques.
12. Dettes naturelles	Bas	Le projet est très coûteux et complexe à négocier et devrait se limiter à soutenir l'accès au financement des AP à partir des swaps de dette existants
13. Banque de conservation de l'habitat	Bas	Pas de cohérence entre la réglementation actuelle et les marchés de la conservation
14. Concessions de conservation	Bas	Une durabilité financière coûteuse et discutable
15. Frais de bio prospection	Bas	Faible probabilité de générer des fonds pour les AP

179. Le reste de cette section fournit des descriptions de chaque projet réalisé ainsi que ses résultats associés.

Résultat 1: cadres juridiques, politiques et institutionnels pour le financement des aires protégées renforcées aux niveaux national et régional

180. Ce résultat se concentrera sur l'amélioration des environnements favorables au niveau national pour un financement durable des AP. Au niveau stratégique, et en s'appuyant directement sur les résultats des évaluations menées au cours de la PPG, le projet soutiendra la préparation des stratégies au niveau du système des AP (résultat 1.1) sur l'ensemble des défis de la durabilité financière des AP. Parallèlement, un effort plus ciblé sera lancé (résultat 1.2) pour résoudre les obstacles juridiques, politiques et institutionnels spécifiques susceptibles d'entraver la mise en œuvre des mécanismes générant des revenus et des décaissements priorités dans le résultat 2. Ces deux produits bénéficieront d'un effort (production 1.3) pour accroître la sensibilisation et le soutien direct aux mécanismes de financement des AP auprès des décideurs du secteur public et des entreprises. Enfin, dans la partie 1.4, la question de la rétention et de la distribution des revenus sera abordée.

Dispositif 1.1: stratégies de durabilité financière au niveau du système des AP

181. En ce qui concerne ce résultat, les six autorités nationales de gestion des AP dans la sous-région développeront et obtiendront l'adhésion, le soutien et l'approbation du gouvernement pour les stratégies nationales de financement des AP, y compris les cibles, les politiques, les outils et les approches. En particulier, les éléments suivants seront préparés : (i) une évaluation des besoins financiers au niveau du système, qui servira à mettre à jour et à affiner les scénarios de financement optimal existants à la base et ; (ii) un business plan au niveau du système fournissant des cibles et des stratégies pour réaliser ces scénarios. Ces documents intègrent, entre autres, des plans pour étendre les systèmes des AP, afin de s'assurer que des fonds sont disponibles pour les études foncières, les frais juridiques et les autres coûts associés à la création légale des nouvelles AP, ainsi que les coûts de gestion ultérieurs. Dans l'ensemble, les stratégies fourniront des cadres techniques et politiques pour le business plan et les stratégies de durabilité financière. Ce processus aidera également à promouvoir une circonscription plus forte pour s'assurer que les gouvernements respectent les engagements financiers passés, actuels et futurs. Enfin, cela aidera à consolider un cadre et un consensus plus détaillés entre les gouvernements, les donateurs et d'autres parties prenantes concernant les mesures nécessaires visant à rendre les AP financièrement durables ; Cela devrait, à son tour, conduire à un cofinancement accru pour les activités du projet.

Dispositif 1.2: lois, politiques et règlements nouvellement mis à jour pour le financement durable des aires protégées

182. L'objectif immédiat sous ce dispositif constituera des obstacles politiques et réglementaires potentiels à la mise en œuvre des instruments prioritaires générant des revenus dans le cadre du résultat 2. De cette façon, le projet devrait permettre de progresser rapidement et concrètement dans l'augmentation des niveaux de génération des revenus à partir des soi-disant « fruits à faible production »:

- Le Cameroun : (i) les compensations de la biodiversité, (ii) les frais de chasse et de tourisme, (iii) les financements REDD + & PA et (iv) l'entreprise travaillant dans la conservation durable de la biodiversité
- GE : (i) les compensations de la biodiversité, (ii) les impôts et prélèvements sur d'autres secteurs ; (iii) Contributions aux entreprises / parrainage
- Gabon : (i) fonds de REDD + & PA, (ii) compensations de la biodiversité, (iii) contributions / parrainage de sociétés ; (iv) Frais de chasse et de tourisme
- RCA : (i) Frais de chasse et de tourisme, (ii) Taxes et prélèvements sur d'autres secteurs, (iii) Contributions de sociétés / parrainage
- RDC : (i) financement de REDD + & PA, (ii) contributions / parrainage de sociétés ; (iii) Frais de chasse et de tourisme ; (iv) Taxes et prélèvements sur d'autres secteurs
- République du Congo : (i) Entreprise durable fondée sur la biodiversité, (ii) Frais de chasse et de tourisme, (iii) REDD + & AP finance.

183. À la deuxième étape, les stratégies financières au niveau du système (voir dispositif 1.1), une fois qu'elles seront disponibles, identifieront des lacunes et des opportunités supplémentaires pour guider l'architecture institutionnelle et juridique nécessaire pour renforcer l'environnement favorable à moyen terme. Cela peut inclure des principaux efforts d'élimination des barrières à une ou plusieurs des options secondaires définies dans le tableau 13 ci-dessus ; Une combinaison de cofinancement existant sera nécessaire pour le suivi des travaux liés à ces derniers et d'autres obstacles juridiques, politiques et réglementaires.

184. Au niveau régional, les leçons apprises dans l'un des pays liés aux types d'instruments individuels seront capturées, partagées et incorporées aux efforts en cours d'élimination et de mise en œuvre des obstacles. Cela inclura également, le cas échéant, de nouvelles analyses et résultats provenant de l'extérieur de la sous-région.

Dispositif 1.3: Sensibilisation accrue et soutien direct au financement des AP et aux mécanismes de financement des AP entre les décideurs financiers et économiques du secteur public et des entreprises

185. Les programmes de communication et de plaidoyer seront conçus et mis en œuvre dans deux pays - la RDC et le Gabon qui ont indiqué qu'il s'agissait d'une priorité relative pour eux. Les activités devraient impliquer l'engagement et la sensibilisation des hauts responsables des ministères des finances et de la planification économique, d'autres agences sectorielles et du secteur des entreprises. Une série de dialogues et de tables rondes ciblées seront convoquées, en mettant l'accent sur les raisons et les possibilités de soutenir le financement des AP. Ceux-ci viseront les décideurs de haut niveau, dans le but d'influencer les personnes qui ont le pouvoir de formuler des politiques et de prendre des décisions budgétaires et d'investissement, ce qui entraînera une augmentation des flux de financement vers les AP.

186. L'intention est d'accroître la compréhension générale, le soutien et l'adhésion au financement des AP, tout en sollicitant un engagement pour le développement de mécanismes de revenus spécifiques mis en œuvre par le projet. Par exemple, le développement de l'entreprise, les paiements des services de bassins hydrographiques, les compensations de biodiversité et les recettes fiscales (voir le résultat 2 ci-dessous). D'autres mécanismes de génération des revenus qui dépendent également des décisions de plus haut niveau se déroulant en dehors du secteur de la conservation seront également inclus dans ces dialogues, tels que le parrainage d'entreprise et l'allocation de financement dans le cadre de swaps de dette par nature existants et reconnu dans la sous-région.

187. Des activités supplémentaires sont envisagées pour accroître le profil des AP en général, et les questions de financement en particulier, ainsi que la prise de conscience de celles-ci parmi les groupes de décideurs mentionnés ci-dessus. Cela pourrait inclure, par exemple, des efforts pour sensibiliser les AP et leurs avantages économiques réels et potentiels grâce à des efforts de communication tels que : les voyages de familiarité aux AP pour la presse et les décideurs; des prix spéciaux, par exemple, l'éco garde de l'année, partenaire commercial de l'AP de l'année; Brochures et autres documents de sensibilisation, etc.

188. Les résultats de cet exercice seront partagés et, sous réserve de la disponibilité d'un cofinancement, répliqués dans d'autres pays.

Dispositif 1.4: Responsabilités institutionnelles et engagements pour les procédures de rétention et de distribution des revenus des AP agréés et mis en œuvre au niveau national et dans certains sites sélectionnés

189. Dans le cadre de ce résultat, des accords de partage des revenus à l'échelle du système seront développés pour le Cameroun et la République du Congo (RC). Ce travail impliquera la liaison avec les ministères des finances, les autorités des AP et d'autres secteurs pour convenir des formules et de procédures plus transparentes et efficaces pour affecter certains revenus actuellement conservés et détenus au niveau du Trésor central ou par d'autres organismes. Cela inclura probablement divers frais d'utilisation des terres et des ressources existants, ainsi que des nouvelles sources de revenus générées par les activités du projet, telles que les paiements pour les services de bassins hydrographiques et la réaffectation des taxes et prélèvements sectoriels (voir dispositif 2.2). Les efforts se concentreront sur trois domaines : (i) le partage des revenus entre les agences des AP et le Trésor public, (ii) la répartition des revenus dans les agences des AP entre le centre et les différents sites et (iii) le partage des revenus avec les communautés locales.

Dispositif 1.5 Stratégie de financement de la conservation au niveau sous-régional de 5 ans axée sur les AP, les corridors et les zones tampons approuvés aux niveaux national (ministériel) et régional

190. À l'aide de l'exercice de bordereau de base entrepris pendant le PPG comme point de départ, le projet appuiera le développement et l'adoption d'une stratégie de financement sous-régionale de conservation de haut niveau de 5 ans. La stratégie comprendra des actions au niveau du site, au plan national, transfrontalier et sous-régional et s'étendra aux zones tampons et aux corridors dans les paysages identifiés. Le développement de la stratégie sera coordonné par l'équipe du projet, en étroite consultation avec un large éventail d'acteurs de la région.

Résultat 2: Mécanismes améliorés / novateurs de génération, de gestion et de décaissement des revenus

Dans le cadre de ce résultat, le FEM soutiendra le développement d'instruments de génération et de décaissement de revenus dans les six pays participants. En particulier, le soutien du FEM contribuera à la pérennité des investissements dans la gestion des aires protégées dans le cadre du projet PACEBCO (voir Produit 3.1) en encourageant le développement de mécanismes de financement pour générer des ressources (dispositif 2.1) et déboursier (dispositif 2.2) les ressources pour la gestion de l'aire protégée dans les six pays participants, y compris les sites sélectionnés du projet. En outre, les fonds du FEM appuieront le renforcement des capacités (dispositif 2.3) nécessaires pour développer, mettre en œuvre et gérer ces mêmes mécanismes. L'objectif global sera d'augmenter le montant des fonds alloués aux autorités de gestion des AP tout en fournissant des incitations financières aux communautés adjacentes à l'AP afin de participer plus activement à la conservation de la biodiversité.

191. Les résultats nécessaires pour assurer la réalisation du résultat 2 sont décrits ci-dessous.

Dispositif 2.1: mécanismes appropriés et durables de revenus des AP développés et démontrés sur les sites pilotes nationaux et dans les paysages transnationaux¹⁷

192. Avec le financement de la Banque africaine de développement (BAD), le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo), un vaste ensemble de renforcement des capacités physiques et humaines dans 11 zones protégées dans les six pays participants est en cours (voir la dispositif 3.1). Des recommandations concernant la génération de revenus et les options de décaissement prioritaires pour le bassin du Congo ont été développées au cours du PPG. Au cours de l'atelier de validation du PPG, des options d'instruments ont été présentées aux représentants des pays, qui ont été invités à les classer par ordre de priorité. Le **tableau 14** présente les sites et les instruments issus de cet exercice, qui seront ciblés à la fin du projet. Bien que l'évaluation décrite ci-dessus ait identifié certains mécanismes générant des revenus comme étant les plus prometteurs (à savoir les paiements pour les services de bassins hydrographiques, les compensations de biodiversité, les entreprises durables basées sur la biodiversité, les recettes fiscales), des études approfondies de marché vont finaliser leur sélection et leur conception dans chaque pays et site, en fonction de besoins spécifiques

¹⁷ Chacun de ces mécanismes est élaboré dans vers les directions suivantes : (i) Utilisation de base de ces instruments est décrit dans le présent document pour une discussion sur la faisabilité et la mise en œuvre de ces instruments, y compris les conditions nécessaires.

et d'opportunités d'accès aux nouveaux revenus. La correspondance finale entre les sites et les instruments se fera alors pendant la première année du projet. En outre, si les partenaires conviennent que les circonstances modifiées nécessitent des changements dans la sélection du site, la sélection des instruments ou les combinaisons d'instruments / sites ; Cela sera possible en fonction d'un accord tripartite entre le (s) gouvernement (s) concerné (s), l'agence d'exécution du projet et le PNUD-FEM.

193. Comme le montre le **tableau 14**, sept types d'instruments de génération de revenus seront pris en charge. Ce sont : (i) les paiements pour les services de bassins hydrographiques, (ii) REDD + pour les AP, (iii) les compensations de la biodiversité, (iv) les entreprises durables basées sur la biodiversité, (v) les taxes et les prélèvements sur d'autres secteurs, (vi) les contributions aux entreprises / les commandites et (vii) les frais de chasse et de tourisme. Étant donné que chaque instrument sera démontré dans plus d'un pays, un total de 21 mécanismes pour augmenter et diversifier les revenus des AP sera pris en charge. Ces activités porteront sur les principales contraintes liées à la disponibilité, au montant et à la diversité du financement qui constitue actuellement des obstacles à une gestion efficace des AP dans les pays du bassin du Congo. Ils répondront également à la nécessité de démontrer des mécanismes tangibles sur le terrain pour améliorer le financement de l'AP au niveau national et du site.

Tableau 13: Démonstration des sites pilotes et priorisation des instruments de génération des revenus

Pays	Paysage	Site	Superficie	instrument(s) ¹⁸ prioritaires
Cameroun	Tridom	Boumba Bek	309,300	(1) compensation de la biodiversité ; (2) charges liées à la chasse et au tourisme ; (3) REDD+ ; (4) biodiversité durable basé sur les entreprises
	Tri nationale de la Sangha	Lobeke	183,855	
Guinée Equatoriale	M. Alen - M. Cristal	Monte Alen	200,000	(1) compensation de la biodiversité ; (2) Taxes et prélèvement sur d'autres secteurs ; (3) Contribution des entreprises / parrainage
Gabon ¹⁹	M. Alen - M. Cristal	Monts de Cristal	120,000	(1) REDD+ ; (2) compensation de la biodiversité; (3) Contribution des entreprises / parrainage; (4) charges liées à la chasse et au tourisme
	Tridom	Ivindo	300,274	
	Tridom	Mwagna	116,500	
RCA	Tri nationale de la Sangha	Dzanga-Ndoki	400,000	(1) charges liées à la chasse et au tourisme; (2) Taxes et prélèvement sur d'autres secteurs; (3) Contribution des entreprises / parrainage
	Tri nationale de la Sangha	Dzanga-Sangha		
RDC	Virunga	Virunga	780,000	(1) REDD+ ; (2) Contribution des entreprises / parrainage; (3) charges liées à la chasse et au tourisme; (4) Taxes et prélèvement sur d'autres secteurs
	Maiko-Tayna-Kahuzi	Kahuzi-Biega	660,000	
RC	Tri nationale de la Sangha	Nouabale-Ndoki	386,600	(1) biodiversité durable basé sur les entreprises ; (2) charges liées à la chasse et au tourisme ; (3) REDD+
		Total ha.	3,456,529	

¹⁸ Site-instrument matching will take place during the full project's Inception Phase and will be based on further in-country consultations.

¹⁹ Gabon's site selection remains tentative and for this reason no METTs have been provided for these sites at this stage.

194. En plus des activités basées sur le site, le projet appuiera le développement d'un financement des AP améliorés dans deux paysages transfrontaliers :

- **TRIDOM** : Le projet complètera les efforts déployés dans le cadre du résultat 4 du projet TRIDOM PNUD-FEM (1583) pour établir un mécanisme de financement durable dans le paysage. Cela comprendra le soutien au développement de mécanismes de financement dans quatre des neuf aires protégées du paysage (voir le tableau 14), qui représentent ensemble les principaux éléments du financement durable du paysage. Cela impliquera également un soutien à l'apprentissage et à la diffusion des cours et à l'inclusion des principaux décideurs des AP dans l'espace TRIDOM par rapport au renforcement des capacités au niveau de la sous-région et des efforts d'apprentissage des leçons visant à partager les expériences et les stratégies, en particulier avec les AP restantes dans le paysage. Enfin, il appuiera l'adaptation de la méthodologie du tableau de bord financier pour une utilisation au niveau du paysage et l'application au paysage TRIDOM comme base pour le développement d'un instrument financier au niveau du paysage ; Cet exercice sera alors disponible pour répliquer dans les 11 paysages restants du Bassin du Congo
- **Tri nationale de la Sangha** : Le paysage triangulaire de la Sangha (TNS) est le théâtre d'un effort important et régional pour mettre en place un mécanisme de financement transfrontalier. La Fondation Tri-Nationale de la Sangha a été créée en 2007 et a déjà mobilisé plus de 11 millions d'euros provenant de sources telles que KfW, AFD et WWF Allemagne. Les trois AP de TNS, c'est-à-dire Lobeke (Cameroun), Dzanga-Ndoki (RCA) et Nouabale Ndoki (Congo) figurent parmi les sites de démonstration du projet actuel. Le projet s'attend donc à travailler en étroite collaboration avec la Fondation TNS à l'appui de ses efforts de gestion et de génération des revenus et de ses gouvernements. À l'instar de TRIDOM, le projet appuiera l'apprentissage, la diffusion et l'inclusion des principaux décideurs dans le cadre de TNS dans le renforcement des capacités de la sous-région et les efforts d'apprentissage des leçons, ainsi que la mise en œuvre de la carte de pointage au niveau du paysage discutée ci-dessus.

Dispositif 2.2: Des mécanismes appropriés et durables de décaissement / allocation ont été développés et mis à l'essai au niveau national et dans des sites de démonstration choisis.

195. Le dispositif 2.2 appuiera le développement de mécanismes de décaissement et d'allocation des revenus générés par et pour les AP dans le bassin du Congo. L'intention est de s'assurer que ces fonds sont utilisés efficacement à l'appui de la conservation de la biodiversité et sont répartis efficacement entre les groupes d'intervenants et les sites des AP et administrés, gérés de manière transparente et responsable. Ces activités porteront sur les mécanismes au niveau national et sur le site et sur l'allocation des ressources financières entre les niveaux centraux et locaux. Trois types de mécanismes seront soutenus : (i) les fonds d'affectation spéciale, (ii) les systèmes de paiement au niveau communautaire (avec le soutien financier du projet PACEBCo), et (iii) les mécanismes de partage des revenus à l'échelle centrale et du site.

196. Les efforts porteront sur le soutien des fonds d'affectation spéciale existants et émergents des AP, y compris ceux du Cameroun, de la République démocratique du Congo et du Gabon. Lorsque des fonds d'affectation spéciale ont été établis sur les sites du projet ou d'ores et déjà été prévus sur les sites pilotes, le projet les appuiera. Le projet n'a cependant pas l'intention de lancer la création de nouveaux fonds d'affectation spéciale. Les activités du projet se concentreront sur l'aide aux gestionnaires de fonds pour accéder à des sources de financement nouvelles et durables, ainsi que pour travailler à identifier et à négocier la manière dont les flux de revenus actuels et nouveaux des AP (par exemple, les recettes fiscales, les contributions du secteur privé, les compensations et paiements de biodiversité pour les services éco systémiques) peuvent être administrés par le biais des mécanismes du Fonds d'affectation spéciale.

197. Le projet fonctionnera également avec les décideurs des ministères des finances et des agences de gestion des AP, ainsi que des gestionnaires de sites des AP, afin de développer et d'opérer un système et s'assurer que les revenus sont répartis et distribués de manière efficace et équitable entre les différents sites des AP. L'intention est de veiller à ce que les AP générant peu des revenus et encore essentiels aux termes de la conservation de la biodiversité garantissent des flux financiers durables. Ce résultat vise également à définir les modalités de partage des revenus générés au niveau central avec les sites des AP, et vice versa, afin de s'assurer que les coûts de gestion

des AP au niveau central et au niveau du site sont bien couverts. Les activités se concentreront sur la facilitation d'un processus de discussion en table ronde pour discuter, négocier et formaliser des arrangements appropriés en ce qui concerne le partage des revenus.

198. Au niveau du site pilote au Cameroun et la République du Congo, les activités se concentreront sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'institutionnalisation des mécanismes de partage des revenus communautaires. Ceci est considéré comme essentiel à la durabilité financière à long terme des AP en termes d'incitations locales et de soutien. Les activités comprendront la mise en place de forums communautaires au niveau des AP et l'élaboration conjointe d'une stratégie de partage des revenus et de décaissement ainsi que l'identification de formes et de mécanismes appropriés grâce auxquels les revenus des AP peuvent être partagés au niveau local. Des travaux considérables seront réalisés dans le renforcement des capacités des équipes de sensibilisation et du personnel de liaison communautaire, ainsi que sur le développement des capacités communautaires en matière de gestion de fonds et de décaissement. Ceux-ci porteront à la fois sur l'opérationnalisation des règlements et des engagements qui existent déjà dans les pays participants et sur l'identification de mécanismes et de méthodes améliorés pour le partage des revenus de la communauté. Des efforts seront également déployés pour soutenir le développement de structures institutionnelles et financières appropriées au sein des agences des AP et des communautés locales, ce qui garantira des mécanismes transparents et efficaces en ce qui concerne le partage des revenus. Il est prévu que ces activités seront menées en étroite collaboration avec PACEBCo, notamment en ce qui concerne le soutien de ce projet à la « promotion durable du bien-être de la population ». Les types de mécanismes à développer dépendront des facteurs du site, mais impliqueront probablement, par exemple, le partage d'une partie des revenus de trésorerie directement avec les ménages, les affectations d'utilisation et de partage des ressources, l'emploi local et / ou, l'investissement dans la génération de revenus / les activités durable de subsistance. Parmi les autres avantages prévus de ces activités, on notera une diminution des menaces émanant des communautés locales et une augmentation correspondante de la rentabilité de la gestion des AP, comme indiqué dans le résultat 3.

Dispositif 2.3: gestionnaires des AP et autres parties prenantes équipés pour identifier, planifier et mettre en place de nouveaux mécanismes de génération de revenus et de décaissement

199. Le dispositif 2.3 abordera les obstacles au financement durable des AP et une gestion efficace due à la faible capacité, la sensibilisation et l'information dans la sous-région. Des efforts considérables seront faits pour renforcer les capacités des gestionnaires des AP et d'autres parties prenantes afin de planifier, accéder et opérationnaliser de nouvelles sources de revenus et des mécanismes de décaissement et d'assurer la réplique et la durabilité à long terme des interventions. Au niveau régional, une série de connaissances et des exercices de partage d'information, documentant l'approche du projet et les méthodes utilisées pour générer et déboursier des revenus, permettront de mieux partager les leçons apprises entre les sites et les pays participants. Enfin, les activités menées dans le cadre de ce résultat prendront des mesures pour constituer la circonscription et la sensibilisation de deux principaux groupes d'intervenants qui, à ce jour, sont restés largement exclus de la prise de décision sur les mécanismes de revenus des AP décideurs financiers, économiques et budgétaires du gouvernement et des entreprises du secteur. L'intention est de renforcer leur participation et leur implication directe dans la fourniture de financement aux AP à l'avenir.

200. Les cours de formation seront conçus et livrés aux gestionnaires des AP et à d'autres groupes d'intervenants (par exemple, les communautés locales, le secteur privé, l'administration locale et les décideurs nationaux) qui participent à la génération de revenus et / ou aux décaissements pour les AP. Ceux-ci traiteront de l'identification, de la conception, du marketing et de la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de génération et de décaissement des revenus des AP. L'objectif principal de ces exercices de formation est d'équiper le personnel de l'agence des AP et d'autres principaux acteurs des sites pilotes du projet d'outils et de capacités nécessaires pour réaliser les activités décrites dans les dispositifs 2.1 et 2.2. En outre, au moins un cours sera dispensé à cet effet au niveau national sous-régional dans chaque pays. Ceci sera considéré comme une précieuse occasion de communiquer et partager l'approche et les expériences du projet avec d'autres AP et entre les pays.

201. Au niveau du site pilote, une formation ciblée sera fournie sur la conception et la mise en œuvre des mécanismes de recettes qui ont été sélectionnés pour le développement par le projet (résultats 2.1 et 2.2). Le partage d'informations entre sites et l'apprentissage des leçons sur la conception et la mise en œuvre des mécanismes de revenus des AP seront renforcés grâce à des réunions d'échanges biennuelles tenues pour le compte des hauts responsables du site pilote. Il est prévu que ces rencontres d'échange se traduiront également par la

production d'au moins 7 produits d'information et de connaissances, en documentant les enseignements tirés des activités du projet.

Résultat 3 : Business plan et outils de gestion rentables appliqués dans les AP et les paysages associés

202. Le dispositif 3 sera mis en œuvre en plein partenariat avec le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo), qui fournit un vaste ensemble de renforcement des capacités physiques et humaines dans 13 zones protégées dans les six pays (dispositif 3.1). Ces sites seront les principaux objectifs de la génération de revenus et des efforts de décaissement (voir Résultat 2 ci-dessus) conçus, entre autres, pour assurer la durabilité des investissements du PACEBCo. En outre, ils seront le théâtre des efforts du résultat 3 pour démontrer les méthodes d'évaluation économique (dispositif 3.2), la planification des activités (dispositif 3.2), les systèmes de comptabilité et d'audit (dispositif 3.4) et les systèmes de suivi des performances de gestion (dispositif 3.5). Il est essentiel que les revenus supplémentaires générés par divers mécanismes et mis à disposition par le biais de canaux de financement régionaux, transfrontaliers ou nationaux soient gérés et décaissés de manière rentable. Cela nécessitera le renforcement des capacités des personnes et des institutions dans divers domaines de la gestion financière, notamment : (i) le business plan des AP, des couloirs et des zones tampons; (ii) les systèmes de suivi et de rapport sur le rendement de la direction pour assurer la responsabilité; (iii) systèmes de comptabilité, de décaissement et d'audit opérationnels, transparents et efficaces pour les AP et les corridors gérés par la communauté et les zones tampons.

Dispositif 3.1: capacités physiques et humaines soulevées dans 13 zones protégées de la sous-région

203. Le projet PACEBCo fournit un soutien au renforcement des capacités dans 13 aires protégées dans six paysages ; Ce sont les mêmes sites où le soutien du FEM portera sur la génération de revenus, la planification des activités, etc. Le soutien de PACEBCo représentera un complément d'investissement essentiel au travail du FEM sur les sites pilotes. Le soutien du FEM favorisera également la durabilité des investissements de capital et de ressources humaines du PACEBCo qui aideront à préparer la voie aux interventions financées par le FEM au niveau du site en ce qui concerne la génération de revenus, le décaissement et le business plan.

204. Les principaux éléments d'assistance du PACEBCo sont les suivants :

- Délimitation des limites couvrant 3,7 millions d'ha des AP ;
- Élaboration de plans de gestion pour 13 sites
- Construction, réhabilitation et équipement de 105 stations de gardiennage ;
- Construction et équipement de centres écologiques au niveau du paysage pour la collecte de données de base sur les écosystèmes et la biodiversité ;
- Formation de 1 000 gardes forestiers dans le suivi écologique et le lutte contre le braconnage ;
- Formation de 300 000 membres des populations locales en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité

Dispositif 3.2: évaluation économique utilisée pour définir les besoins de financement des AP, les opportunités et la justification des planificateurs de développement dans des sites de démonstration sélectionnés

205. L'évaluation de l'écosystème peut constituer un outil puissant pour convaincre les décideurs de la sagesse économique et financière d'investir dans les AP. Il peut également aider à mettre en évidence le lieu où il est possible de générer des revenus supplémentaires pour les AP, où il y a des coûts liés à la conservation de l'AP qui doivent être couverts et quels sont les mécanismes de financement les plus rentables et les plus équitables. La formation sur l'évaluation des écosystèmes et l'utilisation d'outils économiques et financiers pour la planification des AP seront intégrées dans les exercices de formation et de renforcement des capacités réalisés dans le cadre du dispositif 2.1 du projet. Au niveau du site, l'évaluation de l'écosystème sera déployée comme un outil de planification des nouveaux mécanismes de génération de revenus et de décaissement conçus et mis à l'essai dans le cadre du projet. L'information sur les valeurs économiques plus larges à assurer par les mécanismes de

financement des AP sélectionnés sera menée pour justifier leur pilotage. L'information résultante sera partagée avec les décideurs du secteur privé et public au niveau du site et du centre. L'information sur les coûts financiers et les avantages de certains mécanismes de financement sera prise en compte dans la détermination de leur faisabilité et dans leur conception détaillée. Au minimum, cela devrait inclure des informations sur les revenus projetés et le revenu par rapport aux coûts de mise en œuvre, la capacité de compenser les coûts de l'autorité de gestion de la collectivité et des AP, la répartition entre les différents groupes d'intervenants et les mesures durables à long terme. Chaque mécanisme de financement sélectionné devrait afficher un rendement positif, des effets distributifs positifs et une durabilité à long terme. Pour que les mécanismes de financement soient développés en partenariat avec le secteur des entreprises, l'outil d'évaluation des écosystèmes d'entreprise de WBCSD récemment développé devrait être considéré comme le principal cadre de l'analyse du projet.

Résultat 3.3: Systèmes et capacités pour l'élaboration du Business plan des AP

206. Les plans de gestion en cours d'élaboration sur les sites de la région avec le soutien du PACEBCo ne devraient pas inclure de Business plan. Le projet aidera à développer une méthodologie standardisée du business plan afin de réduire les coûts et de s'assurer que les résultats pourraient être facilement comparés, évalués et mis en œuvre. Par la suite, il soutiendra la préparation de sections du business plan allant jusqu'à six plans de gestion et / ou des plans autonomes sur ces sites, selon les circonstances.

Dispositif 3.4: Systèmes pour les systèmes de comptabilité et d'audit opérationnels, transparents et utiles pour les AP, les corridors, les zones tampons identifiés gérés par la communauté et mis à l'essai dans des sites de démonstration choisis

207. Un système de comptabilité analytique transparent et coordonné sera mis en place et les capacités de gestion associées seront intégrées. Cela inclura la mise en place de systèmes comptables au niveau national liés aux systèmes de suivi des revenus pour chaque AP sélectionnée avec un potentiel de génération de revenus. Les données comptables seront emballées et présentées de manière à contribuer à la prise de décision, à la planification et à la budgétisation au niveau du système. La formation à l'utilisation des systèmes sera assurée.

Dispositif 3.5: Systèmes de suivi et de rapport sur les performances de la gestion financière afin d'assurer la responsabilisation identifiée et pilotée sur les sites de démonstration

208. Un système de déclaration et d'évaluation sera élaboré pour dresser un rapport sur la manière dont les AP utilisent leurs finances disponibles pour atteindre leurs objectifs déclarés. Cela comprendra des évaluations de l'efficacité de la gestion du système et du niveau du site et servira de mécanisme important pour lier les performances financières et de gestion et appuiera les examens annuels dans lesquels les réaffectations au niveau du site seront possibles. En conséquence, les revenus et les dépenses des AP seront intégralement et exactement signalés par les responsables de l'AP aux parties prenantes. Idéalement, ces systèmes orienteront les investissements rentables dans les AP en retraçant, par exemple, les rendements financiers des investissements liés au tourisme.

2.5 Principaux Indicateurs, risques et hypothèses

209. L'ensemble complet des indicateurs de projet est détaillé dans le cadre logique et joint à la section II du présent document de projet. Les principaux indicateurs au niveau objectif sont énumérés dans le **tableau 15** ci-dessous.

Tableau 14: Indicateurs

Objectifs/ Résultats	Indicateurs	Cibles
Objectif: mettre en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la durabilité financière à long terme des systèmes des AP et des écosystèmes associés dans le bassin du Congo	Rapports annuels des agences de gestion des PA	Les rapports annuels et les plans de gestion des agences des PA dans tous les 6 pays comprennent la planification de la durabilité financière et les éléments de reportage
	Résultats du tableau de bord de METT	Boumba Bek – 75 Lobeke – 80 Monte Alen – 70 Dzanga-Ndoki – 75 Dzanga-Sangha – 75 Virunga – 55 Kahuzi-Biega – 60 Nouabale-Ndoki – 70 Monts de Cristal – TBD Ivindo – TBD Mwagna – TBD
	Résultats financiers du tableau de bord (en général)	Cameroun – 50% RCA – 42% Congo – 36% RDC – 43% GE – 33% Gabon – 35% Moyen régional – 40%
	Relation entre le niveau des menaces en cours sur les sites de démonstration et la capacité de gestion des AP au niveau du site	Les changements mesurés de l'indice de menace, ainsi que les données sur les niveaux de capacité, visant à démontrer une corrélation avec une capacité accrue
Résultat 1: cadres juridiques, politiques et institutionnels pour un financement de la conservation durable renforcé aux niveaux régional et national	Résultats du tableau de bord financier (résultat 1)	Cameroun – 61% RCA – 39% Congo – 17% RDC – 45% GE – 23% Gabon – 41% Moyen régional – 57%
	Stratégies de durabilité financière au niveau du système des AP	À la fin de la deuxième année du projet, les stratégies de durabilité financière au niveau du système des AP (y compris les cibles, les politiques, les outils et les approches) guident le travail des six autorités nationales du système des AP
	Business plan des AP au niveau du système	À la fin du projet, les plans d'activités de l'AP au niveau du système tout en fournissant des cibles et des stratégies, ont été développés dans les six pays
	Lois, politiques et règlements liés au financement durable des AP	À la fin du projet, au moins six nouveaux mécanismes de financement sont mentionnés et autorisés dans des cadres juridiques, institutionnels et / ou stratégiques dans au moins quatre pays
	Support actif et participation au financement de l'AP entre les décideurs financiers et	À la fin du projet, des programmes de communication et de plaidoyer sur le financement et des mécanismes de financement de l'AP ont été organisés notamment par les décideurs financiers

Objectifs/ Résultats	Indicateurs	Cibles
	économiques du secteur public et des entreprises	et économiques du secteur public et des entreprises d'au moins dix agences ou organisations dans au moins deux pays
	Procédures et formules convenues sur les lieux pour affecter les revenus publics aux AP et aux communautés adjacentes à elles	Au cours de la quatrième année, les procédures et formules convenues pour le partage des revenus entre les sites des AP et le centre sont appliqués au niveau national dans au moins 3 pays du projet À la troisième année, les procédures et les formules seront convenues pour le partage des revenus de la collectivité
Résultat 2 : Mécanismes améliorés / novateurs de génération, de gestion et de décaissement des revenus mis à l'essai	Résultats financiers du tableau de bord (résultat 2)	Cameroun – 37% RCA – 29% Congo – 19% RDC – 27% GE – 10% Gabon – 27% Moyen régional – 37%
	Utilisation de mécanismes de génération de revenus sur les sites pilotes	À la fin du projet, au moins un tiers du financement de l'AP dans les sites pilotes proviendra du budget non public et des sources d'aide aux donateurs À la fin du projet, au moins douze nouvelles sources de financement sont accessibles pour la gestion de l'AP par des sites pilotes de projets dans la région et génère de nouveaux sous. À la fin du projet, au moins 4 sites pilotes ont augmenté le financement d'au moins un tiers À la fin du projet, les fonds en fiducie de PA fonctionnent efficacement dans au moins deux pays ou sites
	Fonds d'affectation spéciale destinés à fournir un financement à long terme aux AP	À la fin du projet, les fonds fiduciaires des AP fonctionnent efficacement dans au moins deux pays ou sites
	Le décaissement des revenus dans les centres des AP, les AP et les communautés adjacentes aux AP	Au cours de la quatrième année, la réaffectation d'au moins une nouvelle source de revenus fiscaux à l'agence de l'AP dans au moins 2 pays du projet Au cours de la quatrième année, des procédures et des formules convenues pour le partage des revenus entre les sites des AP et le centre sont appliqués au niveau national dans au moins 3 pays du projet Au cours de la troisième année, des procédures et des formules convenues pour le partage des revenus communautaires sont appliquées dans au moins 3 sites de projet
	Capacité à l'intérieur du pays d'identifier, planifier et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de revenus des AP	À la fin du projet, au moins 300 membres du personnel de l'AP et des principaux intervenants de 6 pays ont été formés à la génération de revenus et au décaissement À la fin du projet, au moins 7 matériels de formation ou produits de connaissances sont disponibles et diffusés
Résultat 3 : Business plan et outils de gestion rentables démontrés dans les AP et les paysages associés	Résultats financiers du tableau de bord (résultat 3)	Cameroun – 38% RCA – 46% Congo – 8% RDC – 34% GE – 4% Gabon – 27% Moyen régional – 39%

Objectifs/ Résultats	Indicateurs	Cibles
	Ressources humaines et capacité d'infrastructure au niveau du site pour la planification et la pratique de gestion des AP	À la fin du projet, au moins 12 AP dans 6 pays ont des limites bien délimitées, des stations de gardiennage et des centres écologiques qui fonctionnent très bien et ont formé des participants à la surveillance, à la lutte contre le braconnage, à la conservation et à l'utilisation durable des activités de biodiversité
	Capacité au niveau du site pour intégrer la gestion et la planification des activités de l'AP	À la fin du projet, au moins 300 employés de 6 pays ont été formés au Business plan des PA À la fin du projet, le manuel sur la planification des activités des PA est disponible et diffusé
	Intégration de l'évaluation économique dans la planification de l'AP et l'établissement de politiques	À la fin du projet, au moins quatre des AP pilotes de la région fonctionnent selon un business plan bien établi
	Les rapports annuels et les plans pour les agences de gestion de l'AP dans les 6 pays intègrent des éléments de planification et de déclaration de la durabilité financière Suivi et rapports sur le rendement de la gestion financière	Amélioration des systèmes comptables et des procédures associées mis en place au moins dans deux pays à la fin du projet

210. **Tableau 16** le tableau ci-dessous présente les risques dont fait face le projet ainsi que les stratégies de mitigation de ces risques.

211. Tableau 15: risques dont fait face le projet ainsi que les stratégies de mitigation de ces risques.

Risque	Taux de risque	Mesures de mitigation des risques
Détériorer les conditions politiques et économiques.	Medium	Continuer des activités du projet comme modèle pour un financement à long terme des aires protégées dans les pays où les contraintes politiques et économiques obligent les gouvernements à allouer les ressources aux activités de conservation.
Augmentation de la perte et de la dégradation de la forêt dû aux effets du changement climatique.	Medium	Ce risque est plus important à moyen et à long terme. Les efforts supplémentaires afin de maintenir la résilience et la connectivité entre les écosystèmes forestiers au niveau de leur paysage permettront de maintenir la biodiversité des AP à long terme. Le projet contribuera aux efforts d'assistance du partage des revenus (dispositif 1.4). En outre, les interventions associées dans le bassin du Congo permettront d'analyser les principales vulnérabilités et les mesures d'adaptations potentielles.
L'affectation des ressources budgétaires aux fonds d'affectation spéciale nationaux et régionaux reste faible	Medium	Le projet se servira des travaux d'évaluation économique et environnementale pour développer le commerce dans les gouvernements finançant les aires protégées. Il pourra aussi atténuer les résultats de ce travail afin d'encourager l'intégration des allocations de financement des AP en planification. En même temps, l'émergence de nouveaux marchés de conservation supportée par le projet contribuera à changer le surplus de bénéfice autour des allocations budgétaires de la gestion des AP.
La communauté internationale et les investisseurs privés sont réticents à fournir des ressources pour la	Medium	Proposer un mécanisme institutionnel pour renforcer la gouvernance environnementale, la transparence et maximiser la crédibilité. Construire un partenariat solide avec des groupes différents comme le secteur privé.

Risque	Taux de risque	Mesures de mitigation des risques
conservation de la biodiversité		
Le manque d'action de la part des processus internationaux pour faciliter les flux de capitaux pour REDD + pouvant conduire à des flux financiers externes sous-optimaux pour, entre autres, la gestion durable des AP	Moyen	Le projet identifiera et contribuera à développer les sources de financement multiples pour la capitalisation des fonds d'allocation spéciales dans le financement des AP en général.
Des mécanismes innovants mis à l'essai, tels que les PES, les échecs des risques en raison de l'absence de marché ou d'une mauvaise gouvernance	Moyen / Elevé	Le projet aura pour objectif de développer de multiples chaînes pour financer les AP tout en réduisant les risques posés par l'échec de toute approche
L'augmentation des menaces auxquelles sont confrontées les AP en raison des activités sectorielles et / ou des tendances démographiques contrebalance des améliorations du financement.	Moyen	Ce risque pourra appeler l'action gouvernementale à augmenter les risques de financements des AP à la source. Le fait que le présent projet soit assisté du partenariat avec plusieurs donateurs et dans le cadre régional aura tendance à augmenter la gouvernance forestière et réduire les risques.
La mobilisation des ressources devient une fin en elle-même plutôt qu'un moyen	Moyen	Les écosystèmes et le statut des espèces de suivi sont incorporés au niveau de l'objectif et les résultats du projet. Ceci contribuera à assurer une forte mobilisation des ressources comme : (i) canalisation de la conservation, et (ii) qui n'aboutira aucunement à une charge excessive à générer.
Expertise locale limitée pour mener à bien leur mise en œuvre et / ou leur suivi	Moyen	En ce qui concerne les objectifs de mise en œuvre du projet, un ensemble de combinaisons nationales et internationales est envisagé pour fournir les compétences et connaissances techniques nécessaires. Pourtant, cette expertise externe n'est pas susceptible d'être durable comme le transfert des connaissances, la formation du personnel des AP.

2.6 Modalités de financement

212. Les fonds du FEM seront utilisés pour répondre aux contraintes identifiées au moyen d'une assistance technique. Ce type de financement est considéré comme approprié pour développer les capacités du système et du niveau de site liées au financement des aires protégées. Les obstacles identifiés concernent les faiblesses de capacités, le manque de systèmes de soutien et les mécanismes associés peuvent être abordés par le développement d'outils, de méthodologies et de tests appropriés dans les politiques et principaux programmes des autorités de gestion des aires protégées. Ceux-ci nécessiteraient un niveau élevé d'intrants techniques, ainsi que la formation du personnel dans leur utilisation.

213. Dans huit des douze sites de démonstration pilotes, les fonds de coopération technique du FEM seront étroitement liés aux investissements cofinancés dans le soutien technique fourni par le projet PACEBCo. L'étroite association entre les deux sources de financement aidera à assurer l'assistance au niveau du site du FEM et aux sites ayant des efforts de gestion en cours, y compris la planification de la gestion, avec au moins un minimum de personnel et d'infrastructure nécessaire pour assurer le succès.

2.7 Rentabilité des coûts

214. Facteurs contribuant à la rentabilité des coûts : la rentabilité du projet découle en partie de l'approche programmatique au niveau régional développée dans le cadre du CBSP. Cette approche est également activée par le cadre régional de la gouvernance coopérative établi dans le cadre du Plan de Convergence. L'approche programmatique au niveau régional contribuera à attirer l'attention sur les investissements et permettra aux institutions participantes de participer conformément à leur avantage comparatif. Cela permettra également au projet de tirer profit de potentielles économies dans le renforcement des capacités pour aborder les problèmes de financement des AP dans des domaines spécifiques tels que la distillation d'informations, la diffusion et la formation. Ainsi, la rentabilité sera renforcée dans les domaines de la formation et grâce à une diffusion rapide et continue des innovations au niveau régional et à d'autres leçons apprises. Ces avantages, ainsi que les économies de coûts associés aux voyages d'experts internationaux, etc., semblent rendre l'approche du projet sensiblement plus rentable que celle basée sur des projets nationaux.

215. L'efficacité des coûts sera encore renforcée en mettant l'accent sur les coûts du grand livre financier. Plutôt que de se concentrer uniquement sur les revenus, le projet visera à assurer une gestion rentable et des décaissements financiers prioritaires. Le renforcement des capacités et des systèmes pour une gestion rentable contribuera à assurer l'utilisation efficace des flux financiers croissants. Enfin, la rentabilité du projet sera largement renforcée par sa capacité à générer des avantages mondiaux dans trois domaines d'intervention du FEM, à savoir la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres.

216. Un autre facteur contribuant à la rentabilité est la valeur substantielle et croissante inhérente aux écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Comme cela a été démontré plus haut (voir la section sur les valeurs économiques environnementales, paragraphes 8 à 42), ces valeurs sont mesurées en milliards par année. Un pourcentage important de ces valeurs est contenu dans les aires protégées de la sous-région. Il ne fait aucun doute que les tendances actuelles ont des coûts économiques importants en raison de la déforestation, de la dégradation, de la surexploitation ou de l'exploitation de la viande de brousse, etc. Les investissements qui peuvent modifier ces tendances et réduire l'ampleur de ces pertes sont susceptibles d'être très rentables et avoir des avantages à long terme.

217. Des alternatives à une approche du projet ; coût et rentabilité : l'alternative qui a été prise en compte au cours du FEM 3 était une approche globale dans laquelle l'un des pays du bassin du Congo, le Gabon, aurait participé. L'approche actuelle est sans doute beaucoup plus rentable que l'approche globale aurait été, avec des coûts réduits liés au voyage, à la traduction, etc. En outre, la présente approche permet un lien étroit avec le cadre régional décrit ci-dessus, ainsi qu'un processus plus direct d'apprentissage et d'échange de cours entre les pays participants.

218. Une seconde alternative peut être qualifiée de « scénario d'investissement simple ». Dans cette approche, largement pratiquée dans le bassin du Congo et ailleurs, les investissements des donateurs sont réalisés dans le renforcement des capacités, mais sans accorder d'attention adéquate aux problèmes de durabilité financière. Ces problèmes sont ignorés ou traités de façon tangentielle, généralement comme quelque chose à aborder au cours de la dernière année de mise en œuvre du projet. Le résultat typique est que les pays bénéficiaires ne parviennent pas à maintenir adéquatement les investissements qui ont été réalisés, ce qui a entraîné leur dépréciation rapide. Ainsi, la rentabilité de l'approche actuelle réside dans sa capacité à exploiter les marchés émergents pour les valeurs inhérentes aux écosystèmes forestiers et à utiliser ces valeurs nouvellement monétisées pour maintenir les nouveaux investissements financiers existants.

2.8 Durabilité

219. Durabilité sociale : des efforts considérables seront faits pour impliquer les communautés locales afin de s'assurer qu'elles adoptent un rôle positif auprès des AP voisins. Cet objectif sera facilité par le cofinancement du soutien du projet PACEBCo et du CBFF, qui financera tous les moyens de subsistance alternatifs dans les zones tampons et les zones de liaison entre les AP.

220. Durabilité environnementale : le projet contribuera directement à la durabilité de l'environnement grâce à une gamme d'interventions visant, directement ou indirectement, à améliorer la gestion des AP et à réduire les menaces auxquelles est confrontée la biodiversité.

221. Durabilité financière : l'essentiel du projet est la durabilité financière des systèmes d'aires protégées, de sorte que, dans la mesure où le projet est réussi, ce sera précisément dans ce domaine. Tous les principaux éléments de la durabilité financière des AP sont ciblés, ainsi qu'un important effort d'apprentissage et de diffusion des leçons.

222. Durabilité institutionnelle : le projet se concentrera sur les institutions établies en tant que bénéficiaires directs du soutien, en particulier les autorités de gestion des aires protégées dans les six pays. Les efforts de renforcement des capacités visant le siège et le personnel de terrain de ces institutions contribueront à la durabilité institutionnelle, tout comme un large éventail d'efforts visant à accroître la disponibilité d'un financement adéquat pour répondre aux mandats de ces institutions .

2.9 Repicabilité

223. L'alternative du FEM a été conçue pour avoir de solides éléments de réplification. Cela se reflète peut-être plus clairement dans sa conception régionale et ses éléments. Une conception régionale des projets à six pays a été considérée comme optimale dans les circonstances du bassin du Congo, en partie en raison des possibilités que cela a ouvertes pour les réseaux régionaux et les échanges liés à durabilité financière des AP. Au sein de chaque composante du projet, une étude de cours et des efforts d'échange sous-régionaux seront menés par RAPAC, qui a déjà eu un mandat des pays pour la gestion des AP dans son ensemble .

224. La stratégie est peut-être mieux vue dans le domaine des mécanismes de génération de revenus et de décaissement. Ici, une variété de mécanismes a été identifiée lors de la PPG comme ayant un fort potentiel de mise en œuvre dans la région. Les pays individuellement, à leur tour, ont choisi parmi ce menu d'options les instruments qu'ils aimeraient développer en priorité. La réplification dans ce cas exige que les pays apprennent les expériences de chacun avec les différents instruments et les appliquent à la fois dans les sites pilotes existants et éventuellement dans d'autres sites dans leurs systèmes des AP. Ce dernier sera activé grâce à une large participation et engagement des donateurs, ce qui aidera à faire correspondre les besoins des pays avec un soutien technique supplémentaire.

2.10 Coordination avec l'aide des programmes pertinent

225. . Dans le cadre de la CBSP, le projet devrait étroitement se coordonner avec d'autres projets nationaux et régionaux soutenus par le programme. Il s'agit notamment d' : (i) un projet national proposé au Gabon dans le cadre du CBSF/ FEM, qui sera mis en œuvre conjointement par le PNUD et visant à créer un environnement propice au développement des systèmes de PSE au Gabon et à la mise en place d'un système de paiement dans le Bassin hydrographique de Mbe; (ii) un projet national proposé en Guinée équatoriale, mis en œuvre conjointement par le PNUD et visant à améliorer le cadre politique, institutionnel et réglementaire ainsi que les capacités de conservation d'une biodiversité mondiale et d'écosystèmes représentatifs en Guinée équatoriale en améliorant l'efficacité de la gestion du réseau des aires protégées forestières; (iii) un projet régional proposé en République démocratique du Congo et au Congo Brazzaville pour être mis en œuvre conjointement par le PNUD et visant à mettre en place une stratégie régionale et un cadre politique pour la coopération transfrontalière et à développer une capacité institutionnelle centrée sur la Communauté afin de conserver la biodiversité, assurer l'utilisation durable des ressources et maintenir les fonctions des puits de carbone dans les forêts du bassin du Congo et dans le paysage humide autour du lac Tele et du lac Tumba; (iv) un projet national proposé en République centrafricaine implémenté conjointement par le PNUD et visant à renforcer le système des aires protégées pour la conservation des écosystèmes naturels et de la biodiversité en République centrafricaine.

226. À l'intérieur et à l'extérieur de la CBSP, le projet appuiera les objectifs de conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts des agences du FEM et d'autres donateurs dans le bassin du Congo. Plusieurs projets passés et ceux en cours du FEM ont une pertinence particulière pour l'initiative actuelle, y compris le projet PNUD GEF TRIDOM, le projet PNUD GEF DRC pour la réhabilitation des AP, le projet WB / FEM Gabon, le projet WB / FEM RDC AP. Tous se concentrent sur la gestion des AP et le renforcement des capacités et sont clairement identifiés dans le plan de convergence COMIFAC comme principales priorités. En outre, sous les auspices de la BM, le Cameroun, le Gabon, le Congo et la RDC développent des programmes sectoriels forestiers et environnementaux (Programme Sectoriel Forêt et Environnement - PSFE). Les principaux axes des programmes

PSFE dans ces pays sont la protection de la biodiversité, la gestion durable des forêts et un financement durable. Au cours de l'exécution du PPG, une coordination étroite sera établie avec le programme PSFE dans ces pays.

227. Enfin, le soutien du FEM favorisera de près les efforts soutenus par d'autres initiatives telles que: (i) le programme de préservation des Ecosystèmes Forestiers du Bassin du Congo proposé par la BAD de 50 millions d'euros; (ii) le Programme d'Afrique Centrale pour l'environnement de l'USAID (CARPE); (iii) le «Fonds de conversion» de 50 millions d'euros qui sera mis en place au Gabon suite à la conversion de la dette par nature convenue entre le Gabon et la France en début 2008; (iv) l'investissement proposé par le gouvernement allemand pour renforcer le réseau des aires protégées de la RDC dans le cadre de l'initiative Life Web; (v) le Fonds pour les forêts du bassin du Congo (CBFF) de 200 millions de dollars créé en juin 2008 par les gouvernements britannique et norvégien, qui vise spécifiquement à contribuer à trois domaines stratégiques prioritaires du Plan de convergence de la COMIFAC, y compris la stratégie 9 sur les nouveaux mécanismes de financement. Bon nombre des programmes ci-dessus, notamment le projet de la BAD, devraient fournir un cofinancement substantiel pour le projet FEM. En effet, la BAD est proposée en tant qu'organisme de co-exécution pour la présente proposition.

2.11 Raisonement incrémental et avantages globaux, nationaux et locaux attendus

Raisonement incrémental

228. Scénario de base, d'importants progrès se poursuivraient probablement vers l'émergence de systèmes de financement nationaux durables des AP dans la sous-région du bassin du Congo. Avec le soutien de la GIZ et des donateurs bilatéraux, les fonds fiduciaires au niveau national et au niveau du site continueraient d'être développés, mais ils seraient confrontés à une lutte permanente avec un environnement propice à son affaiblissement. Les efforts visant à mettre en place des instruments générant des revenus se poursuivraient, quoique de manière relativement fragmentaire. Les efforts visant à mettre en œuvre REDD + comme étant peut-être le mécanisme ultime pour la génération de revenus se poursuivront, son succès final dépend d'une combinaison de négociations mondiales réussies et de niveaux adéquats de « préparation » dans la sous-région. Cependant, plusieurs éléments manqueraient dans ce scénario. Tout d'abord, les pays et les bailleurs de fonds manqueraient d'un cadre stratégique et d'une approche pour relever le défi du financement durable des AP. Deuxièmement, et par conséquent, les efforts resteraient mal coordonnés et manquaient de justification plus large nécessaire pour mettre en place les multiples éléments d'un système de financement efficace des AP. Troisièmement, en plus de ne pas avoir une image claire du problème général et des étapes vers une solution au niveau national, les pays de la région resteraient moins conscients des progrès et des pièges de leurs voisins dans la sous-région, tant que les donateurs et les gouvernements aborderaient le problème de manière moins efficace. Quatrièmement, la relation précise entre REDD + et le défi du financement de l'aire protégée ne recevrait qu'une attention tangentielle dans une vaste gamme de projets de démonstration REDD + en cours. Cinquièmement, les éléments de la capacité de financement des AP, par exemple, les procédures de rétention des revenus, de partage et d'affectation au niveau du site, les outils de suivi de la rentabilité de la gestion ou des instruments de revenus spécifiques, tels que les compensations de la biodiversité, seraient ignorés entièrement ou pourraient expérimenter les progrès dans un seul ou deux pays. Enfin, la participation et le partage des avantages des populations locales resteraient ponctuels et limités.

229. Globalement, des projets comme PACEBCo procèdent parfois à des investissements à grande échelle dans le renforcement des capacités humaines et matérielles des AP dans la sous-région. Cependant, ces efforts seraient insuffisamment axés sur la durabilité de ces mêmes investissements. Dans la plupart des cas - comme dans le cas de nombreux projets de développement et / ou d'environnement - la question de la durabilité financière ne se présenterait qu'aux derniers stades de ces projets, avec des mesures largement prises en compte pour prévenir la détérioration presque inévitable des niveaux de capacité atteint au cours du projet.

230. Les pays du bassin du Congo continueraient à travailler ensemble dans le cadre de la COMIFAC. Cependant, sur le terrain, les aires protégées continueraient à souffrir d'une allocation de ressources considérablement sous-optimale. En conséquence, les menaces auxquelles sont confrontées les AP, comme le commerce de la viande de brousse, l'exploitation forestière illégale et la conversion agricole, persistent et, dans certains cas, augmentent. De telles menaces ne seraient guère diminuées par les récentes délimitations officielles des AP, étant donné que de nombreuses désignations de ce type resteraient sans accompagnement de tout contrôle effectif ou de gestion, en raison, en fin de compte, d'un manque de financement.

231. Sous le scénario alternatif, le soutien progressif du FEM et de ses partenaires de cofinancement offre une réelle opportunité de conserver une biodiversité significative à l'échelle mondiale et de générer des changements climatiques (par des progrès dans les mesures de REDD et d'adaptation) et les avantages de la dégradation des terres en faisant des progrès substantiels vers la durabilité des systèmes de financement des aires protégées. Cela sera réalisé en abordant à la fois les coûts et les revenus des équations financières des AP, en développant des sources de financement multiples et, dans certains cas, innovantes et en créant des capacités pour une gestion efficace et une réduction des menaces. Dans ce scénario, les investissements cofinancés dans le renforcement des capacités réalisés sur des principaux sites pilotes dans toute la région ont une chance réelle d'être maintenus et même prolongés dans le temps. Ces gains ne sont possibles que grâce aux types de génération de revenus, de décaissement, d'allocation et d'outils de gestion rentables que le projet mettra en place. Ces avantages vont bien au-delà du niveau du site, car les changements apportés aux stratégies des politiques nationales et, le cas échéant, aux lois ont un impact continu sur les efforts ultérieurs de renforcement des capacités des AP.

232. Les progrès spécifiques réalisés à la fin du projet, qui ne se trouvent pas dans le scénario de référence, comprennent notamment les éléments suivants :²⁰

- Les stratégies approuvées en matière de durabilité financière et les business plan des AP au niveau du système guident le travail des six autorités nationales du système des AP ;
- Au moins six nouveaux mécanismes de financement sont mentionnés et mis en place dans des cadres juridiques, institutionnels et / ou stratégiques ;
- Au moins douze nouvelles sources de financement sont accessibles pour la gestion des AP dans les sites pilotes ;
- Au moins quatre sites pilotes ont vu leur niveau de financement augmenter durablement d'un tiers ou plus;
- Au moins 300 employés et intervenants des AP ont reçu une formation sur la génération et le décaissement des revenus ;
- Au moins 12 AP dans toute la région ont des limites bien délimitées, des stations de gardiennage fonctionnelles, des centres écologiques et du personnel formés à des activités de surveillance, de lutte contre le braconnage et de conservation de la biodiversité et d'utilisation durable ;
- Amélioration des systèmes comptables et des procédures associées dans au moins deux pays.

BENEFICE MONDIAUX, NATIONAUX ET LOCAUX ATTENDUS

233. L'importance de ces forêts est celle qui, dans les termes du FEM, porte sur de multiples domaines d'intervention, à savoir la biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des terres. Les cinq à dix prochaines années seront essentielles à la persistance des bénéfices mondiaux à long terme générés par ces régions, en particulier leur capacité à soutenir des niveaux élevés de biodiversité tout en contribuant à atténuer les changements climatiques. Leur importance pour les objectifs mondiaux dans ces domaines ne peut guère être surestimée.

234. L'amélioration du financement durable des systèmes d'AP de la région aura de multiples avantages dans les domaines d'intervention du FEM: elle contribuera à conserver la biodiversité en créant une présence plus efficace dans les aires protégées; Il aidera à prévenir la dégradation des terres grâce à une réduction de l'exploitation forestière illégale et de la conversion des terres, ce qui entraînera une érosion et une compaction à l'intérieur et dans les zones adjacentes des AP; Et cela aidera à atténuer les changements climatiques grâce à une meilleure protection des vastes puits de carbone de la région. Ces avantages proviendront du renforcement des capacités ainsi que des investissements grâce à l'amélioration des mécanismes financiers établis par le projet. Le projet générera ces avantages en aidant à créer des capacités de gestion fondamentales nécessaires pour générer des revenus, à gérer efficacement les fonds conformément à la gestion et aux plans d'activités et à assurer un

²⁰ Confer cadre du projet pour une liste complète de résultats alternatifs du FEM.

environnement institutionnel, politique qui favorise des flux financiers adéquats et fiables aux gestionnaires de système des AP.

RESUME DES COUTS

235. Le coût total du projet, y compris le cofinancement et les fonds du FEM, s'élève à 28,01 millions de dollars. De ce total, le cofinancement représente 70,8% ou 19 827 000 dollars. Le financement du FEM comprend les 29,2% restants du total, soit 8 181 818 \$.

2.12. Résultat dans le cadre du projet

<p>Indicateurs de résultat du programme pays: Ce projet contribuera à la réalisation des résultats du programme de pays suivants, tels que définis dans CPAP ou CPD: <u>Cameroun</u>: gestion efficace des ressources environnementales et énergétiques pour protéger les ressources environnementales et énergétiques conformément à la convention internationale sur les changements climatiques; <u>RCA</u>: Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles intégrée dans le développement national et sectoriel; <u>Guinée équatoriale</u>: renforcement des capacités nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement dans les domaines de l'eau, du sol, des forêts et de la gestion de l'assainissement et des déchets; <u>République du Congo</u>: capacités de planification coordonnée et de gestion des problèmes environnementaux et de l'énergie à faible coût, y compris celles liées à l'adaptation au changement climatique sont renforcées; <u>Gabon</u>: Un cadre opérationnel et efficace pour le suivi écologique est mis en place.</p>
<p>Principal résultat du domaine environnement applicable au développement durable : le financement environnemental est mobilisé</p>
<p>Objectif et programme stratégique applicable au FEM : BD-SO1 ; SP1</p>
<p>Résultats escomptés attendus du FEM : les systèmes de AP garantissent une augmentation des revenus et une diversification des flux de revenus pour faire face aux dépenses totales nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion ; Réduction de l'écart de financement pour atteindre les objectifs de gestion des AP</p>
<p>Indicateurs de résultats pertinents du FEM : recettes totales et diversification des flux de revenus</p>

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Lignes directives	Cible	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
Objectif : mettre en place des capacités, des cadres institutionnels et	Rapports annuels des agences de financement des AP	Durabilité financière et issues non liés aux rapports et plan annuels	Rapports et plan annuel des AP dans les 6 pays incorporant les plans de durabilité financière et les éléments de reportage	Rapports annuels et planifications des agences de financement des AP	Durabilité politique maintenu par les conditions socio économiques ne s'empirent pas.

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Lignes directives	Cible	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
des mécanismes modèles pour la durabilité financière à long terme des systèmes des AP et des écosystèmes associés dans le bassin du Congo	Résultats du tableau de bord de METT	Boumba Bek – 66 Lobeke – 73 Monte Alen – 52 Dzanga-Ndoki – 63 Dzanga-Sangha – 67 Virunga – 37 Kahuzi-Biega – 44 Nouabale-Ndoki – 59 Monts de Cristal – TBD Ivindo – TBD Mwagna – TBD	Boumba Bek – 75 Lobeke – 80 Monte Alen – 70 Dzanga-Ndoki – 75 Dzanga-Sangha – 75 Virunga – 55 Kahuzi-Biega – 60 Nouabale-Ndoki – 70 Monts de Cristal – TBD Ivindo – TBD Mwagna – TBD	Tableau de bord du METT	Les engagements Co-financiers sont maintenus. L'assistance au plan national, régional et local est maintenue. La collaboration transfrontalière en ce qui concerne le financement des AP est supportée par les gouvernements nationaux.
	Résultat du tableau de bord financier (total)	Cameroun – 31% RCA -26% Congo -12% RDC – 27% GE – 10% Gabon – 22% Moyen régional – 21%	Cameroun – 50% RCA – 42% Congo – 36% RDC – 43% GE – 33% Gabon – 35% Moyen régional – 40%	Tableau de bord financier	
	Relation entre les menaces sortantes aux sites de démonstrations et les capacités de gestion des sites au niveau des AP	Données limitées	Les menaces liées à l'évaluation à entreprendre au niveau de 3 ou 4 sites de démonstrations pilotes. ²¹ Les changements mesurés en index de menaces, ainsi que les données au niveau des capacités ont pour objectif de démontrer la corrélation avec des capacités croissantes	Menaces/indices de capacités développés et utilisés	Réduction des menaces servant comme atout pour réduire l'impact sur les GEB
Résultat 1 : cadres juridiques, politiques et	Résultat du tableau de bord financier (Résultat 1)	Cameroun – 42% RCA -27%	Cameroun – 61% RCA – 39%	Tableau de bord financier	

²¹ Sites et méthodologie à définir au cours de l'atelier

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Lignes directives	Cible	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
institutionnels pour un financement de la conservation durable renforcé aux niveaux régional et national		Congo -12% RDC – 31% GE – 16% Gabon – 28% Moyen régional – 39%	Congo – 17% RDC – 45% EG – 23% Gabon –41% Moyen régional – 57%		
	Stratégie de durabilité financière au niveau des AP	Pas de stratégies de durabilité financière	Vers la fin de la deuxième année, les stratégies de durabilité financière du système des AP (y compris les cibles, les politiques, les outils et approches) guident le travail des autorités du système des six AP nationaux	Les stratégies nationales et la mise en œuvre du rapport des progrès associés du Business plan du système des AP	Le processus de mise en œuvre et d'acceptation des stratégies et business plans financiers ne sont pas intimement liés à l'irrésistible résistance des gouvernements ou des acteurs affectés par ce processus Les hauts responsables au niveau central des AP supportent les charges de la du business plan
	Business plans au niveau du système des AP	Pas de business plan au niveau du système des AP	Business plan, comme cible et stratégie susceptible d'être développé dans les 6 pays	Business plan au niveau du système des AP	
	Lois, politiques et réglementations relatives au financement durable des AP	Les lois allouées au système des AP est faible et aucune référence innovatrice (i.e. sources de financement non-gouvernementale, tourisme and donateur)	A la fin du projet, au moins 6 mécanismes de financement sont mentionnés dans le cadre des politiques légales, institutionnelles au moins dans 4 pays	Lois, politiques et réglementations associées	Les hauts responsables approuvent les amendements légaux
	Soutien actif et participation au financement par les hauts responsables économiques et financiers du secteur public et des entreprises	Le financement des AP est accompagné d'une petite assistance ou contribution des responsables économiques et financiers du secteur public et privé	A la fin du projet, les communications et les plaidoyers du programme des mécanismes de seront opérationnels, y compris les hauts responsables financiers et économiques du secteur public et privé provenant d'au moins 10 agences ou organismes dans au moins deux pays	Le dispositif de sensibilisation et le rapport des dialogues et les tables rondes. Stratégies de communication et de plaidoyer Accords signés sur le financement des AP	Les hauts responsables du secteur public et privés supportent le financement des AP

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Lignes directives	Cible	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
				Sauvegarde des rapports du projet M&E et celui des sites pilote des AP Rapports du projet	
	Procédures arrangees et formules mis en place pour générer des fonds publics pour des communautés adjacentes aux AP	Pas de système central de partage de revenus entre les sites des AP et le centre Mécanisme de partage de revenue limité au niveau du site	A la fin de la quatrième année, les procédures arrangees et les conditions de partage des revenus entre les sites des AP et les centres sont appliqués au niveau national dans 3 pays du projet. A la troisième année, les conditions de partage des revenus au niveau de la communauté sont bien établies	Projets du budget annuels des agences des AP Rapports financiers des AP pilotes Rapport financier des communautés adjacentes aux AP. Project M&E reports	Agences des AP, Ministères des Finances, d'autres hauts responsables au niveau central et au niveau des sites des AP ayant la volonté de négocier, s'entendre et collaborer dans la procédure de partage des revenus.
	Partage des expériences au niveau régional menant apprendre des leçons à travers toutes les frontières	Structure de coopération et d'échanges existe sous le plan de convergence, mais le partage des connaissances est actuellement limité.	Au moins trois cas de pays ont adopté les lois, politiques et réglementations bases sur les leçons de partage des revenus dans la sous-région.	Rapports et documents associés sur les expériences financières des AP et leçons apprises	Gestionnaire des AP, planificateurs et hauts responsables au niveau régional intéressés pour un mutuel apprentissage et de partage d'information
Résultat 2 : Mécanismes améliorés / novateurs de génération, de gestion et de décaissement des revenus mis à l'essai	Résultat du tableau de bord financier (Résultat 2)	Cameroun – 22% RCA -17% Congo -11% RDC – 16% GE – 6% Gabon – 16% Moyen régional – 22%	Cameroun – 37% RCA – 29% Congo – 19% RDC – 27% GE – 10% Gabon –27% Moyen régional – 37%	Tableau de bord financier	
	Utilisation des mécanismes de génération des revenus aux sites pilotes	Plus de 75% des sources de financement des AP proviennent des budgets publics et de l'assistance des bailleurs de fonds	A la fin du projet, au moins un tiers des fonds des AP dans les sites pilotes sont ne provient pas du budget public et de l'assistance des bailleurs de fond	Tableau de bord de la durabilité financière Planification financière des AP Rapport financier des agences des AP pilotes	Les gouvernements se sont convenus de développer et de piloter de nouveaux mécanismes de partage des revenus

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Lignes directives	Cible	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
		Les AP sont incapables de couvrir les frais de gestion dû à l'insuffisance des ressources	A la fin du projet, au moins 12 nouvelles sources de financement seront évaluées pour les sites pilotes de gestion des projets des AP dans toute la région. A la fin du projet, au moins 14 sites pilotes ont augmenté les fonds au moins au tiers	Rapports des projets M&E	Les revenus supplémentaires peuvent être retenus et dépensés au niveau des sites pilotes du projet
	Fonds spécial d'allocation travaillant à produire les financements à long terme aux AP	Les AP dans toute la région reposent sur les allocations budgétaires annuelles ou des revenus à court termes des bailleurs de fonds du projet	A la fin du projet, les fonds d'allocations spéciales des AP fonctionnent efficacement dans au moins deux pays ou sites du projet	Rapport sur les fonds d'affectation spéciale Rapport financier des agences et sites pilotes des AP Rapports des projets M&E	Les bases légales permettent de mettre sur pied les fonds d'allocation spéciale ainsi que leur maintenance Les capitaux suffisants peuvent toujours être augmentés pour capitaliser les fonds d'allocations spéciales L'administration centrale et les potentiels financiers sont supportés par une approche de fonds d'allocations spéciales des ressources
	Décassement des revenus aux centres des AP, aux AP et les communautés adjacentes aux AP	Quantités négligeables des revenus fiscaux provenant d'autres secteurs redistribués aux AP Aucun système central de partage des revenus entre les sites des AP et le centre Mécanismes de partage de revenue de la communauté limité au niveau du site	A la quatrième année, redistribution convenu d'au moins d'une source de revenue fiscale aux agences des AP dans au moins deux pays du projet. A la quatrième année, procédures convenues et formules de partage des revenus entre les AP du site et le centre en cours d'application au niveau national au moins dans trois pays du projet. A la troisième année, procédures convenues et formules de partage des revenus entre les AP du site et	Tableau de bord de la durabilité financière Budget annuel des agences des AP Rapport Financier des AP pilotes Rapport Financier des AP adjacentes aux communautés Rapports des projets M&E	Ministères des finances et autres hauts responsables du secteur public et privés ayant la volonté de redistribuer les revenus fiscaux aux AP Agences des AP, Ministères des Finances, d'autres hauts responsables au niveau central et au niveau des sites des AP ayant la volonté de négocier, s'entendre et collaborer dans la procédure de partage des revenus

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Lignes directives	Cible	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
			le centre en cours d'application au niveau national au moins dans trois pays du projet.		Gestionnaire des AP, les communautés locales ayant la volonté de négocier, collaborer dans le partage des revenus Les structures appropriées peuvent mettre en place au niveau des AP et de la communauté un système de gestion transparente et efficace des ressources
	Capacité intérieure du pays pour identifier, planifier ou mettre en œuvre les nouveaux mécanismes de financement	Le personnel des AP et les principaux actionnaires manquent de connaissance de bases et des outils pour identifier, planifier et mettre en œuvre les nouveaux mécanismes de génération de revenu	A la fin du projet, au moins 300 AP membres du personnel des AP venant des 6 pays formés en technique de génération des revenus et le décaissement à la fin du projet, les outils de formation ou les produits de connaissance sont disponibles et disséminés	Evaluation de l'atelier Suivi des participants Rapports des projets M&E Outils de formation Produits de connaissance	Expertise spécifique disponible pour mener à bien la formation du personnel des AP et principaux actionnaires ayant un intérêt à participer à la formation Les AP sont capables de retenir les personnels formés Le projet peut générer les informations utiles et répliquables et donner des leçons
Résultat 3 : Business plan et outils de gestion rentables démontrés dans les AP et les paysages associés	Résultat du tableau de bord financier (Résultat 3)	Cameroun – 28% RCA -34% Congo -6% RDC – 25% GE – 3% Gabon – 20% Moyen Régional – 29%	Cameroun – 38% RCA – 46% Congo – 8% RDC – 34% EG – 4% Gabon – 27% Moyen Régional – 39%	Tableau de bord financier	
	Ressources humaines au niveau du site et capacité infrastructurelle de	Les AP à travers la région sont très pauvres en ressources et mal équipés	A la fin du projet, au moins 12 AP dans 6 pays ont des frontières bien déterminées, des stations d'éco gardes fonctionnelles, des centres	Rapports du projet M&E Rapports PACEBCO M&E	PACEBCO conduit les activités et les planifie PACEBCO et les sites du FEM collaborent étroitement

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Lignes directives	Cible	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
	gestion et de planification des et pratiques		écologiques, et des participants formés dans le suivi, technique anti braconnage et conservation de l'utilisation durable des activités de la biodiversité		
	Capacité au niveau du site pour intégrer la gestion et le business plan des AP	<p>Les membres du personnel des AP manquent des connaissances et les approches pour intégrer les aspects financiers en mécanisme de gestion planifié des AP</p> <p>Les AP de la région ne disposent pas de moyens cohérents ou de véritables business plan</p>	<p>A la fin du projet, au moins 300 membres du personnel des AP venant des 6 pays formés en technique de planification des AP</p> <p>A la fin du projet, un manuel portant sur la planification du business plan des AP est disponible et disséminé</p> <p>A la fin du projet, au moins 4 sites pilotes des AP dans toute la région travaillent selon un business plan convenu à la base</p>	<p>Evaluation de l'atelier</p> <p>Suivi des participants</p> <p>Business plans</p> <p>Rapports des projets</p> <p>Manuel</p> <p>Rapports de projet M&E</p>	<p>Expertise spécifique disponible pour mener à bien la formation du personnel des AP et principaux actionnaires ayant un intérêt à participer à la formation</p> <p>Les AP sont capables de retenir les personnels formés</p> <p>Processus d'approbation/ de mise en œuvre des stratégies financières et du business plan ne sont pas étroitement liés à la résistance du gouvernement et d'autres actionnaires affectés par le projet</p> <p>Les hauts responsables au niveau central et au niveau des sites des AP supportent les fonds et le business plan</p>
	Intégration des valeurs économiques en un ensemble de politique de planification des AP	Les plans et les politiques de financement des AP ne sont pas basés sur une économie rationnelle et l'information	Les plans et les politiques de financement des AP dans au moins trois pays incorporent une information d'évaluation économique.	<p>Rapports techniques</p> <p>Plans et politiques de financement</p> <p>Rapport de suivi/évaluation du projet</p>	<p>Expertise spécifique disponible pour mener à bien une évaluation économique des hauts responsables la doivent incorporer les résultats de l'information dévaluation économique en planification</p>

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Lignes directives	Cible	Sources de Vérification	Risques et hypothèses
	Suivi et reportage sur la performance de la gestion financière	Les pays à travers toute la sous-région manquent des systèmes comptables, d'audit et de reportage en par rapport au financement des AP	Systèmes comptables et procédures associées mis en place au moins dans deux pays à la fin du projet	Audit annuel, comptable et suivi des rapports Rapport de suivi/évaluation du projet	Les hauts responsables et les planificateurs des AP au niveau central et au niveau du site procèdent aux réformes financières, comptables, suivi et de système de reportage Les hauts responsables et les planificateurs au niveau central et au niveau du site dressent un rapport sur la performance de la gestion financière des AP

Partie III: Budget total et plan de travail

1.1 Budget total et plan de travail

ID :	00081124
Intitulé :	PIMS 3447 : CBSP – Financement durable des du système des aires protégées dans le Bassin du Congo
ID du projet :	00090552
Intitulé du projet :	PIMS 3447 : CBSP – Financement durable des du système des aires protégées dans le Bassin du Congo
Partenaire de mise en œuvre :	COMIFAC

Résultats du FEM/Activité de l'Atlas	Parti responsable (IA)	Source de financement	Code du compte budget Atlas	Dispositif	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Montant (USD) Année 5	Total USD	Notes Budgétaires
Résultat 1	PNUD	FEM	71200	Consultants internationaux	87,635	103,100	108,255	113,410	103,100	515,500	1
	PNUD	FEM	71300	Consultants locaux	13,600	16,000	16,800	17,600	16,000	80,000	2
	PNUD	FEM	72100	Services contractuelles	127,755	150,300	157,815	165,330	150,300	751,500	3
	PNUD	FEM	71600	Voyage	11,390	13,400	14,070	14,740	13,400	67,000	4
	PNUD	FEM	74200	Frais d'Audio-visuel & service d'imprimerie	5,700	6,706	7,041	7,376	6,706	33,529	5
	PNUD	FEM	75700	Formation, ateliers et conférences	27,200	32,000	33,600	35,200	32,000	160,000	6
					Total résultat 1	273,280	321,506	337,581	353,656	321,506	1, 607,529
Résultat 2	PNUD	FEM	71200	Consultants Internationaux	86,700	102,000	107,100	112,200	102,000	510,000	7
	PNUD	FEM	71300	Consultants Locaux	21,420	25,200	26,460	27,720	25,200	126,000	8
	PNUD	FEM	72100	Services contractuelles	515,950	607,000	637,350	667,700	607,000	3, 035,000	9
	PNUD	FEM	71600	Voyage	34,000	40,000	42,000	44,000	40,000	200,000	10

Résultats du FEM/Activité de l'Atlas	Parti responsable (IA)	Source de financement	Code du compte budget Atlas	Dispositif	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Montant (USD) Année 5	Total USD	Notes Budgétaires
	PNUD	FEM	74200	Frais d'Audio-visuel & service d'imprimerie	17,430	20,506	21,531	22,556	20,506	102,529	11
	PNUD	FEM	75700	Formation, ateliers et conférences	34,000	40,000	42,000	44,000	40,000	200,000	12
				Total résultat 2	709,500	834,706	876,441	918,176	834,706	4, 173,529	
Résultat 3	PNUD	FEM	71200	Consultants Internationaux	57,375	67,500	70,875	74,250	67,500	337,500	13
	PNUD	FEM	71300	Consultants Locaux	10,370	12,200	12,810	13,420	12,200	61,000	14
	PNUD	FEM	72100	Services contractuelles	164,900	194,000	203,700	213,400	194,000	970,000	15
	PNUD	FEM	71600	Voyage	8,925	10,500	11,025	11,550	10,500	52,500	16
	PNUD	GEF	74200	Frais d'Audio-visuel & service d'imprimerie	7,130	8,388	8,808	9,227	8,388	41,942	17
	UNDP	FEM	75700	Formation, ateliers et conférences	20,400	24,000	25,200	26,400	24,000	120,000	18
				Total résultat 3	269,100	316,588	332,418	348,247	316,588	1, 582,942	
Gestion du projet	PNUD	FEM	71200	Consultants internationaux	39,000	39,000	39,000	39,000	39,000	195,000	19
	PNUD	FEM	71300	Consultants locaux	23,400	23,400	23,400	23,400	23,400	117,000	20
	PNUD	FEM	74100	Services Professionnelles	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	50,000	21
	PNUD	FEM	72200	Equipements & mobilier	30,000	-	-	-	-	30,000	22
	PNUD	FEM	71600	Voyage	18,000	18,000	18,000	18,000	18,000	90,000	23
	PNUD	FEM	72500	Fourniture de matériel de bureau	46,764	46,764	46,764	46,764	46,764	233,818	24
	PNUD	FEM	75700	Formation, ateliers et conférences	20,400	20,400	20,400	20,400	20,400	102,000	25
				Total gestion du projet	187,564	157,564	157,564	157,564	157,564	817,818	

Résultats du FEM/Activité de l'Atlas	Parti responsable (IA)	Source de financement	Code du compte budget Atlas	Dispositif	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Montant (USD) Année 5	Total USD	Notes Budgétaires
Résumé par résultat				résultat 1	273,280	321,506	337,581	353,656	321,506	1,607,529	
				résultat 2	709,500	834,706	876,441	918,176	834,706	4,173,529	
				résultat 3	269,100	316,588	332,418	348,247	316,588	1,582,942	
				Gestion du Projet	187,564	157,564	157,564	157,564	157,564	817,818	
			TOTAL	1,439,444	1,630,364	1,704,004	1,777,644	1,630,364	8,181,818		

1.2 Notes budgétaires

Facteurs généraux de coût :

Les honoraires des consultants locaux à long terme sont budgétisés à partir de 200 \$ par semaine (pour un assistant administratif) à 250 \$ par semaine (pour un assistant financier). Les consultants locaux à court terme sont budgétisés à 1 000 \$ par semaine. Les consultants internationaux (CI) sont budgétisés à 3 000 dollars par semaine pour les experts à court terme ; 2 500 \$ par semaine pour un gestionnaire de projet senior à long terme ou un spécialiste de la finance environnementale et 1 500 \$ par semaine pour deux autres experts à long terme.

Résultat 1

1. **Assistance pour consultation internationale** (515 500 dollars, reparti en 225 semaines d'assistance à long terme et 51 semaines à court terme, pour les frais de voyage et per diem, voir budget de voyage. Environ 200 des 225 semaines à long terme devraient provenir du personnel du projet recruté dans la sous-région).
 - Finance et économie environnementale (25 per diem par semaine - à long terme, 18 par semaine à court terme) ;
 - Loi / politique environnementale : génération de revenus, fonds environnementaux, arrangements institutionnels (160 per diem par semaine - à long terme, 15 per diem par semaine - à court terme) ;
 - Financement / planification de l'environnement : rétention / partage des revenus, fonds environnementaux, sensibilisation (40 per diem par semaine - à long terme) ;
 - Financement / planification du secteur public : stratégies pour augmenter l'allocation des ressources du secteur public (8 per diem par semaine - à court terme) ;
 - Gestion de l'AP : suivi, apprentissage des leçons et gestion adaptative (10 per diem par semaines - à court terme).
2. **Les résultats des consultations locales** (80 000 \$ pour 80 semaines de soutien à court terme aux consultants au taux de 1 000 \$ US / semaine):
 - Juridique et réglementaire (30 per diem par semaine)
 - Politique environnementale (44 p / p)
 - Leçons apprises et répliation (6 diem par semaine)
3. **Services contractuels** 751 500 dollars ont été budgétisés pour les services contractuels, répartis comme suit :
 - Stratégies nationales de financement de l'AP (307 500 dollars)
 - Suivi et mesure des indicateurs liés au résultat 1 (56 000 \$)
 - Gestion des ressources humaines : profils de dotation, etc. (150 000 \$)
 - Formation au niveau régional, leçon apprise, diffusion et soutien à la répliation (238 000 \$)
4. **Voyage** : 67 000 \$ ont été budgétisés pour les voyages en classe économique dans le cadre de ce résultat par des consultants nationaux et internationaux pour entreprendre les examens requis, les consultations des parties prenantes, les évaluations de capacité, le développement de matériel de formation, la formation réelle et le travail sur le terrain. Les consultants seront sélectionnés sur une base concurrentielle et devront se rendre dans les capitales nationales et, dans certains cas, pour projeter des sites
5. **Production audiovisuelle et les services d'imprimerie** : 33 529 \$ ont été budgétisés pour les coûts d'impression et de distribution de matériaux tels que les stratégies nationales de financement de l'AP.
6. **Formation, ateliers et conférences** : 160 000 dollars ont été budgétisés pour un atelier de formation au niveau national et des conférences dans le cadre de ce résultat. (Des activités similaires au niveau régional sont incluses dans les services contractuels ci-dessus).

Résultat 2

7. **Assistance à la consultation internationale** (510 000 \$, soit 280 semaines de soutien à long terme et 10 semaines de soutien à court terme, pour les frais de voyage et per diem, voir budget de voyage. Environ 220 des 280 semaines à long terme devraient provenir du personnel du projet recruté dans la sous-région).
 - Finance environnementale / économie (60 per diem par semaine à long terme)
 - Droit / politique environnementale (100 per diem par semaine à long terme)
 - Finance / planification environnementale (120 per diem par semaine à long terme)
 - Gestion de l'AP : suivi, leçons apprises et gestion adaptative (10 per diem par semaine - à court terme).
8. **Dispositifs de consultation locales** (126 000 \$, composés de 126 semaines de soutien à court terme aux consultants au taux de 1 000 \$ / semaine)
 - Financement environnemental (120 semaines)
 - Leçons apprises et réplication (6 semaines)
9. **Services contractuels** : 3 035 000 \$ ont été budgétisés pour les services contractuels, répartis comme suit:
 - Suivi et mesure des indicateurs liés au résultat 1 (80 000 \$)
 - Formation au niveau régional, leçon apprise, diffusion et soutien à la réplication (350 000 \$)
 - Développement et mise en œuvre pilote de mécanismes de revenus des AP (1 800 000 \$)
 - Développement et mise en œuvre de mécanismes d'allocation des revenus (1 800 000 \$)
10. **Voyage** : 200 000 \$ ont été budgétisés pour les voyages en classe économique dans le cadre de ce résultat par des consultants nationaux et internationaux pour entreprendre les examens requis, les consultations des parties prenantes, les évaluations de capacité, le développement de matériel de formation, la formation réelle ainsi que le travail sur le terrain. Les consultants seront sélectionnés sur une base concurrentielle et devront se rendre dans les capitales nationales et, dans la mesure du possible, pour projeter des sites.
11. **Formation, ateliers et conférences** : 200 000 dollars ont été budgétisés pour l'atelier et les conférences de formation au niveau national dans le cadre de ce résultat. (Des activités similaires au niveau régional sont incluses dans les services contractuels ci-dessus).

Résultat 3

12. **Soutien à la consultation internationale** (337 500 dollars, soit 145 semaines de soutien à long terme et 25 semaines de soutien à court terme, pour les frais de voyage et per diem, voir budget de voyage. Environ 100 des 145 semaines à long terme devraient provenir du personnel recruté dans la sous-région).
 - Finance environnementale / économie (45 per diem par semaine à long terme)
 - Finance environnementale / planification (100 per diem par semaine à long terme)
 - Business plan (5 per diem par semaine à court terme)
 - Economie environnemental (10 per diem par semaine à court terme)
 - Gestion des AP : suivi, leçons apprises et gestion adaptative (10 per diem par semaine à court terme).
13. **Dispositif de consultations locales** (\$61,000, soit 61 semaines d'assistance du consultant) court terme au taux de 1,000 par semaine
 - Finance environnementale finance (120 semaines)
 - Leçons apprises et réplication (6 semaines)
14. **Services contractuels** : 3 035 000 \$ ont été budgétisés pour les services contractuels, répartis comme suit :
 - Suivi et mesures des indicateurs liés au résultat 1 (80 000 \$)
 - Formation au niveau régional, leçons apprises, diffusion et soutien à la réplication (350 000 \$)
 - Economies environnementales (\$240,000)

- Développement de 8 business plans (\$370,000)
15. **Voyage** : 200 000 \$ ont été budgétisés pour les voyages en classe économique dans le cadre de ce résultat par des consultants nationaux et internationaux pour entreprendre les examens requis, les consultations des parties prenantes, les évaluations de capacité, le développement de matériel de formation, la formation réelle et le travail sur le terrain. Les consultants seront sélectionnés sur une base concurrentielle et devront se rendre dans les capitales nationales et, et dans la mesure du possible projeter des sites .
 16. **Production audiovisuelle et les services d'imprimerie** : \$41,942 ont été budgétisés pour server de coût lié d'imprimerie et la distribution des matériels comme le Business plan.
 17. **Formation, ateliers et conférences** : 200 000 dollars ont été budgétisés pour l'atelier et les conférences de formation au niveau national dans le cadre de ce résultat. (Des activités similaires au niveau régional sont incluses dans les services contractuels ci-dessus).

Gestion du projet :

18. **Consultants internationaux** : \$195,000 de fonds FEM est alloué aux gestionnaires de projets internationaux qui à leur tour vont allouer in GEF 30% de leur temps à la gestion du projet (en mettant en exergue leur responsabilités techniques)
19. **Consultants locaux** : \$117,000 de fond du FEM est alloué pour supporter les frais d'assistance administratives par les membres du personnel du bureau principal de la gestion du projet (PMO).²² Qui se résume en 260 semaines au taux de \$250 par semaine pour un assistant financier et 260 semaines au taux de \$200 par semaine pour un assistant administratif.
20. **Services professionnels** : \$50,000 ont été budgétisés pour recruter les auditeurs externes pour mener l'audit annuel du projet.
21. **Equipement and fourniture** : \$30,000 en fond du FEM ont été alloués pour les services d'équipements et le mobilier pour PMO.
22. **Voyage** : un total de \$90,000 en fond du FEM a été budgétisé pour les voyages relatifs à la gestion des membres du personnel de PMO (trois visites par pays par an équivalent à \$1,000 par visite) pour permettre une coordination effective du projet entre le PMO et d'autres pays du site.
23. **Formation, ateliers et conférences** : \$233,818 ont été budgétisés pour la réception de l'atelier, les réunions du comité de pilotage annuel et des petits ateliers avec les actionnaires du projet afin de discuter sur les issues managériales et une mise en œuvre efficace.
24. **Fourniture du matériel de bureau** : un total de \$102,000 a été budgétisé pour la fourniture du matériel de bureau et les dépenses relatives au PMO, y compris le téléphone et l'internet

PARTIE IV: Accords de gestion

236. Les principales parties prenantes qui ont la responsabilité directe ou la participation à la gestion de projets sont énumérés comme suit : (i) les agences de mise en œuvre - PNUD et BAD ; (ii) l'agence d'exécution / partenaire d'exécution ; (iii) l'unité de gestion de projet; (iv) le Conseil du projet et (v) les partenaires sous contrat. Les rôles de chacune d'elles sont décrits ci-dessous.

237. **Le PNUD et la BAD** : le PNUD et la BAD seront responsables du suivi du projet, en veillant à ce que les jalons soient atteints. Ils entreprendront un suivi financier et technique dans le cadre de leurs fonctions de suivi.

²² La portion du temps restant du gestionnaire du projet et de son adjoint servira à la mise en œuvre efficace des composantes techniques.

En outre, ils seront responsables d' (i) établir un réseautage efficace entre les parties prenantes du projet, les organisations internationales spécialisées et la communauté des donateurs; (ii) faciliter la mise en réseau entre les parties prenantes à l'échelle du pays; (iii) examiner et faire des recommandations pour les rapports produits dans le cadre du projet; Et éventuellement (iv) établir et approuver les thématiques, en vue d'assurer le lien avec les objectifs politiques nationaux, la pertinence, l'efficacité et l'impartialité du processus décisionnel. Le PNUD sera chargé de la coordination avec les équipes de pays membres du réseau en vue d'intégrer leurs interventions au niveau des pays et financer, le cas échéant.

238. Organisme d'exécution / Partenaire d'exécution : La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) doit être considéré comme l'Agence d'exécution / Partenaire d'exécution du projet au tant qu'une organisation intergouvernementale créée par les chefs d'État d'Afrique Centrale comme une commission économique spéciale des États d'Afrique centrale (CEEAC). La COMIFAC est responsable de l'orientation, l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales dans dix pays membres (Burundi, Cameroun, République du Congo, Tchad, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Sao Tomé et Principe). La COMIFAC a été créée en 1999 et est basée à Yaoundé, au Cameroun. Conformément aux lignes directrices de programmation pour les projets soutenus par le PNUD, la COMIFAC signera le document de projet avec le PNUD et en rendra compte pour le décaissement des fonds et la réalisation de l'objectif et des résultats du projet, conformément aux plans de travail annuels convenus. En particulier, le COMIFAC, en tant que partenaire d'exécution, sera responsable des fonctions suivantes: (i) coordonner les activités pour assurer la livraison des résultats convenus; (ii) certifier les dépenses conformément aux budgets approuvés et aux plans de travail; (iii) faciliter, surveiller et rendre compte de la passation des intrants et de la validation des résultats; (iv) coordonner les interventions financées par le FEM / PNUD avec d'autres interventions parallèles, en particulier le projet PACEBCo (que CEEAC exécute); (V) approuver les documents d'appel d'offres pour les contractants; Et (vi) transmettre un rapport au PNUD sur la l'évolution et l'impact du projet, et; (Vii) passer les marchés et administrer les contrats pour des experts locaux et internationaux qualifiés qui répondent aux exigences formelles du PNUD / FEM et des ToR en question .

239. Les principales parties prenantes ayant la responsabilité directe ou participant à la gestion de projet sont les suivantes : (i) les agences de mise en œuvre - PNUD et BAD ; (ii) l'agence d'exécution / partenaire d'exécution ; (iii) l'unité de gestion du projet ; (iv) le Conseil du projet et (v) les partenaires sous contrat. Les rôles de chacun d'eux sont décrits ci-dessous.

240. Unité de gestion de projet (UGP) : L'administration générale des projets, la coordination avec les sites de démonstration du projet et les organisations concernées seront conduits par une UGP sous l'orientation générale du PB. L'UGP sera basé dans COMIFAC et situé à Yaoundé. L'UGP sera dirigé par un coordonnateur de projet, qui sera également un spécialiste principal des finances environnementales et économiques et un expert à long terme recruté par le projet qui cumulera les fonctions de gestion du projet tout en lui fournissant un soutien efficace. Le coordonnateur du projet sera assisté par deux techniciens : un expert en droit de l'environnement / politique et un expert en finances / planification environnementale. Au moins deux de ces experts devraient être recrutés dans la sous-région. L'UGP sera responsable de la gestion générale, du suivi et de la coordination de la mise en œuvre du projet conformément aux réglementations du PNUD relatives à la gestion des projets du PNUD / FEM. Plus précisément, ses responsabilités seront entre autres: (i) assurer la mise en œuvre professionnelle et rapide des activités et la transmission des rapports et autres produits identifiés dans le document de projet; (ii) coordonner et superviser des activités décrites dans le document de projet; (iii) préparer des termes techniques de référence pour tous les experts et sous-contractants à court et à long terme; (iv) gérer et soutenir toute administration financière pour réaliser les objectifs envisagés; (v) faciliter la communication et la mise en réseau des principaux acteurs au niveau national; (vi) organiser les réunions du PB; (vii) examiner et approuver des plans de travail financiers des partenaires d'exécution; (viii) suivre et soutenir les activités des partenaires d'exécution.

241. Le coordonnateur du projet sera responsable de la coordination administrative, financière et technique du projet et signalera les progrès accomplis dans le suivi des dispositifs ainsi que la réalisation des résultats du projet. Il/elle aura le pouvoir d'exécuter le projet au jour le jour pour le compte du PB. La responsabilité principale du Coordonnateur de projet est de s'assurer que le projet produit les résultats spécifiés dans le document de projet, le niveau de qualité requis et dans les limites de temps prescrites et le coût.

242. Le Conseil d'Administration du Projet. Le Conseil d'Administration du Projet (CAP) aura pour ultime objectif de prendre des décisions de gestion pour le projet, en particulier lorsque le coordonnateur du projet a

demandé de l'aide. Le conseil d'administration du projet joue un rôle essentiel dans le suivi et l'évaluation des projets par sa qualité tout en assurant ces processus et produits, passant par des évaluations pour améliorer le rendement, la responsabilisation et l'apprentissage en garantissant que les ressources requises sont engagées et arbitrées seulement en cas de conflit dans le projet ou chercher à négocier pour trouver une solution à tout problème avec des organismes externes. Le CAP est responsable de l'approbation du plan de travail annuel préparé par l'UGP. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD pour les résultats du projet, les décisions du Conseil d'Administration du projet seront prises conformément aux normes qui assureront la gestion des objectifs de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et la concurrence internationale efficace.

243. Le conseil d'administration du projet est établi lors de la création du projet. Il sera composé de représentants de : l'Unité de gestion de projet (en tant que Secrétariat); Les organismes d'exécution du FEM; L'agence d'exécution (COMIFAC); la BAD; Représentants de chacun des six pays participants, et plus principalement l'autorité responsable de la gestion des aires protégées, et enfin les représentants de la société civile. La présidence doit être rotative, par ordre alphabétique selon le nom du pays. Le CAP se réunira sur une base semestrielle et fournira des conseils généraux pour le projet tout au long de sa mise en œuvre .

244. Les partenaires responsables, y compris le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), WWF et d'autres partenaires à déterminer seront sous contrat pour produire les résultats spécifiques en tant que tels comme des activités sous-régionales, nationales et au niveau du site définies par le document de projet et élaborées dans des stratégies et plans de travail convenus et adoptés par le Conseil d'administration du projet. Dans le cas de RAPAC, qui fournit un cofinancement pour le projet, le soutien des contractants se concentrera sur le domaine de la formation au niveau régional, les leçons apprises, la diffusion et le soutien à la réplique. Le WWF qui fournit un cofinancement à plusieurs sites ciblés par le projet sera sous contrat pour fournir un support technique au niveau du site pour le développement des mécanismes de financement, plans d'affaires, etc. sur ces sites / paysages. Des accords similaires sont susceptibles d'être atteints avec d'autres ONG internationales actives dans des sites de démonstration de projets individuels. Enfin, les ONG locales et les organismes de coordination des sites du projet seront engagés pour assurer la coordination des activités au niveau du site et la participation des principales parties prenantes.

245. La structure organisationnelle du projet figure à l'annexe 7.3 du présent document.

PARTIE V: Cadre de suivi –évaluation

246. Le suivi et l'évaluation du projet seront menés conformément aux procédures établies par le PNUD et le FEM et seront fournis par l'équipe de projet et le bureau pays du PNUD (PNUD-CO Cameroun) avec le soutien de la Coordination régionale PNUD / FEM. Dans le cadre des résultats du projet dans la section II, il fournit des indicateurs de performance et d'impact pour la mise en œuvre du projet ainsi que leurs moyens de vérification correspondants. Les tableaux de bord financiers (Annexe 7.6) et l'outil de suivi pour la zone de correspondance SP-1 du FEM sur la biodiversité, y compris les outils de suivi de l'efficacité de la gestion au niveau du site (METT) (Annexe 7.7), seront tous utilisés comme instruments pour suivre les progrès considérés comme faisant partie du système de suivi et d'évaluation du projet.

247. Le plan de suivi/évaluation comprend : le rapport de démarrage, les examens de la mise en œuvre du projet, les rapports d'examen trimestriels et annuels, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale. Les sections suivantes décrivent les principales composantes du plan de suivi et d'évaluation et les estimations indicatives des coûts liées aux activités de Suivi/ Evaluation. Le plan de suivi et d'évaluation du projet sera présenté et finalisé dans le rapport de démarrage du projet suite à un réglage collectif des indicateurs, des moyens de vérification et la définition complète des responsabilités de Suivi / Evaluation du personnel du projet.

SUIVI ET REPORTAGE

Phase de lancement du projet

248. Un atelier de lancement du projet sera conduit avec l'équipe de projet complète, les responsables gouvernementaux compétents, les partenaires de cofinancement, le bureau de pays du PNUD (CO Cameroun) et

la représentation de l'Unité de coordination régionale PNUD-FEM, ainsi que le siège du PNUD-FEM le cas échéant.

249. L'objectif principal de cet atelier d'initiation sera d'aider l'équipe du projet à comprendre et à prendre en compte les buts et objectifs du projet, ainsi que de finaliser la préparation du premier plan de travail annuel du projet sur la base de la matrice logique du projet. Ce sera entre autres : l'examen du cadre logique (indicateurs, moyens de vérification, hypothèses), en donnant des détails supplémentaires au besoin, et sur la base de cet exercice, finaliser le plan de travail annuel (PTA) avec des indicateurs de performance précis et mesurables d'une manière compatible avec les résultats escomptés pour le projet.

250. En outre, le but et l'objectif de l'atelier de lancement (AL) sera d' : (i) introduire le personnel du projet avec l'équipe élargie PNUD-FEM qui soutiendra le projet lors de sa mise en œuvre, à savoir le CO Cameroun du PNUD et l'Unité de Coordination régionale responsable (UCR) du personnel; (ii) détaille les rôles, les services de soutien et les responsabilités complémentaires du personnel du PNUD - CO Cameroun et de L'UCP vis-à-vis de l'équipe du projet; (iii) fournir un aperçu détaillé des exigences de déclaration et de suivi /évaluation (S & E) du PNUD-FEM, en mettant particulièrement l'accent sur les examens annuels de mise en œuvre du projet (PIR) et la documentation connexe, le rapport annuel de projet (RAP), ainsi que les mi- évaluations terminologiques et finales. De même, l'atelier de lancement du projet donnera l'occasion d'informer l'équipe du projet sur la planification budgétaire liée au projet du PNUD, les examens budgétaires et la reformulation budgétaire obligatoire .

251. L'atelier de lancement offrira également à toutes les parties l'occasion de comprendre leurs rôles, leurs fonctions et leurs responsabilités dans les structures décisionnelles du projet, y compris les lignes de rapport et de communication, ainsi que les mécanismes de résolution des conflits. Les termes de référence pour le personnel du projet et les structures décisionnelles seront discutés à nouveau, au besoin, afin de clarifier les responsabilités de chaque partie pendant la phase de mise en œuvre du projet.

Responsabilités de suivi et événements

252. Une planification détaillée des réunions d'examen des projets sera élaborée par la direction du projet, en consultation avec les partenaires de mise en œuvre du projet et les représentants des parties prenantes et incorporée dans le rapport initial du projet. Un tel calendrier comprendra : (i) les délais provisoires pour les réunions du conseil de projet (ou les mécanismes de conseil et / ou de coordination pertinents) et (ii) les activités de suivi et d'évaluation liées au projet.

253. Le suivi quotidien des progrès de la mise en œuvre relèvera de l'Unité de gestion du projet (UGP) en fonction du plan de travail annuel du projet et de ses indicateurs. L'équipe du projet informera le CO Cameroun du PNUD des retards ou des difficultés rencontrés lors de la mise en œuvre afin que le soutien ou les mesures correctives appropriés puissent être adoptés à temps et y apporter les solutions.

254. L'UGP affinera les indicateurs de progrès et d'impact du projet en consultation avec l'équipe complète du projet lors de l'atelier de lancement avec l'appui du PNUD Cameroun et assisté par l'Unité de coordination régionale PNUD-FEM. Des cibles spécifiques pour les indicateurs de progrès de la mise en œuvre de la première année, ainsi que leurs moyens de vérification, seront développés lors de cet atelier. Ceux-ci seront utilisés pour évaluer si la mise en œuvre se déroule au rythme prévu et dans la bonne direction et fera partie du plan de travail annuel. Les agences d'exécution locales participeront également à l'atelier de création dans lequel une vision commune des objectifs globaux du projet sera établie. Les objectifs et les indicateurs pour les années suivantes seraient définis annuellement dans le cadre des processus internes d'évaluation et de planification entrepris par l'équipe du projet .

255. La mesure des indicateurs d'impact liés aux avantages globaux se fera selon les horaires définis dans l'atelier de lancement. La mesure sera effectuée par des sous-contractants ou ceux retenues avec des institutions compétentes (p. Ex. Couverture végétale par analyse d'images satellitaires ou plage d'habitats d'espèces importants par sondages) ou par des études spécifiques qui font partie des activités du projet, par exemple à travers des enquêtes de renforcement des capacités, ou des échantillonnages périodiques comme dans les cas d'exploitation illicite du bois.

256. Un suivi périodique des progrès de la mise en œuvre sera entrepris par le PNUD en RDC par le biais de réunions trimestrielles, ou plus souvent si nécessaire. Cela permettra aux parties de faire le point et de résoudre les problèmes liés au projet en temps opportun pour assurer une mise en œuvre harmonieuse des activités du projet.

257. Le PNUD CO, PNUD-FEM et l'UCP, le cas échéant, effectueront des visites régulières sur les sites sur le terrain, selon un calendrier convenu, pour être détaillés dans le rapport de lancement / plan de travail annuel du projet afin d'évaluer les progrès réalisés en projet de première main. Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration du projet (CAP) peuvent également accompagner, comme convenu par le CAP. Un rapport de visite sur le terrain sera préparé par l'UGP et diffusé au moins un mois après la visite de l'équipe du projet, de tous les membres du CAP et du PNUD-FEM.

258. Le suivi annuel se fera par le biais de l'examen annuel du projet mené conjointement par le CAP et d'autres parties prenantes, au besoin. Il s'agit de la plus haute réunion de niveau politique des parties directement impliquées dans la mise en œuvre d'un projet. La première de ces réunions aura lieu dans douze mois qui suivent le début de la mise en œuvre intégrale. L'UGP préparera un rapport de projet annuel (APR) et le soumettra au PNUD-Cameroun et au bureau régional du PNUD-FEM au moins deux semaines avant l'examen annuel pour examen et commentaires. Les examens annuels évaluent la performance du projet et le plan de travail annuel (PTA) pour l'année suivante. Les examens doivent se concentrer sur la mesure dans laquelle les progrès sont réalisés selon tout dispositif et veiller à ce que ceux-ci soient en droite ligne avec les résultats escomptés.

259. L'APR sera utilisée comme l'un des documents de base pour les discussions lors de la réunion annuelle d'examen. L'UGP présentera à l'APR lors de l'examen annuel, en soulignant les problèmes de politique et les recommandations prises par les participants. L'UGP informera également les participants de tout accord conclu par les intervenants lors de la préparation de l'APR sur la façon de résoudre les problèmes opérationnels. Des examens séparés de chaque composant du projet peuvent également être effectués si nécessaire et seront détaillés pendant le lancement de l'atelier.

260. L'examen des terminaux se déroule au cours du dernier mois des opérations du projet. L'UGP sera chargée de préparer le rapport final et de le soumettre au PNUD-Cameroun et à l'Unité de coordination régionale PNUD-FEM. Il doit être préparé en version préliminaire au moins deux mois avant l'examen final afin de servir de base aux discussions. L'examen final examinera la mise en œuvre du projet dans son ensemble, en accordant une attention particulière au fait que le projet a atteint ses objectifs escomptés et contribué à un plus large objectif environnemental. Il décidera si des actions sont encore nécessaires, en particulier en ce qui concerne la durabilité des résultats du projet, et doivent servir de véhicule pour que les leçons apprises puissent être prises en compte dans d'autres projets en cours de mise en œuvre ou de formulation.

261. L'examen final détermine s'il faut suspendre le décaissement ou si les critères de performance du projet ne sont pas respectés. Les points de repère seront développés lors de l'atelier de lancement, en fonction des taux d'accomplissement, et des évaluations qualitatives des résultats obtenus.

Rapport et suivi du projet

262. L'UGP, en collaboration avec l'équipe élargie PNUD-FEM, sera responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants qui font partie du processus de suivi. Les six premiers rapports sont obligatoires et strictement liés au suivi, tandis que les deux derniers rapports ont une fonction plus large ; la fréquence et la nature seront définies tout au long de la mise en œuvre.

263. Rapport initial (RI). Un rapport de démarrage du projet sera préparé immédiatement après l'atelier de lancement. Il comprendra un plan de travail annuel détaillé divisé en horaires trimestriels détaillant les activités et les indicateurs de progrès qui guideront la mise en œuvre pendant la première année du projet. Ce plan de travail comprendrait les dates des visites sur le terrain, des missions de soutien du PNUD-Cameroun ou de l'Unité de coordination régionale (URC) ou des consultants, ainsi que des délais pour les réunions des structures de prise de décision du projet. Le rapport comprendra également le budget détaillé du projet pour la première année complète de mise en œuvre, préparé sur la base du plan de travail annuel, et incluant les exigences de suivi et d'évaluation pour mesurer efficacement le rendement du projet pendant les 12 mois ciblés.

264. Le rapport initial comprendra un exposé plus détaillé sur les rôles institutionnels, les responsabilités, les actions de coordination et les mécanismes de rétroaction des partenaires liés aux projets. En outre, le rapport comprendra une section sur les progrès réalisés à ce jour sur les activités d'établissement et de démarrage des projets et une mise à jour de toute condition externe modifiée qui pourrait affecter la mise en œuvre du projet.

265. Lorsqu'il est finalisé, le rapport sera distribué aux partenaires du projet qui recevront une période d'un mois calendaire pour répondre aux commentaires ou des questions. Avant cette diffusion de l'IR, le Bureau pays du PNUD et l'Unité de coordination régionale du PNUD-FEM examineront le document.

266. Rapport annuel du projet (RAP). Le RAP est préparé par l'UGP. Il s'agit d'un rapport d'auto-évaluation par la gestion de projet au bureau de pays et contribue au processus de déclaration du bureau de pays et au Rapport annuel axé sur les résultats (ROAR), et constitue une contribution importante à l'examen annuel. Un RAP sera préparé pour la période couvrant une année civile avant l'examen annuel, afin de tenir compte des progrès réalisés dans le cadre du plan de travail annuel du projet et d'évaluer sa performance du projet tout en contribuant aux résultats escomptés grâce aux résultats et au travail de partenariat.

267. L'RAP comprend: (i) une analyse de l'exécution du projet au cours de la période considérée, y compris les produits et dispositifs et, dans la mesure du possible, des informations sur l'état du résultat; (ii) les contraintes rencontrées dans les progrès vers les résultats et les raisons de ces derniers; (iii) les trois (au plus) contraintes majeures à la réalisation des résultats; (iv) le Plan de Travail Annuel (PTA), et d'autres rapports de dépenses; (V) les leçons apprises; Et (vi) clarifier les recommandations pour une orientation future pour résoudre les problèmes importants du manque de progrès.

268. Examen de la mise en œuvre du projet (PIR). L'examen de mise en œuvre du projet est un processus de suivi annuel prescrit par le FEM. Ce rapport couvrira la période de l'exercice. Il est devenu un outil essentiel de gestion et de suivi pour les gestionnaires de projet et offre le principal moyen de bénéficier des leçons tirées des projets en cours. Une fois que le projet a été mis en œuvre pendant un an, un rapport de mise en œuvre du projet doit être complété par le CO avec l'équipe du projet.

269. Rapports de progrès trimestriels. Des rapports courts indiquant les principales mises à jour dans les progrès du projet seront fournis trimestriellement au bureau du pays local du PNUD et au bureau régional du PNUD-FEM par l'équipe du projet. Le format standard préparé par le PNUD-CO Cameroun et le bureau régional sera utilisé.

270. Rapports thématiques périodiques. À la demande du PNUD, du PNUD-FEM ou du partenaire d'exécution, l'équipe du projet préparera des rapports thématiques spécifiques, en mettant l'accent sur des questions spécifiques ou des domaines d'activité. La demande de rapport thématique sera fournie à l'équipe du projet sous forme écrite par le PNUD et indiquera clairement la ou les activités sur lesquelles il faudra s'appuyer. Ces rapports peuvent être utilisés comme une forme d'exercice de leçons apprises, un contrôle spécifique dans les domaines importants, ou des exercices de dépannage pour évaluer et surmonter les obstacles et les difficultés rencontrés.

271. Les rapports de suivi de l'ATLAS du PNUD : un rapport combiné de délivrance (RCD), résumant toutes les dépenses du projet, est obligatoire et devrait être publié trimestriellement. L'UGP doit l'envoyer à l'examen annuel et le partenaire d'exécution doit le certifier.

272. L'UGP prépare un plan de travail annuel (PTA). Il s'agit également d'un outil de suivi préparé en début d'année et mis à jour trimestriellement. Il comprend les objectifs et les dépenses par activité. Le PTA s'accompagne des journaux suivants :

- Le journal des difficultés est utilisé pour capturer et suivre l'état de tous les problèmes liés au projet tout au long de la mise en œuvre du projet. Il incombera à l'UGP de suivre, capturer et d'assigner des problèmes et de veiller à ce que tous les problèmes du projet soient correctement abordés ;
- Le journal des risques est maintenu tout au long du projet pour saisir les risques potentiels pour le projet et les mesures associées pour gérer les risques. Il incombera à l'UGP de maintenir et de mettre à jour le journal des risques en utilisant l'Atlas ; et
- Le journal des leçons apprises est conservé tout au long du projet pour recueillir des idées et des leçons basées sur de bonnes et mauvaises expériences et comportements. Il incombe à l'UGP de maintenir et de mettre à jour le journal des leçons apprises.

273. Rapport du projet final. Au cours des trois derniers mois du projet, l'équipe du projet préparera le rapport de fin du projet. Ce rapport détaillé résumera toutes les activités, les réalisations et les résultats du projet, les leçons apprises, les objectifs atteints ou non réalisés, les structures et les systèmes mis en œuvre, etc. et sera prise comme l'exposé définitif des activités du projet au cours de sa période d'exécution. Il proposera également des recommandations pour toute autre mesure qui devrait être nécessaire pour assurer la durabilité et la répliquabilité des activités du projet.

274. Rapports techniques. Les rapports techniques sont des documents détaillés couvrant des domaines spécifiques d'analyse ou des spécialisations scientifiques dans le cadre du projet global. Dans le cadre du rapport de démarrage, l'équipe du projet préparera un projet de liste de rapports, détaillant les rapports techniques qui devraient être préparés sur les principaux domaines d'activité au cours du projet et les dates d'échéance provisoires. Le cas échéant, cette liste de rapports sera révisée et mise à jour, et incluse dans les RAP suivants. Les rapports techniques peuvent également être préparés par des consultants externes et devraient être considérés comme analyses exhaustives et spécialisées de domaines de recherche clairement définis dans le cadre du projet et de ses sites. Ces rapports techniques représenteront, le cas échéant, la contribution substantielle du projet à des domaines spécifiques et seront utilisés dans les efforts visant à diffuser les informations pertinentes et les meilleures pratiques aux niveaux local, national et international. Les informations et les données générées à partir de ces rapports seront partagées avec les partenaires dans la Résultat 2.6 et, dans la mesure du possible, faire partie du système de gestion des connaissances développées dans le cadre du dispositif 1.5 et mis en œuvre dans le cadre du résultat 3.7.

275. Publications du projet. Les publications du projet formeront une méthode importante pour cristalliser et diffuser les résultats et les réalisations du projet. Ces publications peuvent être considérées comme des textes scientifiques ou informatifs sur les activités et les réalisations du projet, sous forme d'articles de revues, de publications multimédia, etc. Ces publications peuvent être basées sur des rapports techniques, en fonction de la pertinence, de la valeur scientifique de ces rapports, ou peuvent être pris comme résumés ou des compilations d'une série de rapports techniques et d'autres recherches. L'équipe du projet déterminera si l'un des rapports techniques mérite une publication officielle et sera également (en consultation avec le PNUD, le gouvernement et d'autres groupes d'acteurs concernés) planifier et produire ces publications dans un format cohérent et reconnaissable. Les ressources du projet seront définies et attribuées pour ces activités selon le cas et d'une manière proportionnée au budget du projet. L'atelier de lancement spécifiera le public cible et les types de publications qui seront produits dans le cadre du projet.

276. Le logo du FEM devrait apparaître sur toutes les publications pertinentes du projet, y compris, entre autres, le matériel de projet et d'autres achats avec des fonds du FEM. Toute citation dans les publications concernant les projets financés par le FEM devrait également faire allusion au FEM. Les logos des agences de mise en œuvre et d'exécution apparaîtront également sur toutes les publications. Lorsque d'autres agences et partenaires de projets ont apporté leur soutien (par cofinancement), leurs logos peuvent également figurer sur les publications du projet.

EVALUATION INDEPENDANTE

277. Le projet sera soumis à au moins deux évaluations externes indépendantes comme suit :

278. Évaluation à mi-parcours. Une évaluation à mi-parcours indépendante sera effectuée à la fin de la deuxième année de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès réalisés dans la réalisation des résultats et identifiera la correction des cours si nécessaire. Il mettra l'accent sur l'efficacité, l'effectivité et l'opportunité de la mise en œuvre du projet ; il mettra également en évidence les problèmes nécessitant des décisions et des actions; Et présentera les leçons initiales tirées de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion des projets. Les résultats de cet examen seront incorporés comme recommandations pour une mise en œuvre améliorée pendant la moitié finale du mandat du projet. L'organisation, les termes de référence et le calendrier de l'évaluation à mi-parcours seront décidés après consultation entre les parties au document de projet. Les termes de référence de cette évaluation à mi-parcours seront préparés par le bureau du PNUD au Cameroun sur la base des orientations de l'Unité de coordination régionale et du PNUD-FEM.

279. Évaluation finale. Une évaluation finale indépendante aura lieu trois mois avant la réunion d'examen final et se concentrera sur les mêmes problèmes que l'évaluation à mi-parcours. L'évaluation finale examinera également l'impact et la durabilité des résultats, y compris la contribution au renforcement des capacités et à la

réalisation des objectifs environnementaux mondiaux. L'évaluation finale devrait également fournir des recommandations pour les activités de suivi. Les termes de référence pour cette évaluation seront préparés par le bureau du PNUD Cameroun sur la base des orientations de l'Unité de coordination régionale et du PNUD-FEM.

CLAUSE D'AUDIT

280. L'audit sera effectué conformément à la réglementation financière et aux règles de financement du PNUD, aux politiques d'audit applicables en son sein.

PARTAGE DE CONNAISSANCES ET D'APPRENTISSAGE

281. Les résultats du projet seront diffusés à l'intérieur et au-delà des sites du projet grâce à un certain nombre de réseaux et de forums d'échange d'informations existants notamment :

- Le projet participera, si pertinent et approprié, aux réseaux parrainés par le PNUD / FEM, organisés pour le compte des hauts responsables travaillant sur des projets partageant des caractéristiques communes.
- Le projet identifiera et participera, si pertinent et approprié, aux réseaux scientifiques, politiques et / ou autres, susceptibles d'être utiles à la mise en œuvre du projet, ainsi que les leçons apprises.
- Le projet identifiera, analysera et partagera les leçons apprises qui pourraient être bénéfiques dans la conception et la mise en œuvre de projets futurs similaires. L'identification et l'analyse des leçons apprises sont un processus en cours, et la nécessité de disséminer ces leçons comme l'une des contributions centrales du projet est une obligation d'être diffusé au moins une fois tous les 12 mois. Le PNUD / FEM doit fournir un format et aider l'équipe du projet à catégoriser, documenter et dresser un rapport sur les leçons apprises. À cette fin, un pourcentage des ressources du projet devra être affecté à ces activités

Tableau 16: Plan de suivi / évaluation et budget

Type et activités de suivi/ évaluation	Parties responsables	Budget en dollar US Hormis de la durée de l'équipe du personnel du projet	Durée
Atelier de démarrage	UGP UNDP CO Cameroun PNUD /FEM	50,000	Pendant les deux premiers mois après le démarrage du projet
Rapport initial	Équipe du projet PNUD CO Cameroun	None	Immédiatement après l'atelier de démarrage du projet
Mesure des moyens de vérification pour les indicateurs de l'objectif du projet	L'UGP supervisera les études des d'institutions spécifiques et délègue les responsabilités aux membres compétents de l'équipe	A être finalisé pendant la phase du démarrage du projet. Cout indicatif : 200,000	Début, milieu et fin du projet
Mesure des moyens de vérification du progrès et le rendement du projet (évalués à la 1ere, 3eme, 5eme et 6eme année)	Suivi par l'équipe FEM et l'UGP Suivis effectués par les responsables régionaux sur le terrain et des IA locaux	Préparation du plan annuel de travail. Coût indicatif (12,000 par an) ; 60,000	Les rapports doivent être adressés au RAP/RIP en priorité annuellement en définissant le plan de travail annuel
RAP et RIP	Equipe du projet PNUD-CO Cameroun PNUD/FEM-UCP	Aucun	Annuellement
Revue annuelle	Hauts responsables gouvernementaux PNUD CO Cameroun Equipe du projet	Aucun	Chaque année contre reçu du RAPE

Type et activités de suivi/ évaluation	Parties responsables	Budget en dollar US Hormis de la durée de l'équipe du personnel du projet	Durée
	Unité de coordination PNUD /FEM		
Réunions du conseil d'administration du projet	UGP PNUD CO Cameroun	Aucun	Suivant le démarrage du projet et au moins une fois l'an
Rapport du statut périodique	Equipe du projet	30,000	À être déterminé par l'équipe du projet and PNUD CO
Évaluation externe à mi-parcours	Equipe du projet PNUD- CO Cameroun Unité de coordination régional PNUD /FEM Consultants externes (i.e. équipe d'évaluation)	70,000	Mis –parcours de la mise en œuvre du projet
Évaluation externe finale	Equipe du projet PNUD- CO Cameroun Unité de coordination régional PNUD /FEM Consultants externes (i.e. équipe d'évaluation)	120,000	A la fin de sa mise en œuvre
Rapport de fin	Equipe du projet PNUD- CO Cameroun Consultants externes	Aucun	Au moins un mois avant la fin du projet
Forum de partage des leçons	Equipe du projet PNUD- CO Cameroun Unité de coordination régional PNUD /FEM (Suggestion des meilleurs pratiques, etc.)	30,000 (en moyenne 6,000 par an)	Annuellement
Audit	PNUD- CO Cameroun Equipe du projet	40,000 (en moyenne 8,000 par an)	Annuellement
Visites des sites sur le terrain (les frais de déplacement du personnel du PNUD seront imputés aux frais d'IA)	PNUD bureau de pays Cameroun PNUD- CO Cameroun Unité de coordination régionale (le cas échéant) Représentants des gouvernements	Payé à partir des frais d'IA et du budget opérationnel	Annuellement
COUT TOTAL INDICATIF Hormis l'équipe du projet, le personnel du PNUD et les charges liées au voyage		US\$ 600,000	

PARTIE VI: Contexte juridique

282. Ce document, ainsi que celui du CPAP signé conjointement par le gouvernement et le PNUD constituent ensemble un document de projet tel que mentionné dans la SBAA [ou un autre accord de gouvernance approprié] et toutes les dispositions CPAP s'appliquent à ce document.

283. Conformément à l'article III de l'Accord standard d'assistance de base, la responsabilité de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel, ses biens, ainsi que de la propriété du PNUD en détention provisoire, incombe au partenaire d'exécution.

284. Le partenaire d'exécution doit :

- Mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité en tenant compte de la situation de sécurité dans le pays où le projet est exécuté ;
- Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

285. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en mis place et de proposer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié tel qu'indiqué ci-dessous est considéré comme une violation de cet accord.

286. Le partenaire d'exécution s'engage à faire tous les efforts raisonnables pour ne s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçus conformément au document de projet n'est utilisé pour fournir un soutien aux personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tout montant fourni par le PNUD ci-dessous ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité mis sur pied par la résolution 1267 (1999). On peut accéder à la liste via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus en vertu du présent document de projet.

PARTIE VII: Annexes

7.1. Analyse des risques

Journal des risques

(Voir les conditions de livraison u journal des risques pour son but et son utilisation)

Intitulé du projet : Partenariats pour la conservation de la biodiversité :	ID du prix :	Date :
Intégration dans le paysage agricole		

#	Description	Date Identifié	Type	Impact & Probabilité	Mesures à prendre / Réponses de gestion	Propriétaire	Soumis et mis à jour par	Dernière mise à jour	Statut
1	Détérioration des conditions politiques et économiques	Mai 2009	Politique	Probabilité = 3 Impact = 3	Continuer les activités du projet car le projet cherche à servir de modèle pour le financement à long terme des aires protégées dans les pays où l'incertitude politique et les contraintes économiques empêchent actuellement le gouvernement d'allouer des ressources adéquates aux activités de conservation.	Coordonnateur du projet	Equipe de conception du projet		
2	Augmentation de la perte et de la dégradation de la forêt en raison des effets climatiques	Mai 2009	Environnemental	Probabilité = 2 Impact = 4	Ce risque est clairement plus important à moyen et à long terme. Des efforts complémentaires pour maintenir la résilience et la connectivité entre les écosystèmes forestiers au niveau du paysage seront essentiels pour maintenir la biodiversité des AP au long terme. Le projet contribuera à cet effort grâce au soutien au partage des revenus de la communauté (résultat 1.4). En outre, les interventions associées dans le bassin du Congo contribueront à analyser les principales vulnérabilités et les mesures d'adaptation possibles.	Coordonnateur du projet	Equipe de conception du projet		
3	L'attribution des ressources budgétaires aux fonds fiduciaires nationaux et régionaux reste est basse	Mai 2009	Politique	Probabilité = 3 Impact = 3	Le projet bâtira un travail d'évaluation économique environnementale pour développer un business en faveur du financement gouvernemental des aires protégées. Il tentera de tirer parti des résultats de ce travail afin d'encourager l'intégration des allocations de financement des AP dans la planification nationale. Parallèlement, l'émergence de nouveaux marchés pour la conservation, également soutenus par le projet, aidera à modifier le calcul des coûts et des bénéfices	Coordonnateur du projet	Equipe de conception du projet		

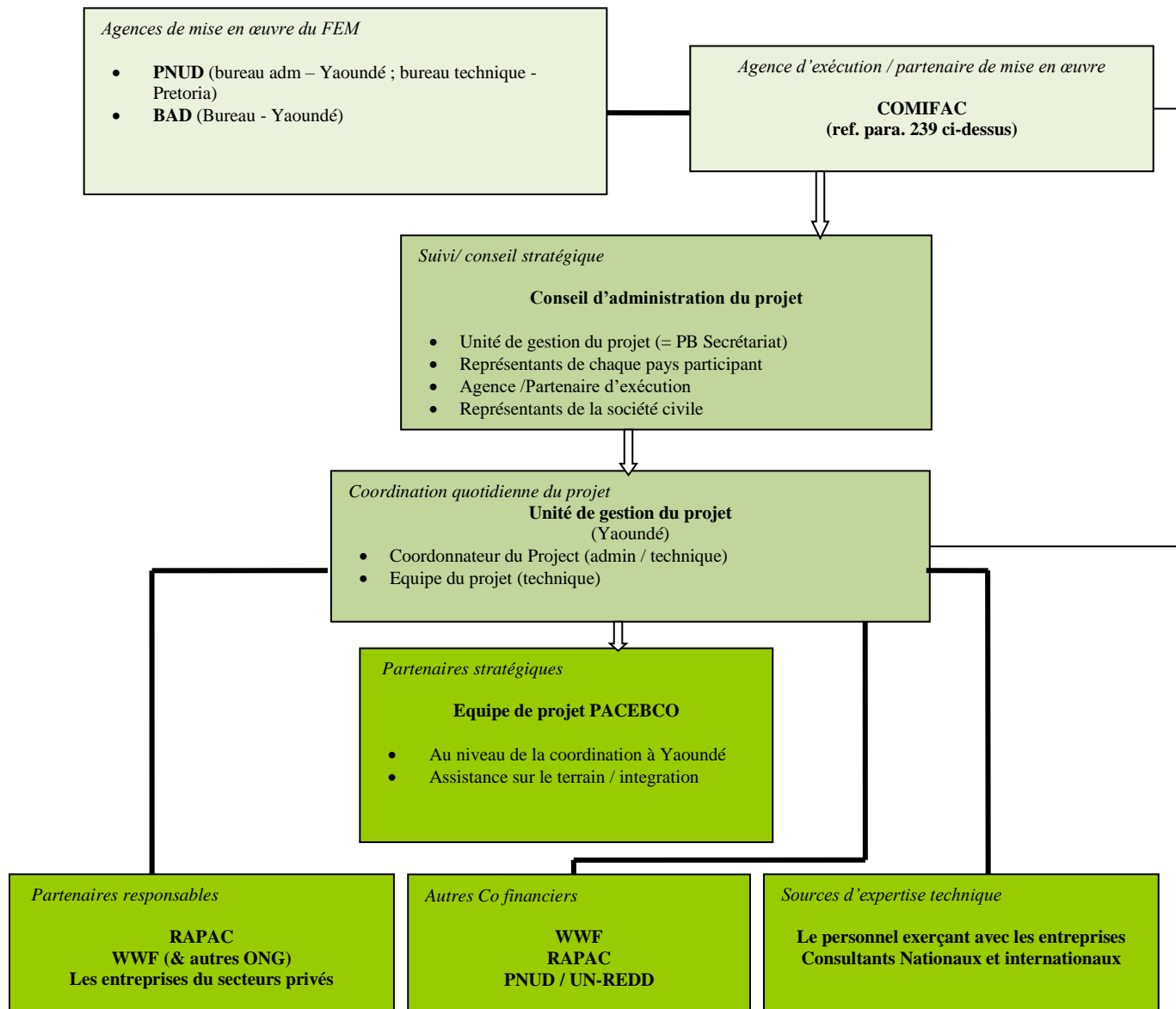
#	Description	Date Identifié	Type	Impact & Probabilité	Mesures à prendre / Réponses de gestion	Propriétaire	Soumis et mis à jour par	Dernière mise à jour	Statut
					concernant les allocations budgétaires pour la gestion des AP.				
4	La communauté internationale et les investisseurs privés sont réticents à fournir des ressources pour la conservation de la biodiversité	Mai 2009	Politique	Probabilité = 2 Impact = 3	Proposer des mécanismes institutionnels qui renforcent la gouvernance environnementale, la transparence et la crédibilité maximale. Construire des partenariats avec différents groupes tels que le secteur privé.	Coordonnateur du projet	Equipe de conception du projet		
5	Le manque d'action de la part des processus internationaux pour faciliter les flux de capitaux pour REDD + pouvant générer des flux financiers externes sous-optimaux pour une gestion équitable des AP	Mai 2009	Politique	Probabilité = 3 Impact = 3	Le projet identifiera et aidera à développer de multiples sources financières pour la capitalisation des fonds d'affectation spéciale en particulier et le financement des AP en général.	Coordonnateur du projet	Equipe de conception du projet		
6	Des mécanismes innovants mis à l'essai, tels que les PES, les échecs des risques en raison de l'absence de marché ou d'une mauvaise gouvernance	Mai 2009	Politique	Probabilité = 3 Impact = 3	Le projet visera à développer de multiples canaux pour le financement des AP, en réduisant les risques posés par l'échec d'une approche unique	Coordonnateur du projet	Equipe de conception du projet		
7	L'augmentation des menaces auxquelles sont confrontées les AP en raison des activités sectorielles et / ou des tendances démographiques réduisant leur financement	Mai 2009	Economique	Probabilité = 2 Impact = 3	Ce risque peut nécessiter une action du gouvernement qui va au-delà de l'augmentation du financement des AP pour faire face aux risques à la source. Le fait que ce projet soit développé dans le cadre d'un partenariat multi donateurs et dans des cadres régionaux axés sur l'amélioration de la gouvernance forestière permet d'atténuer ce risque	Coordonnateur du projet	Equipe de conception du projet		
8	La mobilisation des ressources devient une fin en elle-même	Novembre 2010	Economique	Probabilité = 2 Impact = 3	Le suivi de l'état des écosystèmes et des espèces est intégré au niveau objectif et à l'un des résultats du projet. Cela vise à assurer la	Coordonnateur du projet	Equipe de conception du projet		

#	Description	Date Identifié	Type	Impact & Probabilité	Mesures à prendre / Réponses de gestion	Propriétaire	Soumis et mis à jour par	Dernière mise à jour	Statut
	plutôt qu'un moyen de soi				mobilisation des ressources : (i) canalisé pour la conservation, et (ii) réduit les charges excessives				
9	Expertise locale limitée pour mener à bien leur mise en œuvre et / ou suivi	Novembre 2010	Capacité	Probabilité = 3 Impact = 3	Pour la mise en œuvre du projet, une combinaison d'expertise nationale et internationale est envisagée pour fournir les compétences techniques et les compétences nécessaires. Cependant, cette expertise externe n'est pas jugée durable et le soutien comprendra le transfert de connaissances, le mentorat et la formation du personnel du système des PA. La formation sur le tas, la formation professionnelle et le renforcement des capacités constitueront une activité de projet importante pour intégrer de nouvelles connaissances et compétences au sein du personnel du système des AP.	Coordonnateur du projet	Equipe de conception du projet		

7.2. Termes de références pour les principaux responsables du projet

Intitulé du poste/	Tâches à effectuer
Pour la gestion du projet	
Local Consultants I	
Assistant Financier	<p>Sous la supervision du chef de projet, il est responsable de tous les aspects de la gestion financière du projet</p> <p>Organiser le contrôle des dépenses budgétaires en préparant les documents de paiement et en compilant les rapports financiers ;</p> <p>Tenir le journal de décaissement du projet ;</p> <p>Contrôler l'utilisation d'équipements non consommables (tenue de dossiers, établissement d'inventaires réguliers);</p>
Assistant Administratif	<p>Fournir un soutien administratif général pour assurer le bon déroulement de l'unité de gestion de projet ;</p> <p>Fournir un soutien logistique du projet au gestionnaire de projet et aux consultants de projet dans la réalisation de différentes activités de projet (formations, ateliers, consultations auprès des parties prenantes, etc.) ;</p> <p>Lors des visites d'experts étrangers, organiser le soutien aux visas, le transport, l'hébergement des hôtels, etc.</p> <p>Conserver les fichiers avec des documents de projet, des rapports d'experts</p> <p>Rester en contact régulier avec les experts et les consultants du projet pour les informer sur les détails et les changements du projet ;</p> <p>Fournir la traduction anglaise au besoin ;</p> <p>Projet de correspondance et documents ; Finaliser la correspondance de nature administrative ; Modifier les rapports et autres documents pour connaître l'exactitude de la forme et du contenu ;</p> <p>Organiser le voyage en service ;</p> <p>Agir sur les enquêtes téléphoniques, les transmissions par télécopie, par courrier électronique, et coordonner les rendez-vous ;</p> <p>Organiser et coordonner l'approvisionnement en services et biens dans le cadre du projet.</p> <p>Effectuer toute autre tâche administrative requise par le gestionnaire de projet.</p>
Consultants internationaux	
Coordonnateur de projet / expert senior en finances environnementales (30% de son temps consacré à la gestion)	<p>Superviser et coordonner le projet pour s'assurer que ses résultats sont conformes au Document de Projet et aux règles et procédures établies dans le Manuel de programmation du PNUD ;</p> <p>Assurer un flux d'information adéquat, des discussions et des commentaires parmi les différents acteurs du projet ;</p> <p>Assurer l'adhérence au plan de travail du projet, préparer les révisions du plan de travail, si nécessaire ;</p> <p>Préparer les rapports trimestriels d'avancement des projets du FEM, ainsi que tout autre rapport demandé par l'Agence d'exécution et le PNUD ;</p> <p>Guider le travail des consultants et des sous-traitants et superviser le respect du plan de travail convenu ;</p> <p>Maintenir des contacts réguliers avec le bureau de pays du PNUD et le directeur national du projet sur les questions de mise en œuvre des projets de leurs compétences respectives ;</p> <p>Assumer la responsabilité globale des objectifs financiers de la réunion énoncés dans les plans de travail annuels convenus, les rapports sur les fonds du projet et la tenue de dossiers ;</p> <p>Assurer la liaison avec les partenaires du projet pour s'assurer que leurs contributions de cofinancement sont fournies dans les conditions convenues ;</p> <p>Assumer la totale responsabilité de dresser un rapport sur les progrès réalisés par le projet vis-à-vis des indicateurs dans le cadre logique ;</p>

Intitulé du poste/	Tâches à effectuer
	Entreprendre toute autre action liée au projet tel que demandé par le PNUD ou l'agence d'exécution .
Pour une assistance technique	
Consultants Internationaux	
Coordinateur de projet / expert supérieur en finances environnementales (70% de son temps consacré aux responsabilités techniques)	Les principaux domaines de responsabilité technique sont entre autres : Stratégies de durabilité financière au niveau du système des AP Mécanismes de revenus durables Mécanismes de décaissement / affectation durable Renforcement des capacités pour une finance durable Comptabilité Systèmes de gestion financière
Expert en droit et politique environnementales	Les principaux domaines de responsabilité technique sont entre autres : Stratégies de durabilité financière au niveau du système des AP Lois, politiques et règlements pour un financement durable Sensibilisation et consensus Mécanismes de revenus durables Rôles et responsabilités institutionnels Mécanismes de décaissement / affectation durable Renforcement des capacités pour une finance durable
Expert en finance / planification environnementales	Les principaux domaines de responsabilité technique sont entre autres : Stratégies de durabilité financière au niveau du système des AP Mécanismes de revenus durables Mécanismes de décaissement / affectation durable Renforcement des capacités pour une finance durable Business plan Systèmes de gestion financière



7.3. Structure Organisationnelle du projet

7.4 Évaluations de faisabilité des instruments, en fonction des conditions requises

1. PWS

Le processus de la table ronde de Chatham House, dirigé par le DFID sur les modèles alternatifs et les mécanismes de financement pour l'utilisation durable des forêts en République démocratique du Congo a identifié le paiement des services de bassins hydrographiques (PWS) comme un potentiel en Afrique centrale en général²³, en stipulant que même s'il existe un grand potentiel pour développement des programmes de PSE en RDC ... des obstacles importants devront être surmontés²⁴, notamment les politiques, les institutions et la gouvernance. Le récent rapport sur l'état des forêts du bassin du Congo souligne également les opportunités et les barrières associées au développement de PWS dans la sous-région²³.

PWS ont le potentiel de générer des fonds non seulement pour les autorités de gestion des AP, mais aussi pour les communautés locales qui vivent dans et autour des AP. Une préoccupation importante en ce qui concerne la durabilité est toutefois que la base juridique pour l'élaboration de tels contrats ou accords entre les fournisseurs de services de bassins versants et les bénéficiaires restent incertaines dans la plupart des pays de la sous-région. En outre, les droits fonciers et de propriété peu clairs peuvent entraver le développement des marchés dans les services de bassins hydrographiques²⁴.

Le développement de modèles de PWS serait réalisable dans le cadre du projet - bien que ce ne soit pas un processus simple et prendra généralement plusieurs années pour que tout accord soit atteint. Dans la plupart des cas, il faudra générer des connaissances techniques sur les liens entre l'état de l'écosystème, la qualité et la quantité de l'eau en aval - ces données sont pour la plupart faibles pour les bassins hydrographiques dans le bassin du Congo²⁵. L'identification de la volonté des acheteurs à disposer des services de bassins hydrographiques, puis la négociation des accords PWS est généralement un processus complexe et long. Dans le bassin du Congo, il est préoccupant de faire passer les coûts supplémentaires de PWS sur les consommateurs pauvres. Une étude antérieure sur les mécanismes de financement forestier dans le bassin du Congo, réalisée par le WWF en 2002, a également révélé que « le potentiel pour ce type de paiement du service environnemental à l'heure actuelle est très limité en raison de la faible capacité des utilisateurs à payer²⁵ ».

Les PWS semblent être acceptables pour les principaux acteurs du projet, et d'autres organisations ont des synergies considérables avec les initiatives prévues ou en cours d'exécution. Les PWS ont été mis en évidence en tant que mécanisme générant des revenus avec un grand potentiel dans tous les pays visités. Plusieurs organisations (gouvernementales et non gouvernementales) ont exprimé leur intention de développer des PWS dans le cadre de grandes initiatives de conservation, mais ont déclaré qu'elles ne savaient pas comment s'y prendre. En cas de succès, il faudrait que les PWS puissent être reproduites dans divers sites des AP de la sous-région. Cependant, cela dépend des sites de démonstration du projet, y compris les AP qui protègent les importants bassins hydrographiques qui soutiennent les utilisations commerciales de l'eau en aval.

Dans l'ensemble, il semblerait qu'il existe un potentiel définitif pour le développement de PWS en tant que mécanisme de génération de revenus dans le cadre du projet. Cependant, compte tenu des facteurs identifiés ci-dessus, les simples systèmes de PWS à acheteur unique sont considérés comme les plus réalisables pour un développement ultérieur par le projet, impliquant des paiements auprès d'utilisateurs d'eau commerciaux plus importants situés en aval des AP.

Les importantes conditions favorables qui doivent être abordées par le projet, sont entre autres :

²³ Lescuyer, G., Karsenty, A. and R. Eba'a Atyi. 2009. Un nouvel outil de gestion durable des forêts en Afrique Centrale: Paiement des services environnementaux. In de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. and P. Mayaux (eds). Les forêts du Bassin du Congo – Etat des forêts 2008. Bureau de publication de l'Union Européenne, Luxembourg.

²⁴ Tchifo Lontsi, R. 2008. Potentialités de paiement des mécanismes des services environnementaux dans les forêts du Bassin du Congo : cas de la conservation de la biodiversité. Thèse présentée pour par un étudiant en foresterie tropicale internationale, Faculté des sciences forestières et l'écologie du bois, Université Georg-August, Goettingen.

²⁵ Moye, M. and B. Carr-Dirick. 2002. Rapport sommaire : Etude de faisabilité sur les mécanismes de financement d'une gestion durable de la conservation dans les forêts d'Afrique. WWF Centre de conservation financière, Washington DC. Ceci est aussi observé à Lescuyer, G. 1998. Globalization of Environmental Monetary Valuation and Sustainable Development: An Experience in the Tropical Forest of Cameroun. Journal International sur le Développement durable 1(1): 115-133

- **Juridique.** Le PWS doit être soutenu par des accords juridiquement contraignants. Pour que ces accords soient efficaces, les droits des parties – que ce soit les particuliers, des ménages, des communautés ou des organismes gouvernementaux – doivent utiliser, gérer et bénéficier des ressources qui fournissent les services clairement définis. Il est donc important que toutes les parties aient la capacité juridique de conclure des contrats et de posséder, de gérer et de bénéficier des avantages de l'utilisation des terres et des ressources naturelles

Il faut donc tenir compte de deux considérations juridiques principales : le droit des contrats et la mesure dans laquelle les dispositions légales dans les pays du bassin du Congo couvrent les prestataires et les utilisateurs des bassins hydrographiques et les lois existantes relatives au droit de posséder, de gérer et de bénéficier de la terre et de l'environnement des ressources qui y s'y trouvent. Ce dernier risque, dans de nombreux pays du projet, d'être un obstacle potentiel aux PWS impliquant les communautés locales. Dans de nombreux cas, les droits, le foncier et l'accès aux terres et aux ressources dans les AP et les zones adjacentes aux AP sont toujours détenus par l'État et les droits des communautés locales restent incertains. Lorsque le PWS a été développé dans d'autres parties du monde, les pays ont souvent jugé nécessaire d'élaborer une nouvelle législation qui traite spécifiquement de PWS.

- **Institutionnel et administratif.** Les PWS nécessitent de nouveaux systèmes pour la collecte, l'exécution et le décaissement des revenus. Comme ils sont essentiellement des instruments basés sur le marché qui relient les paiements à des utilisations spécifiques des terres et des ressources, il est primordial que ces mécanismes permettent de distribuer rapidement et facilement les revenus aux fournisseurs de services de bassins hydrographiques.

Dans la plupart des pays du bassin du Congo, les arrangements actuels pour la collecte, la rétention du site et la répartition des revenus des AP ne sont pas efficaces et, dans certains cas, n'ont pas de transparence. Il est courant que les frais d'utilisation et les revenus des terres / ressources soient remis au Trésor central, plutôt que d'être affecté ou retenu sur place. Un PWS réussi dépendra d'un système administratif qui permet aux bénéficiaires identifiés dans un lieu spécifique de recevoir des sommes convenues d'argent régulièrement. Il nécessite également un suivi et une application adéquats de la fourniture de services de bassins hydrographiques et des paiements qui en découlent.

- **Technique et informationnel.** Le manque d'informations hydrologiques sur le bassin du Congo dans son intégralité et pour les bassins hydrographiques spécifiques à son sujet demeure un obstacle majeur au développement de PWS. Avant que l'accord de PWS puisse être négocié et convenu, il est nécessaire d'avoir des preuves suffisantes qu'il y aura un bénéfice hydrologique tangible généré par la conservation des écosystèmes. Il est probable que le développement de tout système PWS dans le cadre du projet nécessitera une recherche sur les liens hydrologiques-écologiques associés aux AP particulières et éventuellement sur la valeur économique des services de bassins versants fournis.

Une autre contrainte d'information concerne les coûts de la fourniture de services d'écosystème des bassins hydrographiques. Attendu que, dans le cas des autorités des AP en tant que fournisseur de services de bassins hydrographiques, cela concerne principalement le budget annuel de l'AP, la compréhension des coûts de fourniture (en particulier les coûts d'opportunité) est beaucoup plus complexe en ce qui concerne les propriétaires fonciers et des communautés vivant à l'extérieur des AP.

- **Capacité et sensibilisation.** Le développement de PWS nécessite non seulement une information technique détaillée (mentionnée ci-dessus), mais aussi un mécanisme relativement nouveau dans la sous-région. Jusqu'à présent, il n'y a qu'une capacité limitée à concevoir, à développer et à négocier les PWS. Il est probable que le projet puisse entreprendre des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sur ces sujets parmi les institutions qui seront responsables de la gestion des systèmes des PWS. En outre, la volonté des acheteurs et des vendeurs de bassins versants de s'impliquer dans les systèmes de PWS et de les maintenir à plus long terme nécessitera probablement des efforts considérables pour sensibiliser aux liens entre l'hydrologie, l'écologie, l'utilisation des terres et la préservation de l'écosystème
- **Négociation.** Les PWS réussis nécessitent des vendeurs et des acheteurs qui disposent des services de bassins hydrographiques. Ces derniers sont souvent difficiles à identifier et à convaincre. Bien que de nombreux groupes, les entreprises et les particuliers des pays du bassin du Congo bénéficient des services de bassins versants fournis par les AP, tous ne sont pas prêts ou capables de payer pour ces services. Dans tous les pays du projet, il existe également des inquiétudes quant à l'introduction d'un nouveau paiement pour un bien ou un

service qui pourrait avoir un impact négatif sur les pauvres. Il est probable que des efforts considérables devront être investis dans la recherche d'industries ou d'entreprises disposées à s'engager dans des accords de PWS.

Même lorsqu'un acheteur a été trouvé, un investissement substantiel de temps est généralement nécessaire pour négocier des accords entre acheteurs et vendeurs et s'entendre sur les systèmes de distribution des revenus entre les vendeurs. Il est probable que le projet soutienne les processus de dialogue et de négociation entre les gestionnaires de l'AP et les utilisateurs de l'eau, avant d'élaborer des schémas SPP spécifiques.

2. REDD, y compris les marchés volontaires

À l'heure actuelle, il est extrêmement difficile de juger de la praticabilité, de la durabilité ou de la rentabilité de REDD en tant que source de revenus de l'AP à inclure dans le projet. Les pays du bassin du Congo sont encore aux premiers stades du développement des systèmes dans lesquels REDD / REDD + sera mis en œuvre à des niveaux nationaux (et éventuellement aussi régionaux), y compris les institutions, les arrangements juridiques et les modalités de financement par lesquels les paiements REDD seront gérés et administrés. En même temps, quant au montant du financement REDD qui sera mis à disposition de la communauté mondiale, son calendrier de la conservation de l'AP sera inclus dans les accords REDD / REDD +. Beaucoup de décisions doivent être prises avant que REDD / REDD + puisse être considéré comme un mécanisme réalisable pour le financement de l'AP, et il existe de nombreux facteurs et incertitudes à prendre en considération

Malgré cette incertitude, il ne fait aucun doute que REDD pourrait générer des avantages considérables pour le financement des AP. À l'heure actuelle, le principal potentiel est de financer les initiatives de conservation dans le paysage élargi de l'AP, par exemple dans les zones tampons. REDD + peut, s'il est convenu, augmenter des opportunités de génération des revenus dans les AP.

Comme il existe un certain nombre de projets bénévoles en matière de carbone actuellement en cours, il existe également un potentiel relativement favorable de synergie et d'apprentissage des leçons à partir ces autres initiatives. Les gouvernements, les ONG de conservation et le secteur privé ont tous exprimé leur intérêt pour les compensations de carbone forestier, de sorte qu'il semble y avoir un accord général. Cependant, la répliquabilité devrait être limitée aux AP et aux régions environnantes qui ont le potentiel et le besoin de reboisement et de boisement.

Pour les raisons ci-dessus, et en raison de sa forte importance pour les programmes de conservation nationaux et régionaux dans la sous-région, il est considéré comme un mécanisme de génération de revenus avec une grande aptitude à être inclus dans le projet.

Les conditions favorables, qui doivent être abordées par le projet sont entre autres d'ordre :

- **Juridique, institutionnel, administratif et de capacité.** Bien que tous les pays du bassin du Congo aient préparé, ou soient en train de préparer des systèmes nationaux de distribution des avantages et plans REDD, ceux-ci restent encore insuffisants. Un ensemble de questions juridiques, institutionnelles et administratives doit toujours être répondu et des systèmes appropriés ne doivent pas encore être mis en place. Jusqu'à ce que les pays du projet aient progressé dans le développement de leurs systèmes nationaux REDD, le cadre plus large dans lequel le financement REDD pourrait ou non être disponible pour la gestion de l'AP dans le cadre du projet ne peut être connu. Il est peu probable que la période prévue pour le projet lui permette d'avoir une influence significative sur les processus actuels, bien qu'il soit possible de fournir des leçons importantes pouvant influencer leur évolution future.
- **Technique, informationnel et de négociation.** De nombreuses informations techniques en termes de lignes de base, de quantification et de mesure des stocks de carbone, etc., sont encore nécessaires avant que REDD ne devienne une proposition durable dans la sous-région. Les négociations avec la communauté internationale sur le montant du financement et les conditions de paiement sont encore à finaliser. Deux autres problèmes, à résoudre encore, ont une incidence particulière sur la façon dont le projet traite de REDD comme source de revenus pour les AP - ceux-ci concernent essentiellement des questions relatives à REDD +, à l'additionnalité et aux co-avantages.

L'acceptation de REDD + (c'est-à-dire si l'on inclut la conservation et l'amélioration des stocks de carbone dans les forêts existantes, en plus de la déforestation / la dégradation des forêts) et les modalités de son fonctionnement par rapport aux AP, doivent encore être décidées. La façon dont ce sujet sera finalement traité

aura des implications majeures sur la mesure dans laquelle le projet peut exploiter les paiements REDD pour générer des revenus pour les AP.

En même temps, et aussi en ce qui concerne l'additionnalité, il existe encore un débat sur la question de savoir si les sites qui reçoivent déjà des paiements pour la fourniture d'autres services éco systémiques (tels que PWS) seraient éligibles aux paiements REDD. Étant donné que le projet devrait se concentrer sur le développement de plusieurs mécanismes de revenus dans chaque site pilote, les résultats de ces discussions seront essentiels pour déterminer le potentiel de développement REDD dans des AP.

3. Compensations de la biodiversité

La mise en œuvre des compensations de la biodiversité devrait être effective dans les pays du bassin du Congo - comme en témoigne l'existence de plusieurs programmes en cours. Le principal rôle des industries extractives (en particulier le pétrole, l'exploitation minière et l'exploitation forestière) dans l'économie de la sous-région et le réseau d'infrastructure en pleine expansion présentent des opportunités définitives pour construire de tels accords dans de nouvelles concessions et plans de développement et permettent également la réplique d'un grand nombre de sites et de pays des AP. Les entreprises multinationales en général, manifestent leur volonté d'augmenter les investissements pour maximiser leurs avantages environnementaux, sociaux et économiques et atténuer les effets²⁶ néfastes. Les compensations en matière de biodiversité sont également largement durables en termes politiques et institutionnels, car dans tous les pays, les garanties environnementales et sociales et les exigences en matière de compensation sont consacrées par la loi.

Avec la volonté du développeur, les compensations de biodiversité sont assez simples à négocier, ce qui signifie qu'il est réaliste de s'attendre à ce qu'elles soient réalisables dans un délai relativement court du projet. Le fait que de nombreux organismes de conservation et plusieurs donateurs de développement poursuivent des arrangements similaires impliquent des expériences préexistantes et des synergies considérables avec d'autres initiatives déjà en cours. Jusqu'à présent, les ministères, les ONG de conservation et le secteur privé eux-mêmes ont tous indiqué leur large soutien aux compensations de biodiversité (bien qu'il soit intéressant de noter que le développement des grandes infrastructures et des industries extractives elles-mêmes n'est pas soutenu à l'unanimité par le secteur des ONG).

Les compensations de la biodiversité ont été identifiées comme un mécanisme de génération de revenus avec un potentiel élevé de développement dans le projet. Les développeurs d'exploitation minière, de pétrole et de grandes infrastructures semblent offrir les meilleures opportunités pour ces activités.

Les conditions favorables, qui doivent être abordées par le projet sont entre autres d'ordre :

- **Juridique.** Les obstacles juridiques potentiels sont susceptibles de se rapporter plus à la négociation des modalités des accords de compensation de la biodiversité que du développement des compensations de biodiversité de manière générale. C'est parce que les compensations de biodiversité sont entreprises sur une base volontaire plutôt que obligatoire. Le fait que la plupart des pays du bassin du Congo contiennent une législation nécessitant une forme de compensation environnementale et d'atténuation peut aider à encourager les entreprises à s'engager dans des compensations de biodiversité, mais n'est pas très nécessaire pour elles.
- **Administratives.** Une fois que les compensations de la biodiversité ont en principe été convenues et qu'un accord formel a été conclu, ils nécessitent l'élaboration d'un mécanisme permettant d'administrer les fonds qui en résultent. Bien que cela ne présente pas de problèmes majeurs, des difficultés surviennent dans l'administration des fonds de compensation de la biodiversité dans la sous-région: par exemple, avec la FEDEC au Cameroun. Les mécanismes de réception, de détention et d'affectation des fonds alloués doivent être conçus avec soin, afin de s'assurer que les revenus sont affectés aux fins pour lesquelles ils ont été administrés et sont administrés de manière efficace et transparente. Si les paiements de compensation doivent être acheminés par un arrangement de fonds d'affectation spéciale, ces arrangements peuvent être assez complexes.

4. les entreprises exerçant dans la protection de la biodiversité durable

Les partenariats du secteur privé et les entreprises exerçant dans la protection de la biodiversité durables ont déjà été identifiés comme une source de financement et des incitations financières pour les AP dans le bassin du Congo.

Une étude menée en 2002 par le WWF a soutenu, par exemple, le développement de l'identification et de la sécurisation des sources de financement pour les investissements du secteur privé dans le secteur forestier et l'écotourisme²⁶. Parallèlement, CARPE a noté que les tentatives de pratiques « vertes » de l'entreprise pourraient générer d'importants bénéfices de conservation²⁶.

Le principal potentiel de financement est plus susceptible de constituer des incitations financières pour la conservation du secteur privé et des collectivités locales, plutôt que de générer des revenus substantiels pour le gouvernement pour la gestion des AP. Bien que pratiques et durables à mettre en œuvre, ces activités nécessitent généralement un investissement en capital relativement élevé et des études de faisabilité techniques et financières détaillées, et sont souvent lentes à démarrer. Cela pourrait influencer sur leur réalisabilité - à la fois en termes de budget du projet et de calendrier. Assurer une répartition juste et équitable des avantages envers les communautés locales nécessite généralement une forme de suivi externe et de médiation. Il existe également un risque, confirmé par plusieurs expériences à ce jour dans le bassin du Congo, que les subventions en espèces ou en nature fournies au démarrage des entreprises entraîneront des activités subventionnées par le projet qui ne sont pas durables à long terme dans un sens commercial.

De tels arrangements ont un bon potentiel de répliquabilité et de synergie avec d'autres initiatives dans la sous-région et peuvent tirer des leçons utiles des expériences passées de l'investissement du secteur privé et du développement de l'entreprise dans et autour des AP. Bien que de nombreux organismes gouvernementaux et organisations de conservation soient de bons défenseurs de l'utilisation de l'investissement privé et des entreprises comme un stimulant pour le financement des AP, il convient également de noter que ce genre d'approche n'est pas universellement accepté. Plusieurs ONG de conservation, en particulier, sont fermement contre la « commercialisation » de la gestion des AP et de l'utilisation des ressources .

Les partenariats du secteur privé et les entreprises durables ont été identifiés comme des mécanismes de génération de revenus avec un potentiel moyen de développement dans le projet. En particulier, et comme il est décrit plus en détail dans les paragraphes ci-dessous et dans la section du chapitre qui suit, des opportunités peuvent être identifiées pour le développement d'entreprises de petite et moyenne envergure basées sur la biodiversité impliquant directement les communautés adjacentes aux AP ainsi que l'investissement dans le secteur privé.

Les conditions favorables, qui doivent être abordées par le projet sont entre autres d'ordre :

- **Juridique.** Bien qu'il puisse sembler évident, il est essentiel de veiller à ce que toute entreprise fondée sur la biodiversité soit conforme aux lois nationales et locales sur la protection de la nature et la conservation de la biodiversité. Des cadres réglementaires existent dans tous les pays du bassin du Congo qui restreignent les utilisations des terres et des ressources dans les AP et les zones tampons, et dans certains pays où des restrictions sur la planification de l'utilisation et l'aménagement du territoire s'appliquent également (par exemple, sur la construction de routes, de bâtiments, d'approvisionnement en eau, de systèmes de dépollution et l'élimination des déchets dans des zones écologiquement sensibles). Certains types ou niveaux de développement peuvent également être obligés de subir des examens environnementaux ou des analyses d'impact, ou être obligés d'obtenir des licences ou permis spéciaux avant l'exploitation.
- **Planification, conception et développement du marché.** Il est primordial que les entreprises durables basées sur la biodiversité soient bien planifiées. Le défaut de les intégrer dans un cadre de conservation et de planification commerciale solide et complet peut constituer un grave obstacle à leur succès.

L'une des préoccupations est de veiller à ce que le développement de l'entreprise réponde et s'intègre à des plans plus larges de conservation et de développement pour la région. Dans le contexte des sites pilotes, les entreprises basées sur la biodiversité devraient clairement viser à contribuer aux priorités de conservation définies dans les plans de gestion des AP. En même temps, les AP dans la plupart des pays du projet se situent dans des paysages plus larges pour lesquels existent des plans spatiaux et des plans de développement local. Dans la mesure du possible, les types d'entreprises développées devraient viser à contribuer directement aux objectifs définis dans ces plans.

Une autre préoccupation et une condition de validation se rapporte au business plan. Il y a malheureusement toutes les expériences dans la sous-région du bassin du Congo des entreprises locales de biodiversité

²⁶ Wildlife Conservation Society & Biodiversity Support Program. 2001. Conservation et partenariat avec le secteur privé: un nouvel outil de gestion des ressources naturelles. Issues Brief #19, Série d'information sur le Bassin du Congo, WWF CARPE, Yaoundé.

développées dans le cadre de projets de donateurs qui n'ont pas survécu à long terme. Le projet ne devrait en aucun cas soutenir le développement d'entreprises qui n'ont pas été soumises à des études rigoureuses de marché, où une demande claire pour un produit ou un service particulier n'a pas été identifiée ou lorsque la faisabilité en termes commerciaux n'a pas été établie. La faisabilité commerciale concerne non seulement la disponibilité des marchés et les bénéfices projetés sur les coûts, mais aussi les facteurs tels que la disponibilité du capital de démarrage et du crédit, ainsi que les transports et les communications. Ceci, à son tour, implique que les activités du projet doivent inclure un certain niveau de soutien pour renforcer la capacité d'entreprendre la planification des activités comme une condition d'assistance.

5. Contribution des entreprises ou parrainage

Les contributions aux entreprises ou le parrainage sont pratiques, durables, réalisables et acceptables et ont le potentiel de synergie avec les initiatives existantes. Une condition importante pour leur mise en œuvre effective est néanmoins nécessaire de veiller à ce que des systèmes appropriés et transparents soient mis en place pour recevoir, retenir et déboursier les fonds recueillis. C'est presque toujours une demande des commanditaires d'entreprise - et c'est souvent la raison pour laquelle un intermédiaire comme une ONG internationale joue un rôle majeur dans la gestion des fonds. Les seuls facteurs majeurs qui peuvent contraindre leur application dans les AP dans la sous-région est le fait que leur principal potentiel devrait être le financement des sites ou des AP bien connus contenant des espèces charismatiques (comme une ONG internationale) serait nécessaire pour agir en tant que « champion » ou intermédiaire. Cela signifie que le financement de l'entreprise peut ne pas être adapté à toutes les AP de la région ou comme une source de financement direct pour le gouvernement

Les contributions des entreprises ou le parrainage ont été identifiés comme des mécanismes de génération de revenus avec un potentiel élevé de développement dans le projet.